



Mars 2026

CÔTE D'IVOIRE

**L'élection présidentielle de 2025,
entre procéduralisme et déficit
démocratique”**



CONTENT

<i>Résumé</i>	3
<i>Introduction</i>	4
<i>Une présidentielle sans les leaders de l'opposition</i>	30
<i>Communauté internationale: ni ingérence ni indifférence</i>	38
<i>Une élection sur fond de violence et de désinformation</i>	42
<i>Vers un renouvellement de la classe politique ivoirienne</i>	57
<i>Conclusion</i>	60



RÉSUMÉ

Alassane Ouattara, le président sortant de la Côte d'Ivoire et candidat pour un quatrième mandat, a prêté serment le 8 décembre 2025. Cet engagement face au peuple marque formellement le lancement de son nouveau quinquennat. La base de cette réélection repose sur les 89,77 % des voix qu'il a obtenu lors du scrutin présidentiel, avec un taux de participation d'environ 50,1 %¹.

Ces chiffres ont été validés par le Conseil constitutionnel de Côte d'Ivoire au terme d'une élection marquée par la disqualification de plusieurs figures de l'opposition considérées comme majeures. L'absence de Laurent Gbagbo du PPA-CI, de Tidjane Thiam du PDCI, de Guillaume Soro de GPS et de Charles Blé Goudé du COJEP a fortement réduit la compétition. Plusieurs observateurs, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, ont ainsi dénoncé un scrutin à l'équilibre politique contestable dans un contexte de tensions. Les forces de sécurité ont procédé à de nombreuses arrestations (plus de 1000) et les autorités ont émis des arrêtés ordonnant l'interdiction de manifestations. Les enlèvements, les attaques d'hommes armés non-identifiés (encagoulés) et la répression des manifestations ont aussi nourri

des inquiétudes quant aux libertés politiques de base et la pluralité démocratique. Comme en 2020, la Côte d'Ivoire a de nouveau plongé dans la violence. Une quinzaine de personnes ont perdu la vie et les incidents signalés ont entraîné d'important dégâts matériels. Les revendications politiques, mêlées aux appels à manifester et à la désobéissance civile, ont servi de prétexte à une vaste opération de désinformation. Le présent rapport dresse une rétrospective de l'évolution politique de la Côte d'Ivoire en mettant en lumière les causes qui empêchent le pays d'organiser des élections inclusives et non violentes depuis l'avènement du multipartisme, tout en se concentrant spécifiquement sur l'analyse du processus et des dynamiques ayant entouré l'élection présidentielle ivoirienne de 2025.

¹ <https://www.conseil-constitutionnel.ci/archives-et-decisions/decision-ndeg-ci-2025-ep-00704-11ccsg-du-04-novembre-2025-portant-proclamation>

INTRODUCTION

L'élection présidentielle ivoirienne de 2025 est un événement majeur dans le paysage politique du pays et s'est tenue le samedi 25 octobre 2025. La liste définitive des candidats retenus est composée d'Alassane Ouattara du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) - président sortant et candidat à un quatrième mandat, Jean-Louis Billon du Congrès démocratique (CODE), l'ex-Première dame Simone Gbagbo du Mouvement des Générations Capables (MGC), Henriette Lagou Adjoua (Indépendante) et Ahoua Don Mello (Indépendant)².

Cette élection s'est donc déroulée dans un contexte marqué par l'absence de plusieurs figures de l'opposition dont les candidatures ont été rejetées par le Conseil constitutionnel. Il s'agit notamment de l'ancien président Laurent Gbagbo à la tête du Parti des peuples africains – Côte d'Ivoire (PPA-CI) et de Tidjane Thiam, nouveau président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). Dans ce schéma, le président sortant, Alassane Ouattara, était considéré comme le grand favori du scrutin. Environ 8,7 millions³ d'Ivoiriens étaient inscrits sur les listes électorales pour un scrutin qui s'est tenu dans un climat politique tendu caractérisé par une absence de dialogue politique, des arrestations d'opposants, des atteintes à la liberté d'expression et la prolifération des fausses informations. Deux facteurs clés vont rendre le contexte politique instable : la question de la candidature du président sortant ivoirien (Alassane Ouattara) pour un quatrième mandat et l'exclusion des leaders de l'opposition. Alassane Ouattara a

été élu pour la première fois en 2010⁴, puis réélu en 2015⁵ et 2020⁶. Sa candidature pour un quatrième mandat fait suite à celle pour un troisième mandat en 2020, qui avait été rendue possible – selon son camp – par la révision constitutionnelle de 2016⁷ qui, selon leur interprétation, « *remettait les compteurs à zéro* ». Cette nouvelle candidature a suscité des réactions d'indignation et de protestation au sein de l'opposition, qui la considère comme anticonstitutionnelle et une violation des principes démocratiques. Malgré les controverses, Alassane Ouattara, âgé de 83 ans au moment du scrutin, justifie sa candidature en s'appuyant sur la Constitution et par son expérience face aux défis sécuritaires⁸ et économiques de la Côte d'Ivoire et de la sous-région. Le rejet des candidatures des principaux opposants s'est fondé sur des motifs judiciaires et des questions de nationalité. Laurent Gbagbo est écarté pour une condamnation prononcée par la justice ivoirienne. L'ancien président ivoirien a été condamné pour le « braquage

2 <https://www.conseil-constitutionnel.ci/archives-et-decisions/decision-ndeg-ci-2025-ep-00608-09ccsg-du-08-septembre-2025-portant-publication>

3 <https://cei.ci/point-de-presse-relatif-a-larret-de-la-liste-electorale-definitive-2025/>

4 <https://press.un.org/fr/2010/cs10102.doc.htm>

5 <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMElection?codePays=CIV&dateElection=CIV20151025&codeInstitution=3>

6 <https://www.rts.ch/info/monde/11723918-alassane-ouattara-reelu-en-cotedivoire-pour-un-3e-mandat-controverse.html>

7 <https://shs.hal.science/halshs-02285475/document>

8 <https://www.ifri.org/fr/presse-contenus-repris-sur-le-site/extension-du-terrorisme-jihadiste-sahelien-en-afrique-de-louest>

» de la BCEAO (Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) alors qu'il était en détention à La Haye dans le cadre de son procès à la Cour pénale internationale (CPI)⁹ pour crimes contre l'humanité. Acquitté par la CPI et libéré, sa condamnation ivoirienne reste valide. L'inéligibilité de Tidjane Thiam est intervenue sur la base d'une question de nationalité. L'interdiction de la double nationalité a été invoquée au moment de son inscription sur la liste électorale bien qu'il ait renoncé ultérieurement à sa nationalité française¹⁰. L'exclusion et le manque de dialogue sont deux problèmes récurrents dans la politique ivoirienne et ont conduit le pays par le passé à de nombreuses crises comme celle de 2002 à 2011.

Toutes les crises que la Côte d'Ivoire a vécu jusqu'en 2011 sont le fruit de querelles politiques entre trois grands partis qui ont dominé la scène politique. Le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), le Rassemblement des Républicains (RDR) et le Front Populaire Ivoirien (FPI) en Côte d'Ivoire ont marqué l'histoire du pays entre tensions et recompositions du schéma politique depuis les années 1990. Leur rivalité, leurs alliances temporaires et leurs périodes d'affrontement ont structuré l'histoire récente du pays, influençant les crises socio-politiques, les dynamiques électorales et les recompositions au sommet de l'État. Le PDCI joue le rôle de parti historique. Héritier du parti d'Houphouët-Boigny, il a longtemps gouverné en parti unique (1960–1990). Il se positionne comme un parti modéré et centriste. Attaché à la stabilité, à la diplomatie et à l'houphouëtisme traditionnel¹¹, il va porter la Côte d'Ivoire à son indépendance en 1960. Avec l'ouverture au multipartisme, il fait face à de nouvelles forces qui contestent son hégémonie historique. Le premier parti de l'opposition – ouvertement de gauche – qui va challenger le PDCI est le FPI. Fondé par Laurent Gbagbo, le FPI incarne dès les années

1980-1990 une opposition idéologique au PDCI, se réclamant du socialisme et d'une rupture avec le système houphouëtiste. Il devient le principal adversaire du PDCI dans la première décennie du multipartisme. Quant au RDR, il naît en 1994 d'une scission interne du PDCI autour de Djéni Kobinan¹² puis d'Alassane Ouattara. La rupture entraîne une fracture durable au sein de la classe politique, redessinant les alliances. Le RDR devient rapidement un parti libéral d'opposition soutenu par une partie de la jeunesse et de la population du Nord. Les querelles qui éclatent entre le PDCI et le FPI représentent la rivalité fondatrice du multipartisme. Au début du multipartisme entre 1990 et 1999, le PDCI fait face à un FPI combatif. Les tensions qui opposent conservateurs et socialistes portent sur le processus de démocratisation du régime PDCI, jugé trop lent par le FPI, les libertés publiques et le pluralisme politique. Cette période est marquée par des manifestations et des arrestations de cadres du FPI mais aussi par une montée graduelle du multipartisme, sous la pression sociale et internationale. Durant cette période, le FPI et le RDR vont même se rapprocher pour former une alliance : le Front Républicain. Après le coup d'État de 1999 qui renverse le PDCI, le FPI accède au pouvoir en 2000. Une nouvelle rivalité s'installe, cette fois entre le FPI et le RDR. La crise entre le FPI et le RDR naît autour de la présidentielle de 2000. La candidature d'Alassane Ouattara est invalidée pour des raisons d'"ivoirité", ce que le RDR interprète comme une exclusion politique. Cette décision fracture le paysage national et nourrit un ressentiment durable entre le FPI et le RDR. La tentative de coup d'État du 19 septembre 2002, transformée en rébellion armée va accentuer cette rivalité. Elle met face-à-face un pouvoir FPI, soutenu par l'armée régulière la rébellion des Forces Nouvelles perçue comme proche du RDR. Cette période accentue les divisions ethniques, régionales et politiques.

9 <https://www.icc-cpi.int/fr/cdi/gbagbo-goude>

10 <https://www.rfi.fr/afrique/20250604-c%C3%B4te-d-ivoire-quatre-personnalit%C3%A9s-de-l-opposition-d%C3%A9finitivement-exclues-de-la-pr%C3%A9sidentielle>

11 <https://shs.cairn.info/felix-houphouet-et-la-cote-d-ivoire--9782865371044-page-269>

12 <https://fr.scribd.com/document/845188860/DJENI-KOBENAN-PERE-FONDATEUR-DU-RDR>

Elle aboutit à une partition de fait du pays, jusqu'aux accords de paix successifs. Lors des élections de 2010, le PDCI et RDR vont se « réconcilier » et mettre en place une alliance stratégique et de rupture : le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), une alliance. Cette alliance née pour stabiliser le pays et consolider un socle électoral commun va porter Alassane Ouattara au pouvoir.

Ces querelles politiques n'ont pas empêché la Côte d'Ivoire d'avancer sur le plan économique. Chaque parti politique arrivé au pouvoir va tenter d'imposer sa marque au développement économique impulsé depuis l'indépendance. Si Houphouët-Boigny a réussi le premier miracle économique ivoirien, son successeur Henri Konan Bédié va mettre en place un plan stratégique de développement axé autour des « 12 travaux de l'Eléphant d'Afrique ». Le coup d'état de décembre 1999 ne va pas permettre au PDCI d'exécuter ce plan de développement mais certains chantiers annoncés depuis les années 90 seront exécutés ou achevés par le président Alassane Ouattara entre 2011 et 2024. La Côte d'Ivoire arrive en 2025 avec une dynamique macroéconomique forte et une relative stabilité politique. Elle échappe à la vague de coups d'Etat militaires qui secoue ses voisins (Mali, Burkina Faso, Niger et Guinée). Le pays confirme son dynamisme avec une croissance du PIB réel estimée entre 6,2 % et 6,3 % en 2025, selon la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement. Cette performance est supérieure à la moyenne régionale (Afrique de l'Ouest : ~4,5 %) et s'inscrit dans la continuité des années précédentes (6,1 % en 2024). L'inflation reste relativement basse et maîtrisée en 2025 proche de 1 à 3 % selon les mois et indicateurs nationaux.¹³ Les observateurs internationaux sont unanimes, la Côte d'Ivoire affiche une

croissance continue depuis plus de dix ans mais l'inégale répartition des richesses du pays est un facteur à risque alors que le pays entre dans un nouveau cycle électoral.

CÔTE D'IVOIRE LA LONGUE MARCHÉ VERS LA PAIX

Lorsqu'en 1993, le premier président ivoirien Félix Houphouët-Boigny¹⁴ meurt, il laisse derrière lui un pays relativement stable et économiquement prospère. Cependant, la guerre de succession¹⁵ qui éclate entre le président de l'Assemblée nationale de l'époque, Henri Konan Bédié, et le dernier premier ministre d'Houphouët-Boigny, Alassane Ouattara, entraîne une escalade progressive des tensions socio-politiques. Le concept d'« ivoirité »¹⁶ visant à définir qui était Ivoirien, jette les bases de l'exclusion d'Alassane Ouattara et accentue la division entre les Ivoiriens du Nord et ceux du Sud. Apparue dans les années 1990, l'« ivoirité »¹⁷ est rapidement instrumentalisée à des fins politiques et contribue à l'exacerbation d'une fracture identitaire et régionale déjà latente. Initialement présentée pour promouvoir la culture nationale, elle est détournée pour écarter les opposants et légitimer le pouvoir en place, en particulier face à Alassane Ouattara. Dans ce contexte de compétition politique, le concept évolue en une idéologie distinguant les « Ivoiriens de souche » des Ivoiriens issus de migrations internes ou transfrontalières.¹⁸ Alassane Ouattara cesse alors d'être un simple nom politique pour devenir un symbole des Ivoiriens exclus en raison de leur origine ethnique. Il devient la cible centrale de l'ivoirité : des accusations circulent sur ses « origines burkinabè » supposées et la nationalité contestée de son père. En 2000, la nouvelle Constitution impose que tout candidat à la présidence soit né de père et de mère ivoiriens,

13 https://www.anstat.ci/assets/publications/files/Chiffres_Cles_CIV_2025.pdf

14 https://www.persee.fr/doc/oultre_1631-0438_2010_num_97_368_4512

15 <https://www.universalis-edu.com/evenement/7-15-decembre-1993-mort-et-succession-du-president-felix-houphouet-boigny>

16 <https://shs.cairn.info/revue-etudes-2001-3-page-292?lang=fr>

17 <https://gerflint.fr/Base/Afriqueouest3/boa.pdf>

18 <https://hal.science/hal-00445531/document>

éliminant explicitement Ouattara de la course présidentielle. Il est ainsi plusieurs fois empêché de se présenter (notamment en 1995 et 2000). Cette exclusion renforce son image de leader des « laissés-pour-compte » et cristallise un ressentiment profond dans le Nord du pays.

Laurent Gbagbo accède au pouvoir le 26 octobre 2000 comme un homme providentiel et réformateur de gauche. Opposant historique préféré aux militaires, son sacre politique est perçu comme l'aboutissement d'un long combat pour le multipartisme, sur fond de crise identitaire, de tensions institutionnelles et d'instabilité croissante en Côte d'Ivoire. Quelques semaines avant son accession, le 24 décembre 1999, un coup d'État militaire mené par le général Robert Guéï renverse le président Bédié¹⁹, marquant le premier putsch de l'histoire du pays. Les militaires invoquent l'impopularité du régime Bédié, les tensions économiques et le malaise au sein de l'armée. Le général Robert Guéï promet une transition brève et des élections « libres et transparentes », mais il semble rapidement vouloir conserver le pouvoir. La Cour suprême, sous influence du régime militaire, écarte plusieurs candidats majeurs, dont Alassane Ouattara (RDR), toujours victime du concept d'« ivoirité », et le président déchu Henri Konan Bédié. Seuls Laurent Gbagbo et quelques candidats mineurs sont finalement autorisés à se présenter. Robert Guéï se porte lui-même candidat. Le 22 octobre 2000, Gbagbo apparaît largement en tête selon les résultats provisoires. Guéï tente de se maintenir au pouvoir en s'autoproclamant vainqueur, déclenchant des manifestations massives et des affrontements entre civils et militaires. Face à la mobilisation populaire en faveur de Gbagbo, les militaires abandonnent le pouvoir. Laurent Gbagbo hérite d'un pays divisé et économiquement fragilisé. Dès son arrivée, Gbagbo tente de réconcilier les Ivoiriens à travers d'une action audacieuse.

Quelques mois après son accession, alors que le climat politique reste marqué par de profondes divisions, il lance le Forum de Réconciliation Nationale. Ce forum vise à restaurer la cohésion sociale et amorcer une sortie durable de la crise. Organisé par une commission présidée par le Premier ministre Affi N'Guessan, avec la participation d'experts, de représentants politiques et de membres de la société civile, il rassemble les principales figures politiques pour des audiences et débats publics. Associations, organisations religieuses, chefs traditionnels et syndicats participent également, soulignant le caractère national et inclusif de la démarche. Ce forum constitue la première tentative institutionnelle de rassembler l'ensemble des forces vives après une période de fractures profondes. Cependant, les recommandations ne sont pas mises en œuvre et n'empêchent pas la crise de 2002. L'échec du régime Gbagbo à stabiliser le pays est donc surtout liés à l'héritage de tensions socio-identitaires anciennes plutôt qu'à ses seules décisions politiques.

Pour comprendre la profondeur de la crise armée de 2002, il faut revenir sur les facteurs structurels accumulés depuis les années 1990. Les tensions latentes servent de terreau à une tentative de coup d'État en 2002 qui se transforme en guerre civile, entraînant la partition du pays entre 2002 et 2007.²⁰ Les rebelles contrôlant le Nord et une partie de l'Ouest se regroupent sous le Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), puis en Forces Nouvelles (FN), commandées par Guillaume Soro. Au Sud, Laurent Gbagbo dirige le pays, avec au centre une Ligne de cessez-le-feu bordée par une zone de confiance (ZDC), surveillée par les forces internationales (Force française Licorne et les casques bleus de l'ONUCI). Au fil des affrontements militaires et des accords de paix successifs, la Côte d'Ivoire aboutit aux accords de Ouagadougou (2007)²¹ signés par Gbagbo et Soro.

19 <https://shs.cairn.info/revue-politique-africaine-2000-1-page-117?lang=fr>

20 <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/etpays/Afsubsah/AfsubsahDoc5.htm>

21 https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2009/12/42_Alain_Handy_Charles_Ouaga.pdf

La guerre résulte d'un enchevêtrement de facteurs politiques, économiques, identitaires et sociaux accumulés sur plusieurs décennies. La question de la nationalité, instrumentalisée politiquement, et l'exclusion de certaines populations par la Constitution de 2000 fragilisent l'unité nationale. Cela alimente un ressentiment profond dans le Nord et contribue à faire d'Alassane Ouattara une figure centrale pour les Forces Nouvelles. Lorsque la rébellion éclate en 2002, ses principaux leaders, avec à leur tête Guillaume Soro, reprennent à leurs comptes les revendications politiques et identitaires : exclusion des Ivoiriens du Nord, concept de l'« ivoirité », limitation de la participation politique, recul démocratique et contestation de l'élection de Gbagbo. Les revendications des Forces Nouvelles rejoignent en plusieurs points celles du RDR d'Alassane Ouattara. Les Forces nouvelles de Soro voient en Ouattara un allié et un leader politique capable d'incarner l'alternative à Gbagbo. Soro et Ouattara ne sont pas dans un rapport de subordination, mais dans une coopération politique et militaire fondée sur la convergence de leurs revendications. Les questions identitaires et principalement autour de la nationalité alimentent un climat de méfiance qui s'étend à l'ensemble du pays. Dans certaines régions et communautés, l'accès à la terre et les différends foncier deviennent également des catalyseurs de conflits, notamment dans les zones où vivent les populations migrantes ou naturalisées installées depuis plusieurs générations, souvent considérées comme des « étrangers ». Les alliances transfrontalières et le soutien implicite de certains pays voisins (Burkina Faso, Libéria, Guinée) prolongent le conflit.

La fin de la guerre, le désarmement, la réunification du pays et l'organisation de l'élection présidentielle de 2010 sont les éléments clés pour résoudre la crise ivoirienne. L'élection de 2010, reportée à plusieurs reprises et censée marquer la fin de

la crise, débouche cependant sur un conflit armé. Les Ivoiriens, exténués par des années de guerre, souhaitent massivement voter pour rétablir la stabilité. La participation simultanée des trois principaux leaders constitue un événement historique, marquant la première confrontation entre Gbagbo, Ouattara et Bédié, et tout retour au narratif de l'« ivoirité ». L'ONU joue un rôle central à travers de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), déployant de plus de 6000 Casques bleus (jusqu'à 11 792 au plus fort de la crise en 2011), assurant la logistique électorale (transport de matériel sensible, appui technique à la Commission électorale indépendante (CEI), formation des acteurs politiques et de la société civile, campagnes de cohésion sociale, mise en place de centres de compilation sécurisés) et certifiant le scrutin. Le représentant spécial, Choi Young-Jin, atteste de la crédibilité du processus à chaque étape, prévenant les contestations et renforçant la confiance dans les résultats.

Après le premier tour²², trois leaders émergent : Gbagbo (FPI) 38,04 %, Ouattara (RDR) 32,07 %, et Bédié (PDCI-RDA) 25,24 %. Chacun incarne une époque et une vision différente de la Côte d'Ivoire. Laurent Gbagbo, président sortant et populiste, mise sur le Sud, le Centre-Ouest et l'Ouest montagneux, incarnant l'homme du peuple contesté par la communauté internationale mais soutenu par ses partisans. Alassane Ouattara, symbole du combat contre l'« ivoirité », bénéficie du Nord et des Ivoiriens naturalisés, et entretient une proximité implicite avec la rébellion contrôlant le Nord. Bédié, ancien président et leader du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), conserve l'électorat du Grand Centre, étant considéré comme le « faiseur de roi » malgré sa troisième place au premier tour de l'élection.

Ouattara et Bédié, historiquement rivaux, se rapprochent et créent le Rassemblement des houthouétistes pour la démocratie et la paix

22 <https://news.un.org/fr/story/2010/11/201162>

(RHDP), soutenant la candidature d'Alassane Ouattara au second tour de la présidentielle.²³ Le refus de Gbagbo de céder le pouvoir malgré la reconnaissance internationale de la victoire d'Ouattara déclenche une crise politique et militaire intense.²⁴ Gbagbo justifie son refus d'accepter les résultats par des fraudes massives dans le Nord, encore sous contrôle des Forces Nouvelles, jugées proches d'Ouattara. En dépit des accords de paix, la rébellion n'a pas encore procédé au désarmement total. La Côte d'Ivoire est unifiée sur papier, mais dans les faits, le Nord reste sous le contrôle de Guillaume Soro et de ses hommes. Gbagbo dénonce une « ingérence internationale » et l'impartialité contestée de l'ONUCI et du certificateur. Ses accusations ciblent la France, accusée d'avoir tenté de le renverser par la force, les États-Unis, présentés comme un soutien d'Ouattara, et l'ONU, dont la présence sur le sol ivoirien est de plus en plus contestée à travers des marches et des sit-in devant les emprises sous son contrôle. Dès lors, il se pose en défenseur de la souveraineté ivoirienne face à ce qu'il considère comme des pressions extérieures. Les partisans de Gbagbo, notamment les « Jeunes Patriotes », s'expriment dans les médias publics et dans la rue, évoquant un « complot international ». De son côté, le camp Ouattara affirme que Gbagbo tente de confisquer une victoire électorale pourtant reconnue par la communauté internationale. La Commission Électorale Indépendante (CEI) proclame Ouattara vainqueur, mais le Conseil Constitutionnel invalide ces résultats et proclame Gbagbo vainqueur. Deux présidents

prêtent serment dans un même pays : Gbagbo contrôle Abidjan et le Sud du pays, Ouattara est reconnu internationalement (ONU, UA, CEDEAO) et soutenu par la rébellion des Forces Nouvelles – rebaptisées Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) – au Nord²⁵. La guerre reprend et s'achève le 11 avril 2011²⁶ avec l'arrestation de Gbagbo par les FRCI, avec l'appui des forces françaises.²⁷ La crise post-électorale fait officiellement plus de 3000 morts (selon le rapport de la Commission d'Enquête Nationale) et provoque un exode massif de centaines de milliers de réfugiés vers le Libéria et le Ghana, où des camps d'urgence sont mis en place pour répondre aux besoins essentiels. Des milliers de personnes ont traversé la rivière Cavally sur des pirogues improvisées pour se retrouver au Libéria. Au Ghana, les familles ivoiriennes fuyant les combats au Sud et surtout à Abidjan ont passé la frontière pour se réfugier dans la région de Brong Ahafo ou dans la capitale Accra pour les plus nantis. Les estimations des organisations humanitaires et du système des Nations Unies faisaient état de plus de 150 000 Ivoiriens²⁸ ayant quitté la Côte d'Ivoire entre décembre 2010 et avril 2011. Les réfugiés craignaient notamment des représailles de nature politique et les affrontements intercommunautaires orchestrés par des milices et hommes en armes incontrôlés. Les autorités libériennes et ghanéennes, déjà confrontées à des ressources internes limitées, ont vite été dépassées par ces arrivées massives de réfugiés. Le retour à la stabilité politique²⁹ en Côte d'Ivoire encourage les réfugiés à

23 Laurent Gbagbo déclaré vainqueur après le premier tour du scrutin (38,3%) le 31 octobre 2010. Il devance Alassane Ouattara (32%) et Henri Konan Bédié (25%). Alassane Ouattara allié à Henri Konan Bédié est désigné gagnant par la CEI au second tour (54,1%) contre 45,9% pour Laurent Gbagbo.

24 <https://grotius.fr/ionu-et-la-crise-post-electorale-ivoirienne-dans-les-meandres-dune-intervention-sur-fond-de-contestation-2/>

25 Voir Pourquoi je suis devenu rebelle. La Côte d'Ivoire au bord du gouffre. Guillaume Soro. Hachettes Littératures. Paris 2005. 173 pages.

26 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/04/11/a-abidjan-une-arrestation-dans-une-ambiance-electrique_1506159_3212.html

27 <https://theses.fr/2017NANT2054>

28 <https://www.unhcr.org/fr/actualites/briefing-notes/le-nombre-des-ivoiriens-exiles-dans-les-pays-voisins-atteint-150-000>

29 <https://fr.scribd.com/document/862419958/La-Cote-Divoire-Au-Lendemain-de-La-Crise-Post-Electorale-Entre-Sortie-de-Crise-Politique-Et-Defis-Securitaires>

regagner leur pays par vagues successives. Cependant, certains ivoiriens craignant pour leurs vies restent dans les camps, comme celui d'Ampain³⁰ au Ghana qui ne s'est pas totalement vidé au fil des années.

PAIX SOUS TENSION DE 2011 À 2020

L'arrivée au pouvoir d'Alassane Ouattara en mai 2011 marque la fin de la décennie de crise et le début d'une nouvelle ère.³¹ L'environnement politique ivoirien entre 2011 et 2020 est une période de reconstruction après la crise post-électorale, marquée par la consolidation du pouvoir du Président Alassane Ouattara (ADO), une forte croissance économique, mais aussi des défis persistants de réconciliation et des tensions politiques croissantes liées aux élections. La première décennie de gestion du régime Ouattara est assez contrastée. Entre 2011 et 2020, l'image d'un succès économique indéniable avec l'amélioration des infrastructures et un regain de confiance des investisseurs se juxtapose aux défis politiques majeurs, avec un État perçu comme de plus en plus centralisé. Les passations de marché de gré à gré font planer le spectre d'une relance économique destinée à favoriser la montée en puissance d'un clan politique, le RHDP. La consécration du concept de « rattrapage ethnique »³² fait craindre une autre dérive identitaire de type « ivoirité ». Le régime est accusé de promouvoir les cadres du Nord à travers des nominations ministérielles, les hautes fonctions de l'armée et de l'administration publique. Le fonctionnement de la Commission électorale indépendante (CEI), longtemps contesté par l'opposition, fait l'objet de nombreuses critiques, auxquelles le régime ne prête guère attention. La CEI est jugée déséquilibrée, en faveur du pouvoir, consacrant indirectement

une forme de retour au parti unique. L'un des dossiers les plus sensibles de la période reste la gestion de la justice concernant la crise de 2010–2011. Alors que toutes les enquêtes mettent en lumière la responsabilité des deux camps engagés dans le conflit post-électoral, plusieurs acteurs du camp Gbagbo sont arrêtés, jugés ou exilés.³³ Très peu de responsables du camp Ouattara sont inquiétés, malgré les accusations d'exactions formulées par des organisations internationales. Cette justice à sens unique, ou justice des vainqueurs, est régulièrement dénoncée comme un frein majeur à la réconciliation nationale. Les commissions successives de dialogue ou de vérité n'ont pas permis d'apaiser totalement les tensions mémorielles. Dans ce contexte de tensions politiques persistantes et de critiques institutionnelles, le pouvoir en place s'est néanmoins attaché à rétablir l'autorité de l'État et à stabiliser le pays sur le plan sécuritaire.

Parallèlement à la consolidation progressive du pouvoir politique, le régime Ouattara engage une stratégie de stabilisation sécuritaire et de relance économique à l'échelle nationale. L'une des priorités de la décennie fut de rétablir la souveraineté de l'État sur l'ensemble du territoire, ce qui a été accompli militairement après la chute de Gbagbo. Sous l'impulsion du gouvernement Ouattara, la Côte d'Ivoire a connu un «second miracle ivoirien» selon certains experts³⁴, avec une forte croissance économique (souvent autour de 8% par an), grâce à des investissements massifs dans les infrastructures et au retour de la confiance des investisseurs. La Constitution de 2016 est adoptée, visant à encadrer les futures élections et à résoudre certaines questions politiques héritées des crises précédentes. Cette dynamique de reconstruction

30 <https://www.linfodrome.com/enquete-exclusive/110602-ivoiriens-refugies-au-ghana-survivre-un-defi-perpetuel-avant-le-retour-au-pays-reportage>

31 <https://shs.cairn.info/revue-securite-et-strategie-2011-3-page-22?lang=fr>

32 <https://ivoirediaspo.net/le-pdci-accuse-ouattara-de-rattrapage-ethnique-repli-identitaire-et-gabegie/28987.html/>

33 https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/RelatedRecords/CR2015_04731.PDF

34 <https://www.imf.org/fr/news/articles/2015/09/28/04/53/sp010713>

s'accompagne toutefois d'un chantier institutionnel controversé, dont les modalités vont rapidement susciter de vives critiques.

La réforme constitutionnelle visant à retirer les articles problématiques du texte fondamental était présentée par le président Alassane Ouattara comme un instrument de modernisation institutionnelle. La promesse d'adopter un texte destiné à tourner définitivement la page des crises politiques répétées depuis 2002 a aussi été présentée comme un argument supplémentaire.³⁵ Cependant, sa méthode d'élaboration allait jeter les bases de la contestation du texte. C'est un comité d'experts choisi par l'exécutif (sous les ordres du président) qui a rédigé la nouvelle Constitution. Le texte a été soumis au référendum sans débat public approfondi, ce que dénoncent la société civile et les partis d'opposition. Ce schéma fait penser automatiquement à la Constitution de 2000, taillée sur mesure par les militaires au pouvoir pour bénéficier d'une amnistie totale après leur gestion du pouvoir. Les voix qui s'opposent au projet de réforme constitutionnelle réclament un dialogue politique plus large autour du texte, une consultation nationale transparente et un délai plus long pour expliquer le bienfondé du texte aux citoyens. En dépit de ces critiques, les Ivoiriens sont invités aux urnes pour le référendum. Le taux de participation se situe autour de 42,42%, ce qui conduit l'opposition à affirmer que le texte n'avait pas reçu un accueil populaire ni une approbation nationale. La cartographie électorale³⁶ révèle un fort taux de mobilisation dans le Nord mais une faible mobilisation des votants dans les régions du Sud et de l'Ouest. La réforme est adoptée à 93,42% % des voix. Au-delà des débats institutionnels, la gestion judiciaire de la crise post-électorale demeure l'un des principaux points de fracture du processus de réconciliation nationale.

Le traitement judiciaire des acteurs de la crise de 2010-2011 a été un point sensible. L'ancien Président Laurent Gbagbo et son dernier ministre de la Jeunesse, Charles Blé Goudé, ont été transférés à la Cour Pénale Internationale (CPI). Laurent Gbagbo est poursuivi par la Cour Pénale Internationale (CPI) pour son rôle dans la crise post-électorale de 2010-2011. Pour la première fois dans l'histoire de la CPI, un ancien chef d'État a été transféré et jugé à La Haye.³⁷ L'ancien président ivoirien est qualifié de « co-auteur indirect » de plusieurs crimes. Son dossier judiciaire repose sur plusieurs charges de crimes contre l'humanité. Les faits de meurtres, de viol et autres formes de violence sexuelle, de persécution et autres actes inhumains sont retenus contre Laurent Gbagbo.³⁸ Le dossier de l'accusation a été construit autour de cinq incidents survenus principalement entre décembre 2010 et avril 2011. Il s'agit de la répression de marches de l'opposition à Abidjan, de la tuerie de femmes manifestant à Abobo, des violences lors de l'attaque de la RTI, des bombardements de quartiers d'Abobo et des violences commises lors de la retraite des forces pro-Gbagbo le long de la bande du littoral et dans les régions de l'Ouest montagneux. Laurent Gbagbo n'a jamais accusé Gbagbo d'avoir personnellement commis ces crimes. La CPI, via le bureau du procureur, lui reproche d'avoir exercé un contrôle sur les forces qui les auraient perpétrés, d'où la ligne d'accusation basée sur « entente commune » visant à conserver le pouvoir par tous les moyens.

Si le camp Laurent Gbagbo doit faire face à la justice ivoirienne et internationale, le camp Ouattara n'est nullement inquiet. De nombreux anciens rebelles sont promus dans l'armée créant un sentiment d'une justice à deux vitesses. Laurent Gbagbo n'est pas le seul acteur du « régime de la refondation » à

35 <https://media-files.abidjan.net/document/docs/document-constitutionl.pdf>

36 <https://www.jeuneafrique.com/370648/politique/referendum-cote-divoire-resultats-taux-de-participation-region-region/>

37 <https://www.icc-cpi.int/fr/news/les-juges-de-la-cpi-decident-que-laurent-gbagbo-est-apte-participer-aux-procedures>

38 <https://www.justiceinitiative.org/uploads/f7bf6722-c877-4227-add4-6099673493ce/Gbagbo-confirmation-day%208-fr-04102013.pdf>

être dans le collimateur de la justice nationale et internationale. Son dernier ministre de la Jeunesse et leader des « Jeunes Patriotes », Charles Blé Goudé, a été arrêté au Ghana en 2013 puis transféré à La Haye en 2014. Il y a été jugé aux côtés de Laurent Gbagbo pour crimes contre l'humanité.³⁹ L'épouse Gbagbo, née Simone Ehivet, est visée par un autre mandat d'arrêt de la CPI.⁴⁰ Abidjan a refusé son transfèrement, estimant que la justice nationale était en mesure de la juger. D'autres personnalités politiques proches de Gbagbo ont également été poursuivies. L'ancien ministre du Budget, Justin Katinan Koné, est visé par des accusations de « crimes économiques ». L'ex-ministre de la Fonction Publique, Hubert Oulaye, est condamné puis acquitté en appel pour complicité d'assassinat de Casques bleus en 2012. L'ancien ministre de la Construction, Assoa Adou, incarcéré plusieurs années, sera libéré en 2017. Au-delà des figures politiques, plusieurs hauts gradés ayant soutenu Gbagbo ont fait l'objet de procès. L'ancien commandant de la Garde Républicaine, le général Dogbo Blé Bruno, a été condamné à la perpétuité pour enlèvement et assassinat d'un officier supérieur. Ses avocats ont toujours dénoncé un procès politique. L'ancien Commandant du Centre de Commandement des Opérations de Sécurité (CECOS), le général Guiai Bi Poin, a été inculqué pour des exactions commises pendant la crise. Il a bénéficié plus tard d'une libération conditionnelle. L'ex-Commandant du Groupe de Sécurité Présidentielle (GSPR), Jean-Noël Abéhi, après son extradition du Ghana, a été condamné à 10 ans de prison pour tentative de déstabilisation.

C'est dans ce climat marqué à la fois par une stabilité institutionnelle apparente et des frustrations politiques persistantes que se tient l'élection présidentielle de 2015. Alassane Ouattara est réélu dès le premier tour du scrutin pour un second mandat. L'élection, boycottée par une partie de l'opposition, notamment le Front Populaire Ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo, n'aura aucun effet face

à l'alliance du PDCI d'Henri Konan Bédié et le RDR d'Alassane Ouattara réunis au sein du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP).

Le 25 octobre 2015, cinq ans après la crise post-électorale (2010-2011), les Ivoiriens étaient de nouveau invités à se rendre aux urnes. La paix et la stabilité retrouvées après dix ans de guerre civile et de tension politique devaient être consolidées. La peur de vivre une nouvelle crise électorale a été un facteur suffisamment fort pour permettre la tenue d'un scrutin dans le calme. Les élections étaient considérées comme sans enjeu dans la mesure où les deux principaux partis politiques du pays, à savoir le PDCI d'Henri Konan Bédié et le RDR d'Alassane Ouattara, dirigeaient le pays sous la bannière du RHDP. Cela n'a pas empêché les contestations. Les partis d'opposition et les candidats indépendants ont remis à l'ordre du jour les préoccupations politiques du passé, notamment la Commission électorale indépendante (CEI), jugée trop favorable au parti au pouvoir, et la nécessité d'actualiser le fichier électoral. Les dossiers de 10 candidats ont été retenus, dont ceux du président sortant Alassane Ouattara (RHDP) et d'autres personnalités politiques connues sur le plan national. Pascal Affi N'Guessan du Front Populaire Ivoirien, Charles Konan Banny, ancien Premier ministre (indépendant), Amara Essy, ancien ministre des Affaires étrangères (indépendant), ainsi que Mamadou Koulibaly, ancien président de l'Assemblée nationale (LIDER), sont en lice. Le scrutin s'est déroulé globalement dans le calme, même si dans plusieurs localités des dysfonctionnements mineurs ont été observés : retard dans l'ouverture des bureaux de vote, tablettes d'identification hors service ou difficulté des votants à retrouver leurs bureaux. Les observateurs internationaux, dont l'Union Africaine, la CEDEAO et l'Union Européenne, ont salué un climat électoral calme et ordonné.

39 <https://www.icc-cpi.int/fr/news/affaire-ble-goude-cloture-de-laudience-de-confirmation-des-charges-la-cpi>

40 <https://www.icc-cpi.int/fr/news/la-cpi-leve-les-scelles-sur-un-mandat-darret-lencontre-de-simone-gbagbo>

Preuve que la paix est le premier moteur du développement et de la stabilité économique, la décennie 2011-2020 a été celle du rétablissement macroéconomique et de la croissance soutenue pour la Côte d'Ivoire. Après la crise de 2011, l'économie ivoirienne a connu une forte relance, affichant un taux de croissance du PIB réel parmi les plus rapides d'Afrique Subsaharienne. Le PIB réel a augmenté en moyenne de 8,2 % par an sur la période 2012-2019, avec un pic de 10,8 % atteint en 2013.⁴¹ Même face à la crise mondiale de la COVID-19, l'activité économique de la Côte d'Ivoire a connu une croissance de 1,7%⁴² en termes réels, ce qui témoigne d'une certaine résilience. Cette forte performance est le résultat des efforts de reconstruction, des investissements massifs dans les infrastructures (grands travaux) et de la mise en œuvre de Plans Nationaux de Développement (PND) successifs. L'embellie économique ne masque pas pour autant les défis de la transformation structurelle et de l'inclusion sociale, qui n'ont pas pu être relevés. La croissance n'a pas été suffisamment inclusive, et les inégalités sont restées importantes, notamment entre la capitale Abidjan (concentrant 80 % de l'activité) et le reste du pays.

Ces performances macroéconomiques masquent également de profondes fragilités en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption. Ce phénomène, qui gangrène l'économie ivoirienne, ne se limite pas aux pratiques les plus visibles, telles que le racket policier sur les routes et axes de transport, les dépôts d'argent obligatoires avant les soins dans les hôpitaux publics ou les services administratifs surtaxés. Les attributions opaques de marchés publics souvent à des entreprises proches du pouvoir, le népotisme et le clientélisme, particulièrement dans le recrutement public ou l'octroi d'autorisations administratives, sans oublier les détournements de fonds publics, sont visibles

jusqu'au sommet de l'État. Des exemples précis de ces actes de corruption impliquant des entreprises privées ou publiques ont été médiatisés. La Cour des Comptes, dans son rapport⁴³, révèle que l'État de Côte d'Ivoire n'a reçu que 878.713 F CFA au titre des frais de passeport, dont le coût unitaire est de 40.000 F CFA. Un montant dérisoire qui représente à peine le salaire mensuel d'un cadre supérieur de l'administration ivoirienne. Des milliards de Francs CFA ont donc disparu sans que le ministère du Budget ni l'entreprise technique chargée de produire le passeport ivoirien (SNEDAI) ne puissent l'expliquer.

Les secteurs sociaux, pourtant essentiels au développement humain, n'échappent pas à ces pratiques de mauvaise gouvernance. Le rapport d'audit du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Treichville révèle une chute dramatique des recettes entre 2019 et 2020. Le centre hospitalier est aussi épinglé pour mauvaise gestion des fonds reçus par l'État. Plusieurs entreprises d'État dirigées par des cadres du parti au pouvoir, comme l'ANSUT, la société FER-PALMIER et UTEXI, ont été accusées de ne pas avoir effectué de remboursements des fonds reçus de l'État comme prévu. L'exécution de la loi de Finances de 2022 a conduit à un déficit budgétaire de plus de 3 000 milliards de F CFA, tandis qu'une somme excédentaire d'environ 3 023 milliards de F CFA est restée inutilisée.

Encore, en 2013, l'attribution des marchés lors de la réhabilitation des universités, notamment l'Université de Cocody, a conduit à une surfacturation de plus de 110 milliards de F CFA. En 2015, un scandale éclate autour des primes impayées des joueurs de l'équipe nationale de football après leur victoire à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN). La gestion opaque d'une enveloppe chiffrée à quelques 720 millions de F CFA fait la une de la une presse. Un détournement

41 <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=CI>

42 https://www.economie-ivoirienne.ci/sites/default/files/sites/default/files/inline-files/Comptes_nationaux_Annuels_2020.pdf

43 https://www.courdescomptes.ci/fichiers/1751494018RAPPORT%20COUR%20DES%20COMPTES%202024_19052025%20B_Site.pdf

de plus de 400 milliards de F CFA dans le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) a conduit à l'arrêt du programme par la Banque Mondiale. Mille milliards de F CFA se sont volatilisés à la Société de Gestion des Stocks Pétroliers de Côte d'Ivoire (GESTOCI). Dans le projet de construction du métro d'Abidjan, le budget est passé de 300 à 912 milliards de F CFA sans que le gouvernement ne puisse fournir une explication claire. Cette corruption touche aussi l'armée, où des officiers ont été condamnés pour trafic de drogue issu de saisie opérées par des services de sécurité.

La filière cacao, qui soutient l'économie ivoirienne, est restée gangrénée par la pauvreté des producteurs et l'enrichissement des multinationales.⁴⁴ Malgré la croissance, la réduction de la pauvreté est restée un défi majeur. L'indice de pauvreté atteignait encore 37,2 % en 2018. L'économie est restée largement informelle, représentant plus de la moitié du PIB et la majeure partie des emplois (plus de 90 %).⁴⁵ En dépit des efforts d'amélioration de l'environnement des affaires, les Investissements Directs Étrangers (IDE) sont restés relativement faibles par rapport au PIB, dans un climat économique marqué par les passations de marché de gré à gré dans de nombreux ministères.

CHANGEMENT CONSTITUTIONNEL, TROISIÈME MANDAT ET VIOLENCE EN 2020

L'un des événements politiques les plus importants de la décennie 2011 – 2020 est le projet de modification constitutionnelle qui, loin de résoudre les problèmes sociopolitiques ivoiriens, va au contraire les raviver. À la suite de la crise postélectorale de 2010-2011, le président Alassane Ouattara avait promis l'adoption d'une nouvelle Constitution

, celle de 2000 étant jugée problématique. Cette dernière comportait plusieurs articles jugés conflictuels, notamment ceux fondés sur le concept d'« ivoirité ». Le parti au pouvoir estimait que ces dispositions étaient à l'origine de l'exclusion de certains ivoiriens, en particulier ceux nés d'un seul parent ivoirien. La modification de ces articles était présentée par les défenseurs du « OUI » au référendum comme une étape décisive vers la résolution durable de la crise identitaire et de la nationalité.

Une nouvelle Constitution est ainsi approuvée par référendum en octobre 2016, avec pour objectif de « bâtir une nation plus forte, plus stable » et « réconciliée et en paix », selon les termes du président Alassane Ouattara. Le changement le plus notable réside dans la suppression de la clause controversée dite de « l'ivoirité ».⁴⁶

La loi fondamentale ivoirienne du 8 novembre 2016⁴⁷, modifiée par la loi constitutionnelle N° 2020-348 du 19 mars 2020, stipule qu'un candidat à la présidence « doit être exclusivement de nationalité ivoirienne, né de père ou de mère ivoirien d'origine ». À l'inverse, la Constitution de 2000 (article 35) exigeait que le candidat soit né de père **et** mère ivoiriens d'origine.

Article 55 (Constitution de 2016)

Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois. Il choisit un vice-Président de la République, qui est élu en même temps que lui. Le candidat à l'élection présidentielle doit jouir de ses droits civils et politiques et doit être âgé de trente-cinq ans au moins. Il doit être exclusivement de nationalité ivoirienne, né de père ou de mère ivoirien d'origine.

44 <https://peri.umass.edu/wp-content/uploads/2025/01/CIV-French-WP-526-10-22-20.pdf>

45 <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CI/situation-economique-et-financiere#:~:text=Des%20in%C3%A9galit%C3%A9s%20subsistent%20entre%20Abidjan,plus%20de%2090%20%25%20des%20emplois.>

46 <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/elfenbeinkueste/13696.pdf>

47 <https://constitutionnet.org/sites/default/files/2017-05/Ivorian%20Constitution%20of%202016.pdf>

Article 35 (Constitution du 1er août 2000)

Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois. Le candidat à l'élection présidentielle doit être âgé de quarante ans au moins et de soixante-quinze ans au plus. Il doit être ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine. Il doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne. Il ne doit s'être jamais prévalu d'une autre nationalité. Il doit avoir résidé en Côte d'Ivoire de façon continue pendant cinq années précédant la date des élections et avoir totalisé dix ans de présence effective. L'obligation de résidence indiquée au présent article ne s'applique pas aux membres des représentations diplomatiques et consulaires, aux personnes désignées par l'État pour occuper un poste ou accomplir une mission à l'étranger, aux fonctionnaires internationaux et aux exilés politiques. Le candidat à la Présidence de la République doit présenter un état complet de bien être physique et mental dûment constaté par un collège de trois médecins désignés par le Conseil constitutionnel sur une liste proposée par le Conseil de l'Ordre des Médecins. Ces trois médecins doivent prêter serment devant le Conseil constitutionnel. Il doit être de bonne moralité et d'une grande probité. Il doit déclarer son patrimoine et en justifier l'origine.

Au-delà du « **et** » et du « **ou** », source de discorde politique depuis les années 1990, la Constitution de 2016 introduit plusieurs innovations institutionnelles majeures. Le poste de vice-président est créé, celui-ci étant élu sur le même ticket que le président et appelé à assurer la continuité de l'État en cas de vacance du pouvoir. Le bicaméralisme est également instauré avec la création d'un Sénat, aux côtés de l'Assemblée nationale existante. Les deux tiers des sénateurs sont élus, tandis que le tiers restant est nommé par le président de la République. La création du Sénat répond à l'ambition d'Alassane

Ouattara de doter la Côte d'Ivoire de nouvelles institutions censées accompagner sa modernisation. A plusieurs reprises, le président ivoirien a soutenu que « l'institution du Sénat en Côte d'Ivoire n'est pas un luxe, mais une nécessité de développement », vistant à « assurer une grande efficacité au Parlement ». Dès sa création, la loi de finances 2018 alloue un budget de 3,375 milliards de F CFA au Sénat. L'opposition et une partie de la société civile dénoncent toutefois une institution jugée budgétivore dans un pays confronté à des défis sociaux fondamentaux, notamment en matière de santé et d'éducation. L'argument d'une efficacité accrue du pouvoir législatif peine également à convaincre dans la mesure où 33 sénateurs sont nommés directement par le chef de l'État. Dans un pays où l'Assemblée nationale est déjà dominée par le parti au pouvoir, avec 137 sièges sur 254, cette configuration renforce la mainmise de l'exécutif sur le législatif. La nomination présidentielle d'un tiers des sénateurs est ainsi perçue comme une forme d'ingérence directe dans le fonctionnement du pouvoir législatif, limitant l'existence d'un véritable débat démocratique autour de l'adoption des lois.

Le véritable point de crispation lié à cette nouvelle Constitution réside toutefois dans l'interprétation de la limitation du nombre de mandats présidentiels.⁴⁸ Bien que la Constitution de 2016 maintienne la limitation à deux mandats, les partisans du président Ouattara soutiennent que cette disposition ne s'applique plus au président en exercice.⁴⁹ Selon eux, l'adoption d'une nouvelle Constitution aurait eu pour effet de remettre le compteur des mandats à zéro, ouvrant ainsi la voie à un troisième mandat. A l'adoption du nouveau texte constitutionnel, une partie de la classe politique ivoirienne veut croire que le président Ouattara respectera l'esprit de la limitation en se retirant après ses deux mandats. L'opposition et la société civile expriment néanmoins des vives inquiétudes,

48 <https://www.leclubdesjuristes.com/archives-cdj/en-cote-divoire-un-mandat-presidentiel-3-en-1-lincertitude-constitutionnelle-face-a-la-candidature-du-president-ouattara-3191/>

49 <https://www.thinkingafrica.org/V2/sur-la-possibilite-dun-troisieme-mandat-en-cote-divoire/>

estimant qu'un troisième mandat constituerait une violation de la Constitution. La perspective d'un tel scénario alimente la crainte d'un retour progressif à un système de présidence prolongée, voire à un régime à parti dominant rappelant la période 1960-1990. Pleurs responsables politiques évoquent alors des dérives autocratiques et un recul démocratique.

Alassane Ouattara annonce initialement qu'il ne briguera pas de troisième mandat.⁵⁰ Toutefois, la dégradation progressive de ses relations avec le PDCI-RDA (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire) ne laisse personne indifférent. Le retrait du PDCI de l'alliance du RHDP fragilise cette coalition au pouvoir depuis 2011 et fait craindre de nouvelles querelles politiques. Pour rappel, le PDCI d'Henri Konan Bédié et le RDR d'Alassane Ouattara s'étaient déjà opposés sur la scène politique dans les années 1990, avec des épisodes marqués par des marches de protestation, des boycotts du processus électoral et des arrestations de cadres du RDR. Ces tensions historiques, longtemps contenues au sein de l'alliance RHDP, ressurgissent progressivement et se matérialisent lors de l'élection présidentielle de 2020. Le PDCI appelle alors au boycott du scrutin, une stratégie qui contribue à l'écclatement de violences.⁵¹ Selon le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), entre le 31 octobre et le 10 novembre 2020, le bilan s'élève à 55 morts et 282 blessés.

Entre 2018 et 2020, le PDCI de l'ancien président Henri Konan Bédié refuse d'intégrer le RHDP lorsque celui-ci se transforme en parti unifié en 2018. Des informations faisant état de rupture ou d'un divorce politique avec l'alliance menée par Alassane Ouattara (RHDP) circulent pendant plusieurs mois avant d'être confirmées par le PDCI. Selon ce dernier, l'accord politique fondant l'alliance du RHDP reposait sur un principe d'alternance au sein de la coalition. Après avoir soutenu Alassane Ouattara pour deux mandats à

la tête de l'État, la logique voulait que le candidat de la coalition soit issu des rangs du PDCI. Dirigé par Henri Konan Bédié, le parti estimait ainsi que l'ancien président pouvait soit briguer un nouveau mandat, soit désigner l'un de ses cadres comme candidat à la magistrature suprême. Un autre acteur revendique également le droit de succéder à Alassane Ouattara : Guillaume Soro. Ancien chef rebelle et soutien militaire décisif d'Alassane Ouattara lors de la crise postélectorale de 2010-2011, Guillaume Soro a longtemps été perçu comme le dauphin officiel du président ivoirien. Sa nomination au poste de président de l'Assemblée nationale faisait de lui le dauphin constitutionnel du chef de l'État. Toutefois, la création du poste de vice-président dans la Constitution de 2016 l'écarte de la ligne de succession présidentielle.

Par ailleurs, l'Union pour la Démocratie et pour la Paix en Côte d'Ivoire (UDPCI), autre composante du RHDP, quitte officiellement la coalition en août 2020, invoquant le précédent du PDCI. Le manque d'alternance politique au sein du RHDP place dès lors les autres partis de la coalition dans une posture perçue comme subalterne vis-à-vis du RDR d'Alassane Ouattara. Ces partis dissidents disposent pourtant d'un poids électoral non négligeable. Le PDCI conserve une forte implantation dans les régions du centre de la Côte d'Ivoire, tandis que l'UDPCI dispose d'une assise importante dans l'Ouest montagneux. Leur départ et d'éventuelles alliances avec l'opposition sont susceptibles de réduire les chances du RHDP de se maintenir au pouvoir. Une alliance entre le PDCI et le PPA-CI de Laurent Gbagbo, solidement implanté au Sud et au Centre-Ouest, pourrait ainsi faire basculer le résultat d'une élection présidentielle en faveur de l'opposition.

Face au départ de ses alliés et afin de calmer les inquiétudes au sein de la population, Alassane Ouattara désigne un successeur en

50 <https://www.youtube.com/watch?v=NA1MFBoTJZo>

51 <https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/cote-divoire-lhorreur-des-violences-post-electorales>

la personne de son Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly. Ce dernier⁵² est connu pour ses relations étroites avec le président et est souvent décrit comme un technocrate loyal et fiable. Sa carrière politique est marquée par une longue et étroite collaboration avec Alassane Ouattara, remontant au début des années 1990. Membre éminent du parti au pouvoir, il occupe notamment le poste de premier vice-président du Rassemblement des républicains (RDR). Député et maire de Korhogo (au Nord de la Côte d'Ivoire), Amadou Gon Coulibaly est plusieurs fois ministre entre 2002 et 2011, avant d'être nommé ministre d'État, secrétaire général de la présidence de la République. Cette fonction le prépare au poste de Premier ministre, qu'il occupe du 10 janvier 2017 jusqu'à son décès, survenu le 8 juillet 2020. Sa disparition brutale bouleverse l'équilibre politique établi.⁵³ A la suite de cet événement⁵⁴, le président Ouattara annonce finalement sa candidature à un troisième mandat en 2020, arguant que la Constitution de 2016, mettant fin à la période de transition, remet les compteurs à zéro en matière de limitation des mandats. Cette interprétation provoque une nouvelle crise politique majeure. L'opposition, menée par Henri Konan Bédié et Pascal Affi N'Guessan, appelle au boycott et à la désobéissance civile, craignant un retour à l'instabilité. Les partis d'opposition regroupés autour du PDCI et du FPI estiment que le refus de participer au scrutin constitue un acte de résistance démocratique. Ils dénoncent un processus électoral verrouillé, critiquant la composition de la Commission électorale indépendante (CEI), jugée favorable au pouvoir, ainsi que le rôle du Conseil constitutionnel dans l'invalidation de certaines candidatures. Ils réclament également un audit indépendant du fichier électoral. La stratégie adoptée par l'opposition est radicale. Les principaux leaders - Henri Konan Bédié, Pascal Affi N'Guessan, Assoa

Adou, entre autres - appellent leurs militants à ne pas voter, à empêcher l'organisation du scrutin dans certaines localités et invitent la communauté internationale à ne pas reconnaître les résultats du scrutin. Alors que le scrutin se tient en dépit du boycott, l'opposition annonce la création d'un Conseil National de Transition visant à « restaurer la démocratie » après le vote.

La décision du président sortant de briguer un troisième mandat et l'appel au boycott actif conduisent à de nouvelles violences électorales⁵⁵, révélant la fragilité persistante de la paix malgré les efforts de reconstruction engagés entre 2011 et 2020. Le boycott se traduit par des barrages routiers, des tentatives d'empêcher la distribution du matériel électoral, des mobilisations parfois violentes et des affrontements entre jeunes partisans de l'opposition et du pouvoir. Dans certaines régions du Centre, de l'Est et de l'Ouest, ces tensions dégénèrent en affrontements communautaires. Dans les bastions traditionnels du PDCI, notamment à Daoukro, Bongouanou, Prikro, M'Batto et Arrah, les violences sont particulièrement intenses. Des maisons, commerces et bâtiments publics sont incendiés, et plusieurs décès sont enregistrés. Dans plusieurs localités, de nombreux bureaux de vote sont saccagés ou incendiés, empêchant la tenue du scrutin. La police et la gendarmerie, massivement déployées, sont confrontées à des situations extrêmement tendues, parvenant dans certains cas à contenir les affrontements.

C'est dans ce climat de forte tension qu'Alassane Ouattara est réélu avec 94,27 % des voix. Le jour du vote, la situation sécuritaire varie fortement selon les régions. À Abidjan et dans plusieurs villes du Nord, le vote se déroule dans un calme relatif, tandis

52 <https://www.7info.ci/amadou-gon-coulibaly-portrait-du-candidat-du-rhdp/>

53 « Côte d'Ivoire : le plan de Ouattara pour « coacher » Gon Coulibaly », La Lettre du Continent, n°734, 20 juillet 2016 et « Côte d'Ivoire : Gon Coulibaly ajoute de nouvelles pièces à son costume de présidentiable », La Lettre du Continent, n°745, 18 janvier 2017.

54 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/07/08/cote-d-ivoire-le-premier-ministre-et-candidat-a-la-presidentielle-amadou-gon-coulibaly-est-mort_6045646_3212.html

55 <https://www.hrw.org/fr/news/2020/12/02/cote-divoire-violences-postelectorales-et-repression>

que dans les zones d'opposition, de nombreux bureaux sont saccagés ou incendiés. La crainte des violences dissuade une partie des électeurs de se rendre aux urnes. Les affrontements font plusieurs dizaines de morts et de nombreux blessés, selon des sources officielles et indépendantes.

Le scrutin est marqué par un taux de participation de l'ordre de 53,9 %, chiffre contesté par l'opposition.⁵⁶ Le 3 novembre, la Commission électorale indépendante (CEI) proclame les résultats confirmant la victoire du président sortant avec plus de 94 % des voix. Considérant l'élection comme illégitime, l'opposition met en place un Conseil National de Transition (CNT).⁵⁷ Cet organe parallèle de gouvernance a pour mission d'assurer une transition du pouvoir exécutif, de préparer un cadre institutionnel consensuel, d'organiser une nouvelle élection présidentielle consensuelle et de restaurer « l'État de droit ». L'initiative est portée par l'ancien président Henri Konan Bédié. La réaction du gouvernement est immédiate. Le CNT est qualifié de « tentative de déstabilisation » visant à « substituer aux institutions républicaines légalement établies ». Les arrestations de cadres de l'opposition se multiplient, affaiblissant la dynamique de mobilisation. Progressivement, les leaders politiques privilégient la voie du dialogue, qui se concrétise en décembre 2020 par une rencontre entre Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié.

Le pouvoir durcit rapidement le ton face aux frondeurs et aux initiatives portées par l'opposition. Henri Konan Bédié, ancien président de la République et leader du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), est placé sous une forme d'isolement politique.

Dès le 3 novembre 2020, les forces de l'ordre instaurent un blocus autour de sa résidence, limitant ses déplacements et ses contacts, sans toutefois procéder à son arrestation. Parallèlement, les autorités procèdent à des arrestations ciblées au sein des rangs de l'opposition. L'ancien Premier ministre et président du Front Populaire Ivoirien (FPI), Pascal Affi N'Guessan, membre du CNT, est activement recherché avant d'être arrêté dans la nuit du 6 au 7 novembre 2020 à Akoupé, une ville située à environ 100 km d'Abidjan. Dans le même temps, l'armée joue un rôle régalien en se déployant sur l'ensemble du territoire afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. La police et la gendarmerie sont également mobilisées dans plusieurs localités confrontées à des violences électorales et communautaires. Depuis son exil, Guillaume Soro lance un appel public à l'armée afin qu'elle fasse barrage à Alassane Ouattara.⁵⁸ Dans un message diffusé sur les réseaux sociaux et suivi par plus de 50.000 internautes, l'ex-chef rebelle qualifie le président Ouattara d'« ancien président » et de « dictateur », évoquant une vacance du pouvoir, une violation de la Constitution et une répression brutale de l'opposition. Il soutient l'action du CNT et invite les soldats à agir pour stopper les tueries. Bien que cet appel ne suscite aucune réaction institutionnelle de la part de l'armée, il alimente néanmoins un climat d'inquiétude au sein de la population, d'autant plus que de nombreux cadres de l'armée ivoirienne sont issus des rangs de l'ex-rébellion des Forces Nouvelles autrefois dirigée par Guillaume Soro. En dépit de ces tensions, aucun renversement militaire du régime Ouattara ne se produit.

Les affrontements de 2020 se révèlent particulièrement meurtriers, rappelant les heures sombres de la crise de 2010-2011. Selon

56 https://www.cei.ci/wp-content/uploads/2024/03/EPR_2020_EXCEL_NATIONAL_PAR_DEPARTEMENT_V4.pdf

57 Les partisans du chef de l'État invoquent, inversement, le caractère non rétroactif de la nouvelle loi fondamentale. Une « jurisprudence » rappelée par le président de l'institution, Mamadou Koné, dont l'impartialité est régulièrement remise en cause, ce dernier ayant été nommé par Alassane Ouattara en 2015. L'article 58 de la Constitution de 2016 limitant à deux le nombre de mandats présidentiels, Alassane Ouattara ne pouvait se présenter selon ses opposants.

58 <https://www.jeuneafrique.com/1069363/politique/cote-divoire-guillaume-soro-appelle-larmee-a-agir-face-a-lassane-ouattara/>

les bilans rapportés par diverses sources, y compris le Procureur d'Abidjan fin 2021, ces violences ont fait environ 85 morts et près de 500 blessés. Plusieurs organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme confirment l'ampleur de ces violences à travers des rapports concordants. Les principales analyses et documentations relatives aux violences électorales survenues lors de l'élection présidentielle du 31 octobre 2020 ont été produites par Amnesty International, Human Rights Watch (HRW), le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), les agences des Nations Unies, notamment le HCR, ainsi que l'Union Africaine à travers sa mission d'observation électorale. L'Union Africaine souligne un contexte politique tendu, marqué par le boycott de l'opposition et de nombreux incidents violents, et recommande l'ouverture d'un dialogue politique inclusif afin de prévenir la récurrence de crises similaires. Amnesty International fait état d'affrontements d'une extrême violence entre partisans de l'opposition et du pouvoir, avant et après le scrutin, et s'aligne sur le bilan officiel du CNDH, qui recense 55 morts et 282 blessés entre le 31 octobre et le 10

novembre 2020. De son côté, Human Rights Watch (HRW) confirme un bilan de plus de 50 morts et des dizaines de blessés à la suite de violences politiques et intercommunautaires, tout en dénonçant un usage excessif de la force par les forces de sécurité, notamment l'usage de balles réelles et des actes de violences physiques contre des civils. Enfin, l'ONU et le HCR rapportent que ces violences ont provoqué la fuite de plus de 8 000 Ivoiriens vers les pays voisins, dont 7 500 vers le Libéria dans les jours suivant le scrutin.⁵⁹

Les affrontements ont opposé des sympathisants de l'opposition et des partisans du parti au pouvoir (RHDP), utilisant des armes à feu, des machettes et des gourdins. Malgré le retour progressif au calme et la reprise du dialogue politique à partir de la fin de l'année 2020 et du début de l'année 2021, de nombreux opposants demeurent poursuivis dans le cadre de ces événements, illustrant la persistance des tensions politiques et judiciaires dans l'après-crise. Le tableau 1 récapitule les principales arrestations d'opposants liées aux violences électorales lors de la présidentielle de 2020.

Nom	Parti / Fonction	Date d'arrestation	Chef(s) d'accusation	Statut
Pascal Affi N'Guessan	Président du FPI, ex-Premier ministre	6-7 novembre 2020	Complot contre l'État, mouvement insurrectionnel, actes de terrorisme	Libéré sous contrôle judiciaire (déc. 2020)
Maurice Kakou Guikahué	Secrétaire exécutif du PDCI	Début novembre 2020	Participation au CNT, atteinte à l'autorité de l'État	Libéré provisoirement (2021)
Albert Mabri Toikeusse	Président UDPCI, ex-ministre	Mandat d'arrêt (nov. 2020)	CNT, insurrection	En fuite au moment des faits
21 personnes (cadres PDCI/FPI)	Divers partis membres du CNT	3 novembre 2020	Tentative de transition illégale	9 relâchées rapidement et les autres poursuivis
Autres leaders et militants	Opposition (CNT)	Novembre 2020	Vol/détérioration matériel électoral, troubles à l'ordre public	Plusieurs libérés en 2021

59 <https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/points-de-presse/le-hcr-intensifie-laide-humanitaire-le-nombre-des-refugies-ivoiriens>

Pascal Affi N'Guessan est libéré le 30 décembre 2020, après plusieurs semaines de détention. D'autres militants et cadres de l'opposition bénéficient également de mesures de mise en liberté dans les semaines qui suivent. Ces libérations s'inscrivent dans le cadre plus large de la reprise du dialogue politique entre le pouvoir et les principales forces d'opposition, amorcée à la suite des rencontres entre le président Ouattara et Bédié. Néanmoins, malgré ces gestes d'ouverture, de nombreuses organisations et observateurs des droits de l'homme continuent à dénoncer des détentions arbitraires. Ils soulignent également l'absence de garanties suffisantes en matière de procès équitables pour tous l'ensemble des personnes détenues dans ce contexte.⁶⁰

Lois Répressives Contre Liberté d'Expression

Les violences liées aux élections de 2020 ont définitivement creusé le fossé entre le pouvoir et l'opposition.⁶¹ Le retour en Côte d'Ivoire de Laurent Gbagbo en 2021 n'y changera rien.⁶² Laurent Gbagbo, ainsi que Charles Blé Goudé, étaient poursuivis pour quatre chefs d'accusation de crimes contre l'humanité présumés commis lors de la crise post-électorale de 2010-2011. Les juges ont estimé que les éléments de preuve présentés par l'Accusation étaient insuffisants pour établir la responsabilité pénale des accusés, certains les qualifiant même ces preuves de « faiblesse exceptionnelle ». Dès son retour en Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo a appelé à la libération des prisonniers politiques. Au total, 233 personnes ont été interpellées en 2020 dans le cadre d'une enquête sur les violences survenues lors de l'élection présidentielle. Un an après les élections, plusieurs personnalités, dont l'ancien président Henri Konan Bédié, se trouvaient encore dans le viseur de la justice. Il était soupçonné d'opérations financières subversives. Président du

PDCI-RDA, Henri Konan Bédié, était le chef de file de l'opposition en 2020. Il a été mis en cause par la justice ivoirienne dans le cadre des violences électorales. Les accusations formulées par le procureur et l'Unité Spéciale d'Enquête (USE) se fondaient sur l'article 54 de la loi de 2005 sur le statut des anciens présidents. Cette loi permet de juger un ex-chef d'État comme tout justiciable en cas d'infractions commises en période électorale. Le rapport officiel de l'USE accuse Bédié d'avoir été le commanditaire et principal financier des troubles survenus entre août et novembre 2020. Il est soupçonné d'avoir financé plusieurs opérations subversives par l'intermédiaire de proches, dont son directeur de cabinet N'Dri Narcisse et des cadres du PDCI. Ces actions visaient notamment à bloquer des routes et à organiser des violences dans des zones comme Daoukro et Toumodi. En tant que chef de file de l'opposition, il a lancé le mot d'ordre de désobéissance civile et soutenu la création du Conseil National de Transition, considéré par le pouvoir comme une tentative de renversement de l'État.

Bien avant l'année 2020, l'étau judiciaire ne s'est jamais desserré autour de l'opposition. L'ex-chef de l'État ivoirien Laurent Gbagbo et trois de ses anciens ministres, dont son ex-Premier ministre Gilbert Aké N'Gbo, ont été condamnés en 2018 à vingt ans de prison et à 329 milliards FCFA d'amende.⁶³ Ils sont accusés du « *braquage* » de l'Agence Nationale de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pendant la crise post-électorale ivoirienne. Dès 2018, des observateurs de la scène politique ivoirienne évoquaient déjà la disqualification de Laurent Gbagbo pour la présidentielle de 2025. En effet, cette condamnation entraîne la déchéance de ses droits civiques et politiques, ce qui signifie qu'il ne peut ni voter ni se présenter à une élection tant que cette condamnation n'est pas annulée.

60 <https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/cote-divoire-lhorreur-des-violences-post-electorales>

61 <https://www.article19.org/fr/resources/cote-divoire-the-government-must-lift-the-ban-on-protest/>

62 <https://news.un.org/fr/story/2021/03/1093092>

63 <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/c%C3%B4te-d-ivoire-affaire-de-la-bceao-gbagbo-condamn%C3%A9-20-ans-de-prison-/1035570>

En 2022, Alassane Ouattara lui a accordé une grâce présidentielle, ce qui lui évite de purger sa peine, sans toutefois annuler la condamnation. Contrairement à une amnistie, la grâce présidentielle ne rétablit pas les droits civiques. Légalement, Gbagbo demeure donc inéligible. Seule une décision exceptionnelle, par le biais d'une amnistie ou d'une réhabilitation judiciaire, pourrait lui permettre d'être réinscrit sur la liste électorale. Cette mesure d'exception, attendue comme un geste d'ouverture, n'a pas été prise par le président ivoirien.

Avant même Laurent Gbagbo, c'est l'ancien chef de la rébellion et président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro, qui est entré en disgrâce jusqu'à finir en exil. En devenant président de l'Assemblée nationale le 12 mars 2012, Soro était, selon la Constitution de 2000⁶⁴, le deuxième personnage de l'État et le successeur du président de la République en cas de vacance du pouvoir. Au-delà du cadre constitutionnel, sa proximité avec Alassane Ouattara qu'il avait soutenu avec la rébellion des Forces Nouvelles (FN),⁶⁵ le plaçait comme un successeur naturel. La brouille politique entre Guillaume Soro et le président Alassane Ouattara est née de la supposée implication de l'ancien chef rebelle dans les mutineries de 2017. Des responsables politiques proches du pouvoir ainsi que certains analystes ont affirmé que Guillaume Soro aurait instrumentalisé le mécontentement des mutins, en raison de son influence sur les ex-rebelles intégrés dans l'armée. Ces accusations se sont renforcées après la découverte d'une cache d'armes à Bouaké, dans la résidence de son directeur du protocole, Souleymane Kamaraté Koné, alias Soul To Soul. Guillaume Soro a toujours soutenu qu'il ne s'agissait pas d'une cache d'armes, expliquant que la présence de ces armes était connue depuis plusieurs années des autorités ivoiriennes. L'aile radicale

du RHDP a vu dans ces événements une tentative de coup d'État ou une manœuvre de pression politique visant à contraindre Alassane Ouattara à désigner Guillaume Soro comme son successeur.

Toutefois, l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2016 et l'instauration d'un poste de vice-président ont modifié l'équilibre institutionnel. Le président de l'Assemblée nationale n'était plus le dauphin constitutionnel du chef de l'État. Selon l'Article 55 nouveau de la Constitution ivoirienne du 08 novembre 2016, modifiée par la loi constitutionnelle N° 2020-348 du 19 mars 2020, « *Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois. Il choisit un vice-Président de la République, en accord avec le Parlement. Le candidat à l'élection présidentielle doit jouir de ses droits civils et politiques et doit être âgé de trente-cinq ans au moins. Il doit être exclusivement de nationalité ivoirienne, né de père ou de mère ivoirien d'origine* ».⁶⁶ La création du poste de vice-président a été présentée comme une innovation majeure pour la Troisième République. Selon le président Alassane Ouattara, cette réforme est destinée à mettre le pays « à l'abri des tensions et des incertitudes pouvant déboucher sur un ralentissement économique » et à régler les problèmes de succession immédiate en cas de vacance du pouvoir. La Côte d'Ivoire avait déjà connu une crise de succession dans les années 1990, à la suite du décès du président Houphouët Boigny, qui avait opposé Alassane Ouattara, alors premier ministre, à Henri Konan Bédié, président de l'Assemblée nationale. Pour éviter une nouvelle crise, la succession revient désormais directement au vice-président.

Guillaume Soro ne se trouvait donc plus dans une posture de successeur d'Alassane Ouattara, et les mutineries de 2017⁶⁷ n'ont fait qu'aggraver la situation.

64 <https://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/ea778cb20fbbd7a77fe62ae0c85bbd87c0757abd.pdf>

65 <https://www.aegis-eu.org/archive/ecas4/ecas-4/panels/41-60/panel-49/Fofana-Moussa-Full-paper.pdf>

66 <https://loidici.biz/2020/03/31/loi-constitutionnelle-n-2020-348-du-19-mars-2020-modifiant-la-loi-n-2016-886-du-8-novembre-2016-portant-constitution-de-la-republique-de-cote-divoire/lois-article-par-article/codes/la-constitution-ivoirienne/19341/naty/>

67 <https://www.jeuneafrique.com/mag/440562/politique/cote-divoire-retour-mutinerie-reussie/>

Les mutineries ont eu lieu à deux moments distincts durant l'année 2017. Au mois de janvier, la mutinerie a touché principalement Abidjan ainsi que plusieurs grandes villes comme Bouaké, bastion de l'ancienne rébellion. Elle a fait craindre un coup d'État, les mutins lourdement armés s'étant rapprochés du Plateau, centre administratif et siège du palais présidentiel. Ces soldats, majoritairement issus des Forces Nouvelles intégrées à l'armée nationale après la crise de 2010-2011, réclamaient le paiement intégral de primes promises, dont le montant était estimé à 12 millions de francs CFA par homme (environ 18.300 euros). Environ 8.400 militaires – essentiellement des soldats de rang – étaient concernés par ces revendications. Selon le gouvernement, 4 morts ont été enregistrés à Yamoussoukro.⁶⁸ Les enquêtes ont permis 5 arrestations dont 2 gendarmes écroués pour vol de véhicules et 3 militaires écroués pour homicide. Après la mutinerie de janvier, le président Alassane Ouattara a annoncé qu'un accord avait été conclu avec les mutins. Cependant à partir du 8 mai, les mutins vont de nouveau faire parler d'eux. Ils dénoncent le non-respect des accords conclus en janvier 2017 avec le gouvernement. Au moins 6 morts ont été enregistrés et plusieurs blessés. L'armée a, de son côté, poursuit les investigations visant à situer les responsabilités des auteurs des deux mutineries

L'armée dont la Côte d'Ivoire a hérité après la crise militaro-politique de 2002 à 2011 est le fruit d'un long processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Le processus a été officiellement lancé dès les Accords de Linas-Marcoussis en 2003, puis les accords de Ouagadougou (2007) et s'est achevé en 2014. L'armée ivoirienne actuelle est le fruit de la fusion entre les Forces Armées Nationales (FANCI) et les Forces Nouvelles (FAFN), donnant naissance aux Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) en 2011. Environ 74 068 ex-combattants ont été recensés, dont 69 506

désarmés et réintégrés. Plus de 25 000 armes et un million de munitions ont été collectées. Guillaume Soro a donc eu sous ses ordres une partie des hommes qui composent l'armée ivoirienne, et est soupçonné, à tort ou à raison, de continuer d'influencer les anciens rebelles dont plusieurs sont des haut-gradés de l'armée ivoirienne.

Les mutineries de janvier et de mai 2017 ont eu un impact significatif dans les principales villes ivoiriennes. Les mutins ont érigé des barricades et des tirs nourris ont été entendus dans plusieurs villes, y compris à Abidjan (notamment dans le quartier du Plateau, centre administratif et des affaires, et près du camp Gallieni). Les activités étaient paralysées dans ces villes, avec des écoles et des entreprises fermées. Les négociations ont permis une sortie de crise, au prix de lourdes concessions financières de l'État. Le gouvernement a donné la « *priorité à la paix et à la sécurité* » et a finalement accepté de verser les sommes réclamées, bien que le porte-parole du gouvernement ait refusé de communiquer les chiffres exacts immédiatement après l'accord.⁶⁹ Par la suite, le gouvernement a annoncé la radiation de 230 militaires et gendarmes fin 2017 pour fautes graves.

La confusion s'est installée au sein du RHDP. L'aile modérée évoquait un simple mouvement d'humeur, tandis que l'aile radicale accusait Guillaume Soro d'être à la manœuvre. De plus en plus isolé, il a démissionné de ses fonctions le 8 février 2019. En octobre 2019, il annonce sa candidature à l'élection présidentielle de 2020 et officialise la création de Générations et Peuples Solidaires (GPS), un mouvement largement structuré autour du numérique et des réseaux sociaux pour fédérer la jeunesse et la diaspora. Cette stratégie attire rapidement de jeunes militants, des cadres de l'ancienne rébellion et de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) une

68 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/05/26/cote-d-ivoire-comment-les-mutins-ont-fait-plier-le-gouvernement_5134181_3212.html

69 <https://www.la-croix.com/Monde/Afrique/En-Cote-dIvoire-accord-met-fin-mutine-ries-2017-05-17-1200847817>

association syndicale qu'il a dirigé entre 1995 et 1998. D'autres sympathisants désireux de voir un renouvellement de la classe politique ivoirienne sont aussi séduits par son discours. À mesure que GPS gagnait en visibilité, le pouvoir ivoirien a renforcé sa fermeté. Fin 2019, Soro est accusé de préparer une insurrection et un complot contre l'État. Un mandat d'arrêt est émis contre lui alors qu'il tentait de rentrer en Côte d'Ivoire quelques mois avant la présidentielle de 2020. En 2020 et 2021, les autorités ivoiriennes dissolvent GPS, interdisent plusieurs réunions et poursuivent ou incarcèrent plusieurs cadres et militants du mouvement. Guillaume Soro a commencé à se forger l'image d'un homme politique engagé, de quoi inquiéter ses anciens alliés du RHDP. Si ces chances de remporter une élection au premier tour étaient minimales face au président sortant Alassane Ouattara, c'est son rapprochement à l'opposition qui inquiète. Désormais acteur politique, Guillaume Soro est toujours respecté par de nombreux militaires qui ont servi sous ses ordres au sein de la rébellion des Forces Nouvelles. Il garde donc l'image d'un homme politique avec une main sur la gâchette.

Une série d'ennuis judiciaires s'enclenche dès le 20 décembre 2019. Soro est poursuivi pour « *recel de détournement de deniers publics* » et « *blanchiment de capitaux* », puis pour « *complot et atteinte contre la sécurité de l'État* ». Le délit aurait été commis alors qu'il occupait les fonctions de Premier ministre en 2007. Lui et 19 de ses proches arrêtés durant le mois de décembre 2019 sont dans le collimateur de la justice. Après une première condamnation à 20 ans de prison, il est finalement condamné à la prison à perpétuité le 23 juin 2021 pour tentative de coup d'État en décembre 2019.⁷⁰ Concernant ces deux dossiers judiciaires, la défense que Guillaume Soro a dénoncé une « machination politique » destinée à « l'écarter de la course » à la présidentielle de 2020 Guillaume Soro.

Dans l'affaire d'atteinte à la sûreté de l'état et d'insurrection militaire, le procureur de la République a appuyé l'accusation sur un enregistrement téléphonique et des preuves matérielles concernant la cache d'armes de Bouaké. Il s'agit de matériel militaire composé de caissettes de munitions, de missiles anti-char, Kalachnikovs AK et autres matériels de transmission. Dans le dossier du détournement de fonds, la défense fait valoir les incohérences des éléments de preuve retenus contre Guillaume Soro. Elle évoque des accusations fallacieuses et des preuves fabriquées tout en dénonçant des opérations d'espionnage et des tentatives d'assassinat qui ont visés Guillaume Soro sur le territoire européen. Guillaume Soro a lui-même rejeté les différentes condamnations prononcées contre lui, dénonçant une justice aux ordres et un appareil judiciaire ivoirien soumis aux diktats de l'Exécutif. Depuis la fin de la crise post-électorale et l'arrivée au pouvoir d'Alassane Ouattara, l'indépendance de la justice a été remise en cause dans différents dossiers judiciaires. Les partis politiques de l'opposition et la société civile ont utilisé différentes expressions pour caractériser le manque d'indépendance de la justice ivoirienne dont certaines décisions semblent relever plus de la politique que du droit. « Instrumentalisation de la justice », « justice des vainqueurs », « justice aux ordres », « justice à deux vitesses » ou « justice bras armés du RHDP » sont des expressions qui reviennent en boucle après chaque décision de justice.⁷¹

Alors qu'il en exile, un mandat d'arrêt international est émis contre lui le 23 décembre 2019. La justice reprochait à l'ex-président de l'Assemblée nationale de préparer un supposé complot visant la déstabilisation du régime d'Abidjan, accusations qu'il a toujours nié au point de saisir en mars 2020 la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP).⁷² Le 22 avril 2020, la Cour a ordonné

70 <https://www.bbc.com/afrique/region-55826165>

71 <https://www.dw.com/fr/pour-un-proc%C3%A8s-%C3%A9quitable-des-prisonniers-de-la-crise-post-%C3%A9lectorale-ivoirienne/a-43705535>

72 <https://www.african-court.org/cpmt/fr/details-case/0122020>

la suspension du mandat d'arrêt contre Soro et la remise en liberté provisoire de 19 de ses partisans. Elle estimait que l'exécution du mandat risquait de porter atteinte aux libertés fondamentales, à la présomption d'innocence, et compromettait leurs droits politiques. Malgré l'ordonnance de la CADHP, la justice ivoirienne a maintenu les poursuites et le mandat d'arrêt international. Le 28 avril 2020, Guillaume Soro est condamné par contumace à vingt ans de prison, à 4,5 milliards de francs CFA d'amende et à une privation de ses droits civiques pendant cinq ans.

Indésirable en France, Guillaume Soro sera aperçu en Turquie et plus récemment dans les pays membres de l'AES (Alliance des États du Sahel) qui entretiennent des relations conflictuelles avec la Côte d'Ivoire.⁷³ L'AES a été formée le 16 septembre 2023 à travers la signature de la « Charte du Liptako-Gourma ». En janvier 2024, les trois États ont officiellement annoncé leur retrait de la CEDEAO, provoquant une reconfiguration majeure du paysage régional. L'AES se présente comme un bloc défensif et souverain — revendiquant un « espace de destin commun », distinct de l'influence occidentale présumée incarnée par la CEDEAO. Malgré le retrait des pays de l'AES de la CEDEAO, les échanges commerciaux avec la Côte d'Ivoire restent jugés essentiels. En 2024, les exportations ivoiriennes vers l'un de ces pays — le Mali — représentaient un montant significatif. Cependant, au niveau sécuritaire, les relations se sont plutôt dégradées. Ces tensions trouvent leurs origines dans la volonté de la Côte d'Ivoire de soutenir une intervention militaire au Niger. Cette posture d'Abidjan après le coup d'État militaire au Niger va placer le pays sur la liste des « pays ennemis » de l'AES. Ouagadougou a accusé à plusieurs reprises la Côte d'Ivoire d'être la base arrière des groupes djihadistes et terroristes qui déstabilisent le Burkina Faso. Au-delà, la Côte d'Ivoire a accueilli des opposants et anciens caciques du

régime déchu de Blaise Compaoré accusés de tremper dans les actions subversives de déstabilisation de la junte au pouvoir à Ouagadougou. La Côte d'Ivoire est accusée de s'associer à la France dans les manœuvres de formation et d'équipement des groupes terroristes en armes, moyens de transport (moto, pickup) et de munitions.

Entre 2020 et 2024, la pression judiciaire s'étend à d'autres acteurs de l'opposition et de la société civile. Plusieurs arrestations, condamnations et poursuites concernent des activistes, des militants politiques et des responsables associatifs. Dans ce contexte, l'ancien aide de camp de Guillaume Soro, le commandant Abdoulaye Fofana, est arrêté en mai 2022 à Abidjan, après trois ans d'exil en France. Il est poursuivi pour « *complot contre l'autorité de l'État et constitution de bandes armées* ». Cette arrestation intervient à la suite de la diffusion, par l'intéressé, d'une vidéo sur les réseaux sociaux dans laquelle il accuse les autorités ivoiriennes de dissimuler des informations relatives à l'attaque de Kafolo. Ces propos sont interprétés par les autorités comme des appels à la mutinerie et à la déstabilisation de l'État, justifiant l'émission d'un mandat d'arrêt avant son retour en Côte d'Ivoire. Revenu à Abidjan pour des raisons familiales, Abdoulaye Fofana est interpellé durant son séjour. Le parquet considère ce retour comme suspect, estimant qu'il aurait pris contact avec des militaires. Le 28 juillet 2025, le tribunal de première instance du Plateau le condamne à quinze ans de prison ferme pour « actes terroristes » et « complot contre l'autorité de l'État ».

Parallèlement, le 23 août 2022 Pulchérie Gbalet, figure de la société civile ivoirienne et présidente d'Alternative Citoyenne Ivoirienne (ACI), est placée sous mandat de dépôt et incarcérée à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan. Elle est accusée « *d'entente avec les agents d'une puissance étrangère* ».⁷⁴ Cette affaire s'inscrit dans un contexte

⁷³ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/11/13/l-opposant-ivoirien-guillaume-soro-reapparaît-au-niger_6199922_3212.html

⁷⁴ <https://mfwa.org/fr/issues-in-focus/lactiviste-pulcherie-gbalet-retrouve-la-liberte-apres-huit-mois-de-detention-suite-a-des-manifestations-anti-ouattara/>

diplomatique tendu entre la Côte d'Ivoire et le Mali, marqué par la détention de 49 soldats ivoiriens à Bamako depuis juillet 2022. Pulcherie Gbalet s'était rendue au Mali début août 2022, où elle avait rencontré plusieurs personnalités maliennes. A son retour à Abidjan, elle est brièvement interpellée le 3 août, interrogée puis relâchée. Le 22 août 2022, elle est convoquée par la police pour récupérer son passeport et son téléphone portable confisqués lors de sa première interpellation. Sa défense dénonce un « guet-apens », affirmant que c'est à l'occasion de ce rendez-vous qu'elle est arrêtée et placée sous mandat de dépôt. Les chefs d'accusation retenus incluent notamment « l'entente avec les agents d'une puissance étrangère de nature à nuire à la situation militaire et diplomatique de la Côte d'Ivoire », des « manœuvres de nature à jeter le discrédit sur les institutions et à occasionner des troubles graves à l'ordre public ».

La répression judiciaire touche également des militants de partis politiques. Le 9 mars 2023, 26 militants de l'opposition sont condamnés à deux ans de prison ferme pour avoir manifesté le 24 février 2023 contre la convocation de Damana Pickass, secrétaire général du Parti des Peuples Africains - Côte d'Ivoire (PPA-CI). Ce dernier avait été convoqué par un juge d'instruction pour son rôle présumé dans l'attaque d'une caserne à Abidjan en 2021. A l'occasion de cette mobilisation, 31 personnes sont interpellées et placées en détention. Le tribunal condamne 26 d'entre elles à deux ans de prison ferme pour « trouble à l'ordre public ». La défense conteste cette qualification, estimant que le trouble invoqué n'a pas été établi et que cette incrimination est utilisée comme un instrument juridique extensif destiné à restreindre l'action de l'opposition.

Les arrestations se poursuivent en 2023. Le 18 novembre, à Odienné (au Nord de la Côte d'Ivoire), deux cadres du mouvement Générations et Peuples Solidaires (GPS) sont interpellés, cinq jours après la réapparition publique de Guillaume Soro au Niger. Dans le même temps, Stive Biko, de son vrai nom Djaman Francis, activiste ivoirien proche de Laurent Gbagbo, est arrêté le 17 novembre

2023 à Nouakchott, où il vivait en exil depuis 2011. Très actif sur les réseaux sociaux, il y diffusait régulièrement des vidéos et messages virulents à l'encontre des autorités ivoiriennes. Son arrestation est menée par les services de renseignements ivoiriens et la justice mauritanienne. Interpellé à l'aéroport alors qu'il s'apprêtait à se rendre en Europe, il est extradé vers la Côte d'Ivoire et incarcéré à Abidjan. Il est poursuivi pour diffamation, injure publique et incitation à la haine. Condamné à cinq ans de prison, des rumeurs faisant état de sa mort en détention circulent fin décembre 2023. Informations rapidement démenties par les autorités ivoiriennes.

En 2024, deux proches de Guillaume Soro sont également visés. En août, Soro Mamadou Traoré et Kando Soumahoro sont condamnés à des peines de prison ferme assorties de privation de leurs droits civiques. Mamadou Traoré est interpellé le 9 août 2024 à Abidjan à la suite d'une convocation par la police criminelle. Il est poursuivi pour diffusion de « fausses informations » et « troubles à l'ordre public », après avoir affirmé que du matériel militaire présenté lors du défilé du 7 août 2024 aurait été loué à la force Takuba et qualifié le président de la République de « menteur ». Il est condamné le 16 août 2024 à deux ans de prison ferme, une amende de 500 000 FCFA et cinq ans de privation de ses droits civiques. Kando Soumahoro est arrêté le 13 août 2024 pour avoir participé à une réunion de l'opposition et signé une déclaration commune au nom de GPS, un parti dissous par décision judiciaire en 2021. Il est condamné le 21 août 2024 à trois ans de prison, dont deux ans ferme, assortis de cinq ans de privation de droits civiques.

Dans le même registre, Charles Rodel Dosso, secrétaire général adjoint du PPA-CI chargé de la société civile, est arrêté à son domicile le 5 octobre 2024 par des hommes armés et encagoulés agissant sans mandat judiciaire apparent. Il est accusé d'avoir coorganisé une manifestation interdite le 13 septembre 2024 contre la vie chère et les déguerpissements forcés. Lors de cette même marche, une trentaine de manifestants sont arrêtés, dont 19 condamnés à six mois de prison et à une amende de 100.000 F CFA (environ 152 euros).

Inculpé le 7 octobre 2024 pour troubles à l'ordre public et atteinte à la sûreté de l'État, l'arrestation de Charles Rodel Dosso suscite de vives critiques de la part de l'opposition et des organisations de défense des droits de l'homme. Dans l'ensemble de ces affaires, les avocats dénoncent des procès politiques, tandis que l'opposition évoque une répression ciblée des voix critiques et une instrumentalisation de la justice à l'approche de la présidentielle de 2025.

Ces arrestations s'inscrivent dans un cadre juridique marqué par des modifications du Code Pénal et l'adoption de nouvelles lois. Les chefs d'accusation tels que « trouble à l'ordre public », « diffusion de fausses informations » et « atteinte à la sûreté de l'État » sont fréquemment utilisés. Le passage d'un régime déclaratif à un régime d'autorisation préalable pour les manifestations publiques a profondément modifié l'exercice du droit de manifester. De même, l'interprétation extensive des dispositions relatives à la diffusion de fausses informations, notamment au regard des articles 183 et 372 du Code Pénal et de loi n°2013-451 sur la cybercriminalité, donne lieu à de vives controverses. L'opposition et la société civile estiment que ces textes sont utilisés pour réprimer des opinions politiques plutôt que de véritables campagnes de désinformation. Quant au troisième chef d'accusation fréquemment mobilisé, celui de « l'atteinte à la sûreté de l'État », il est brandi de manière récurrente par le bureau du procureur depuis la fin de la crise post-électorale de 2011. Cette qualification juridique réapparaît régulièrement dans les grands procès politiques instruits entre 2012 et 2025 en Côte d'Ivoire. Dans le contexte ivoirien, elle recouvre des réalités très diverses. Les décisions judiciaires les plus emblématiques montrent qu'elle peut englober aussi bien la participation à des violences massives que des complots allégués ou supposés, mais également des appels à la désobéissance

civile. Cette large amplitude d'interprétation ouvre la voie à des usages extensifs, voire politiques, de cette incrimination, sur la base d'articles précis du Code Pénal.

Cette dynamique répressive s'inscrit également dans un cadre législatif plus large touchant à la liberté d'expression. Un an après l'adoption d'une nouvelle Constitution, l'Assemblée nationale adopte la loi n° 2017-867 du 27 décembre 2017 portant sur le régime juridique de la presse.⁷⁵ Si cette loi consacre formellement la dépénalisation des délits de presse, elle suscite de vives critiques de la part des organisations professionnelles et de défense des droits humains. En effet, malgré l'exclusion explicite de la détention et de l'emprisonnement pour des infractions commises par voie de presse prévue à l'article 89, la loi comporte des failles susceptibles d'être exploitées contre les journalistes.

Dans le même temps, le Code Pénal continue de prévoir des peines d'emprisonnement pour offense au chef de l'État, constituant un moyen de pression indirect sur les journalistes et les acteurs médiatiques exprimant des opinions critiques à l'égard du pouvoir. Les sanctions financières prévues sont également dissuasives, avec des amendes pouvant atteindre 10 millions de francs CFA (environ 15.245 euros) pour des faits d'injure ou de publication de fausses nouvelles par voie de presse. La lutte contre la diffusion des fausses informations devient ainsi un levier central de restriction des libertés. A cet effet, l'article 65 de la loi n°2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité⁷⁶, conjointement avec l'article 372 du Code Pénal, constitue le socle juridique de cette politique. La loi sur la cybercriminalité vise à définir et sanctionner les infractions pénales commises au moyen des réseaux de télécommunication ou des systèmes d'information, couvrant notamment l'accès frauduleux aux systèmes, la diffusion de données illicites, l'usurpation

⁷⁵ <https://loidici.biz/2023/07/15/loi-n-2022-978-du-20-decembre-2022-modifiant-la-loi-n-2017-867-du-27-decembre-2017-portant-regime-juridique-de-la-presse/lois-article-par-article/plus-de-textes-de-lois/la-presse/44608/naty/>

⁷⁶ <https://www.droit-afrique.com/upload/doc/cote-divoire/RCI-Loi-2013-451-lutte-cyber-criminalite.pdf>

d'identité en ligne et la responsabilité des prestataires techniques. Elle précise que les réseaux sociaux sont assimilés à des « systèmes informatique » et des « systèmes d'information ». Bien que l'interprétation de ces dispositions varie selon les affaires, l'Article 65 est le plus souvent utilisé pour encadrer la répression de la diffusion de « fake news ». Celui-ci dispose que :

« Est puni de six mois à deux ans d'emprisonnement et de 1.000.000 à 5.000.000 de francs CFA d'amende, le fait pour toute personne de communiquer ou de divulguer par le biais d'un système d'information, une fausse information tendant à faire croire qu'une destruction, une dégradation ou une détérioration de biens ou une atteinte aux personnes a été commise ou va être commise. Est puni des mêmes peines, le fait de communiquer ou de divulguer par le biais d'un système d'information, une fausse information faisant croire à un sinistre ou à toute autre situation d'urgence ».

A ce texte de loi s'ajoute l'article 372 du Code pénal, qui prévoit les peines suivantes: *« Est puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 1.000.000 à 5.000.000 de francs, quiconque communique ou divulgue par le biais d'un système d'information, une fausse information tendant à faire croire qu'une destruction, une dégradation ou une détérioration de biens ou une atteinte aux personnes a été commise ou va être commise. Est puni des mêmes peines, quiconque communique ou divulgue par le biais d'un système d'information, une fausse information faisant croire à un sinistre ou à toute autre situation d'urgence ».*

Le gouvernement ivoirien justifie l'usage de ces textes en affirmant que la diffusion de fausses informations représente un « danger réel », dans un pays marqué par des années de crise politique et de tensions communautaires. Les autorités soulignent que des rumeurs virales ont, par le passé, provoqué des mouvements de panique, des

violences ou des troubles à l'ordre public, notamment lors de périodes électorales. Toutefois, si ces lois ont été présentées comme des outils de lutte contre la manipulation de l'information et les discours de haine, leur formulation large laisse une marge d'interprétation importante aux autorités judiciaires, permettant d'engager des poursuites contre des individus pour des publications parfois anodines ou relevant du débat public. Plusieurs procès et interpellations de blogueurs, influenceurs, militants politiques ou simples utilisateurs de réseaux sociaux illustrent les tensions liées à ce cadre juridique. Des publications, vidéos ou commentaires relevant parfois du débat public ont été qualifiés de « fake news », « incitation à la révolte » ou « trouble à l'ordre public ». Certaines arrestations ont suscité un débat sur la proportionnalité des mesures adoptées. Des organisations locales de défense des libertés numériques, ainsi que des organisations internationales telles que Reporters sans frontières (RSF), appellent à des réformes, notamment un encadrement plus précis des textes, une meilleure formation des magistrats et des forces de l'ordre ainsi que des mécanismes de recours plus accessibles pour les citoyens poursuivis.

A ce contexte de lutte contre la désinformation s'ajoute celui de la réforme du Code pénal intervenue en 2024. La loi n°2024-358 du 11 juin 2024 modifiant la loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant le Code pénal⁷⁷, initialement présentée comme une réponse aux insuffisances du cadre existant, est largement critiquée par la société civile. Elle introduit de nouvelles dispositions jugées liberticides, notamment l'élargissement des techniques spéciales d'enquête telles que l'infiltration, les perquisitions de nuit et l'interceptions de correspondances pour des infractions graves comme la cybercriminalité, le blanchiment et le terrorisme. Le Code pénal ivoirien, principalement issu de la loi n°2019-574 du 26 juin 2019, avait déjà fait l'objet de révisions antérieures, notamment par la loi n° 2021-893 du 21 décembre 2021, qui a

⁷⁷ <https://loidici.biz/2024/07/12/loi-n2024-358-du-11-juin-2024-modifiant-la-loi-n2019-574-du-26-juin-2019-portant-code-penal/lois-article-par-article/codes/le-code-penal/50891/naty/>

modifié plusieurs articles (3, 39, 67, 94, 94-1, entre autres). Ces différentes révisions ont progressivement renforcé, à travers plusieurs dispositions, les pouvoirs des forces de sécurité et de défense - police, gendarmerie, services de renseignements – au détriment de certaines libertés individuelles garanties aux citoyens. Les nouvelles dispositions autorisent ainsi les écoutes, les missions d'infiltration et d'autres techniques intrusives « sous conditions strictes et encadrées par la loi » dans le cadre d'enquêtes portant sur des crimes et délits qualifiés graves. Ces opérations peuvent être menées pour saisir des preuves ou démanteler des réseaux criminels par la captation de paroles ou d'images. Toutefois, cette latitude accrue accordée aux forces de l'ordre est perçue par de nombreux acteurs comme susceptible d'entrer en contradiction avec l'article 450-1 du Code pénal, qui réprime les atteintes à la vie privée par captation, enregistrement ou transmission d'images ou de paroles sans consentement, le consentement étant présumé en l'absence d'opposition explicite. Selon les organisations de la société civile, ces techniques sont peu respectueuses des droits humains et ouvrent la voie à des dérives, en particulier dans un contexte électoral sensible.

Dans ce cadre, la société civile et l'opposition identifient plusieurs articles du Code pénal – notamment les articles 184, 185, 196, 197, 198, et 199 – qu'elles considèrent comme contraire aux dispositions constitutionnelles garantissant les libertés fondamentales des citoyens, telles que prévues aux articles 17, 18, 19 et 20 de la Constitution. L'article 158 du nouveau Code pénal cristallise particulièrement les inquiétudes. Il dispose que :

« Est puni des peines prévues à l'article 184-2° quiconque, par l'un des moyens visés audit article : 1° - fait l'apologie des crimes de meurtre, de pillage, d'incendie ou de destruction d'édifices, de vol, des crimes contre le droit des gens et des infractions prévues aux chapitres 2 et 3 du présent titre ; 2° - lance des appels au public dans le dessein de faire désapprouver l'Autorité

et de provoquer la solidarité avec un ou plusieurs condamnés pour l'une des infractions prévues par l'article précédent ou par l'alinéa premier du présent article. Est puni des mêmes peines quiconque organise des collectes en vue du paiement des condamnations pécuniaires prononcées pour l'une de ces infractions ».

L'interprétation de cet article peut conduire, selon les circonstances, à considérer qu'un homme politique, un journaliste ou un acteur de la société civile ne peut dénoncer ou remettre en cause une décision gouvernementale ou judiciaire sans être accusé d'avoir appelé à « désapprouver l'Autorité » de l'État. Concrètement, la dénonciation de la condamnation d'un responsable politique, la contestation d'un arrêté préfectoral interdisant une manifestation ou l'appel à la réinscription d'un candidat sur la liste électorale pourraient exposer leurs auteurs à des poursuites judiciaires. Les articles 197 et 198 du nouveau Code pénal s'inscrivent dans cette même logique.

L'article 197 prévoit que :

« Est puni d'un emprisonnement de six jours à trois mois, celui qui, par parole, par geste ou par écrit, outrage publiquement un ministre du culte à l'occasion de l'exercice de son ministère. Est puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, celui qui exerce des violences et voies de fait contre le ministre du culte, à l'occasion de l'exercice de son Ministère ».

L'article 198 dispose quant à lui que :

« Sont punis de l'emprisonnement d'un à trois ans et d'une amende de 500.000 à 5.000.000 de francs, ceux qui ont organisé une manifestation non déclarée ou interdite ».

Cet article met fin de facto au principe déclaratif des marches et consacre le principe d'autorisation préalable, consultant ainsi un recul démocratique notable. Désormais, l'exercice du droit de manifester est assujéti au bon vouloir du pouvoir exécutif.

Entre 2020 et 2024⁷⁸, l'opposition ivoirienne évolue dans un climat politique tendu.⁷⁹ Les tentatives de dialogue politique engagées durant cette période se soldent par des échecs sur des questions clés comme la libération des détenus politiques, la réforme de la Commission électorale indépendante (CEI) et la révision de la liste électorale. A la fin de l'année 2024, l'opposition réclame

un audit de la liste électorale, invoquant de nombreuses irrégularités présumées, telles que la présence anormalement élevée de centaines, des personnes décédées figurant toujours sur la liste des mères à enfants multiples, ou des mineurs n'ayant pas le droit de vote, nourrissant ainsi les craintes d'un processus électoral contesté à l'approche de l'élection présidentielle de 2025.

⁷⁸ https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/news/peace_publications/election_reports/cote-divoire-prelim-110220-fr.pdf

⁷⁹ <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/cote-divoire/318-election-presidentielle-sous-tension-le-paradoxe-ivoirien>

UNE PRÉSIDENTIELLE SANS LES LEADERS DE L'OPPOSITION

L'année 2025 démarre dans un climat de silence et d'absence totale de dialogue entre le pouvoir et les principaux partis d'opposition que sont le PDCI (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire) et le PPA-CI (Parti des Peuples Africains – Côte d'Ivoire), laissant planer un doute sur la tenue d'une élection pacifique et inclusive.⁸⁰

Malgré des trajectoires très différentes, le PDCI et le PPA-CI apparaissent aujourd'hui comme des forces incontournables, capables d'influencer l'équilibre du pouvoir et de remodeler les dynamiques politiques nationales. Des deux formations dominent le paysage de l'opposition ivoirienne. Le PDCI est le plus ancien parti politique ivoirien en exercice, fondé en 1946 par Félix Houphouët-Boigny. Il reste l'un des partis les mieux implantés dans le pays, s'appuyant sur un ancrage territorial ancien qui lui garantit une fidélité électorale. Le parti s'est forgé une image de formation modérée, non-violente et institutionnelle, perçue comme rassurante pour une partie de la classe moyenne et de l'élite économique. Il bénéficie d'une structure militante stable avec des cadres expérimentés, des élus locaux et une organisation bien rodée. Depuis le décès d'Henri Konan Bédié en 2023, le parti a engagé une phase de recomposition interne. Son électorat reste solide, notamment les zones du Centre et de l'Est. Depuis 2010, le PDCI joue un rôle de « faiseur de roi », ayant permis à Alassane Ouattara d'accéder au pouvoir grâce à son alliance avec le RDR.

Le PPA-CI, bien que jeune, est porté par un leader charismatique, Laurent Gbagbo. Créé en 2021 après sa séparation du FPI, le PPA-CI s'est rapidement imposé comme l'un des mouvements les plus dynamiques du pays grâce à l'influence de Laurent Gbagbo, une mobilisation militante intense souvent visible lors de rassemblements publics, et une

capacité à mobiliser les jeunes autour d'une identité politique forte. Le PPA-CI garde une forte capacité de mobilisation dans plusieurs régions, notamment à l'Ouest et au Sud. Ces deux partis ont le potentiel de changer la donne au sein de leur coalition: le Front Commun, susceptible de pousser l'élection présidentielle au second tour.

Cependant, Laurent Gbagbo (PPA-CI) et Tidjane Thiam (PDCI) ne figurent pas sur la liste électorale, en raison de décisions de justice prises à moins de dix mois de la présidentielle. Être absent de la liste électorale équivaut à une impossibilité de se présenter comme candidat. L'article 48 du Code électoral ivoirien stipule que :

« Tout Ivoirien qui a la qualité d'électeur peut être élu Président de la République dans les conditions prévues par la Constitution et sous les réserves énoncées ci-après ».

Or la qualité d'électeur s'acquiert par l'inscription sur la liste électorale. L'article 3 précise :

« Sont électeurs les Ivoiriens des deux sexes et les personnes ayant acquis la nationalité ivoirienne soit par naturalisation soit par mariage, âgés de dix-huit ans accomplis, inscrits sur une liste électorale, jouissant de leurs droits civils et politiques et ne se trouvant dans aucun des cas d'incapacité prévus par la loi. Les personnes visées à l'alinéa précédent, vivant à l'étranger et

80 <https://www.crisisgroup.org/sites/default/files/2025-08/318-cote-divoire.pdf>

immatriculées dans une représentation diplomatique ou consulaire, peuvent prendre part à l'élection du Président de la République selon les modalités fixées par décret en Conseil des ministres, sur proposition de la Commission chargée des élections » (Article 3 Code électoral ivoirien).

En plus de ne pas être inscrits, les deux leaders de l'opposition sont frappés par des décisions judiciaires. L'article 49 précise : « Sont inéligibles : les personnes privées par décision judiciaire de leur droit d'éligibilité ; les personnes pourvues d'un Conseil judiciaire ».

En ce qui concerne Laurent Gbagbo, il a été condamné à 20 ans de prison par contumace dans l'affaire du "braquage" de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) en 2011. Cette affaire remonte à la crise post-électorale de 2010-2011. Alors qu'Alassane Ouattara et Laurent Gbagbo se disputaient le pouvoir, un climat de paralysie institutionnelle s'est installé. Le contrôle des ressources financières et militaires devient un enjeu central. Au premier plan de cette bataille économique figure la BCEAO, dont plusieurs agences situées dans les zones tenues par les forces loyales à Laurent Gbagbo ont été forcées d'ouvrir leurs coffres. Des sommes importantes ont été retirées pour financer l'administration pro-Gbagbo alors isolée. L'accès normal aux ressources de la banque centrale n'était plus possible pour Gbagbo, car la BCEAO reconnaissait Ouattara comme le seul président ivoirien.

En 2016, un procès s'ouvre à Abidjan contre Gbagbo et certains de ses ministres pour « vol aggravé », « atteinte à l'autorité de l'État » et « détournement de deniers publics ». Gbagbo, alors en procès à la Cour Pénale Internationale (CPI), est jugé par contumace et condamné à 20 ans de prison et 329 milliards FCFA d'amende pour « vol en réunion par effraction » et « détournement de deniers publics » avec trois de ses ministres : Gilbert Aké N'Gbo, Désiré Dallo et Koné Katinan. Les partisans de Gbagbo affirment qu'il s'agissait d'une réquisition légale pour payer les salaires et faire fonctionner l'État. Ils dénoncent une « justice des vainqueurs », soulignant le flou des preuves matérielles, l'incapacité de

l'accusation à chiffrer le préjudice exact et l'évolution du procès de Gbagbo à La Haye. Dès 2018, la faiblesse de l'accusation de crime contre l'humanité portée contre Laurent Gbagbo devient évidente, certains analystes prédisant sa libération avec celle de Charles Blé Goudé. Selon les militants, il s'agissait pour le régime Ouattara « d'inventer » une nouvelle condamnation afin d'écarter Gbagbo de la présidentielle 2025.

Pour Tidjane Thiam, la décision de justice concerne sa nationalité. Cette question rappelle le scénario ayant empêché Ouattara de se présenter pendant près de vingt ans, fondé sur la notion d'« ivoirité » détournée à des fins politiques. Introduit sous la présidence d'Henri Konan Bédié au milieu des années 1990, ce concept visait initialement à définir la singularité culturelle ivoirienne, mais est devenu un outil pour exclure Ouattara, issu du Nord du pays. Exclu en 1995 puis en 2000, Ouattara fut perçu comme « l'étranger » responsable des crises politiques, nourrissant les tensions ethniques et régionales. Depuis cet épisode, la question de la nationalité ou de l'ivoirité est devenue sensible à chaque élection présidentielle. Alors que certains collaborateurs français d'Alassane Ouattara ayant renoncé à leur nationalité dans les mêmes conditions que Tidjane Thiam sont encore inscrits sur la liste électorale, le président du PDCI est écarté. Trente ans après, les questions de nationalité refont surface risquant d'entraîner une autre génération politique dans les mêmes travers que celle ayant succédé au président Houphouët Boigny.

S'appuyant sur une loi qui datant d'avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960, un tribunal d'Abidjan a indiqué que le président du PDCI avait perdu sa nationalité ivoirienne en 1987 lorsqu'il avait acquis la nationalité française. Ainsi, lorsque Tidjane Thiam s'inscrivait sur la liste électorale en 2022, il n'était plus considéré comme ivoirien selon cette décision de justice. Le fait d'avoir renoncé à sa nationalité française le 20 mars 2025 n'y change rien. Laurent Gbagbo et Tidjane Thiam ne sont pas les seuls hommes politiques ivoiriens frappés par l'inéligibilité et écartés du processus électoral. Guillaume

Soro, président de Génération et Peuples solidaires (GPS), est également concerné par une série de condamnations. L'ancien chef de la rébellion dans les années 2000, ex-Premier ministre (2007-2012) et ex-président de l'Assemblée nationale (2012-2019), il a été radié de la liste électorale pour plusieurs condamnations. En 2020, il a été condamné par contumace à 20 ans de prison pour détournement de fonds et blanchiment. Cette condamnation s'accompagne de cinq ans de privation de ses droits civiques, comprenant le droit de vote et d'éligibilité, ce qui l'empêche de se présenter à la présidentielle conformément à l'article 49 du Code électoral. En 2021, il est de nouveau condamné à perpétuité pour atteinte à la sûreté de l'État. La même année, la justice ivoirienne ordonne la dissolution de son parti. Depuis fin 2019, l'État ivoirien avait engagé des poursuites contre Guillaume Soro, invoquant des chefs d'accusation graves. La justice a également émis un mandat d'arrêt international contre lui, marquant le début d'un long contentieux judiciaire mêlant accusations de « complot », de « déstabilisation » et d'« atteinte à la sûreté de l'État ». Ses partisans dénoncent ces mesures comme politiquement motivées. Si les condamnations ont écarté Guillaume Soro de la course à la présidentielle en 2020, son parti a été exclu dans la vie politique le 23 juin 2021. La dissolution de Génération et Peuples Solidaires (GPS) a été prononcée par un tribunal ivoirien au motif que le parti constituait un « instrument » des actions illégales de Soro en Côte d'Ivoire. GPS a contesté cette décision en appel, mais la dissolution a été confirmée. En 2025, Guillaume Soro et son parti sont donc hors-la-loi dans l'écosystème socio-politique ivoirien. Ni le président du parti ni le parti ne peuvent participer à une activité politique.

Le dernier ministre de la Jeunesse de Laurent Gbagbo, Charles Blé Goudé, poursuivi pour crime contre l'humanité par la Cour Pénale Internationale (CPI) a lui aussi été radié de

la liste électorale. A sa sortie de prison, le président du COJEP (Congrès Panafricain pour la Justice et l'égalité des Peuples) n'a pas caché sa volonté de redevenir un acteur politique majeur. Bien qu'acquitté par la CPI, il reste sous le coup d'une condamnation prononcée par la justice ivoirienne. En décembre 2019, Charles Blé Goudé a été condamné par contumace à vingt ans de prison ferme par un tribunal ivoirien pour des « actes de torture », « meurtre » et « traitements inhumains et dégradants ». Il a été reconnu coupable de faits liés à la crise post-électorale de 2010-2011, et sa peine est assortie d'une déchéance des droits civiques - droit de vote et d'éligibilité - pour une période de dix ans. Depuis l'élection présidentielle de 2020, l'opposition dénonce une instrumentalisation politique de la justice visant à écarter les rivaux sérieux du président sortant.⁸¹ Le contexte de la condamnation de Charles Blé Goudé donne lieu à des controverses. Pour les mêmes chefs d'accusation pour lesquels il a été acquitté par la CPI en 2019, la justice ivoirienne le condamne. Cette décision est fortement contestée et pousse ses avocats à dénoncer une violation des droits de la défense. Bien qu'étant en liberté conditionnelle à La Haye à l'époque, Blé Goudé n'a pas été autorisé à assister à son procès. Comme Laurent Gbagbo et Guillaume Soro, il dénonce une instrumentalisation politique de la justice visant à l'écarter de la scène politique.

Malgré ces condamnations et décisions judiciaires, Laurent Gbagbo et Tidjane Thiam ont décidé de faire acte de candidature à la présidentielle en déposant leurs dossiers auprès de la Commission électorale Indépendante. Le Conseil constitutionnel s'est appuyé sur les décisions de justice et les condamnations existantes pour juger irrecevables leurs candidatures.⁸² Pour Laurent Gbagbo, candidat du PPA-CI, le motif principal est sa radiation de la liste électorale depuis 2020, consécutive à une

81 <https://www.france24.com/fr/afrique/20250604-presidentielle-cote-ivoire-quatre-candidats-opposition-exclus-election-thiam-gbagbo-bl%C3%A9-goud%C3%A9-soro>

82 <https://www.conseil-constitutionnel.ci/archives-et-decisions/decision-ndeg-ci-2025-ep-00608-09ccsg-du-08-septembre-2025-portant-publication>

condamnation à vingt ans de prison dans l'affaire du braquage de la BCEAO, malgré son acquittement par la CPI. Étant absent de la liste électorale, il perd de facto sa qualité d'électeur, une condition indispensable pour être candidat. A cela s'ajoute un déficit de parrainages valides estimé à plus de 20 000. Pour Tidjane Thiam, candidat du PDCI, c'est la question de la double nationalité qui pose problème. Il n'a pas été réintégré sur les listes électorales malgré ses recours, si bien que son dossier a été jugé irrecevable pour l'absence de qualité d'électeur. Cette éviction fragilise non seulement le PPA-CI et le PDCI-RDA, mais également l'ensemble de l'opposition ivoirienne. Sans ces deux piliers, il devient difficile pour l'opposition de mobiliser son électorat. Les deux principaux partis d'opposition se retrouvent ainsi sans candidat officiel. Cette exclusion a été perçue comme une manœuvre politico-judiciaire organisée par et pour Alassane Ouattara, afin de lui garantir un plébiscite alors qu'il brigue un quatrième mandat jugé anticonstitutionnel par l'opposition. L'opposition parle de « coup d'État civil » et de justice instrumentalisée. Des observateurs et ONG, comme Amnesty International, dénoncent un recul démocratique marqué par la répression des manifestations et l'interdiction des rassemblements publics avant le scrutin. L'exclusion de ces deux leaders rend le processus électoral déséquilibré et non inclusif. L'absence de Laurent Gbagbo signifie que son bastion électoral de l'Ouest et du Sud risque de ne pas voter. Il en est de même pour Tidjane Thiam, dont les militants du Centre et de l'Est (bastion du PDCI) dénoncent des manœuvres politiques. L'opposition, incapable de s'unir autour d'une candidature unique, ne dispose d'aucun mot d'ordre clair pour mobiliser ses électeurs. L'exclusion, prononcée sans possibilité de recours, équivaut à une marche forcée de l'opposition vers un boycott.

Ces deux ténors de l'opposition ne sont pas les seuls à être exclus de la course à la présidentielle. Certains leaders présentés comme le visage du renouvellement de la classe politique ivoirienne vont voir leurs candidatures rejetées. Parmi eux figure le député Assalé Tiémoko Antoine, député-maire de Tiassalé et président du mouvement Aujourd'hui et Demain, la Côte d'Ivoire (ADCI).⁸³ Sa candidature a été jugée irrecevable. Le Conseil constitutionnel a observé que, dans son dossier de candidature, 11.345 numéros de carte nationale d'identité parmi les parrains déclarés étaient faux. De plus, 213 parrainages avaient été attribués à un autre candidat, ce qui est formellement interdit par la loi : un Ivoirien ne peut parrainer qu'un seul candidat. Par ailleurs, 11.558 parrainages ont été invalidés car présentés comme faux ou en doublons. Sur la liste déposée par le candidat de l'ADCI, un total de 23.183 parrainages ont été jugés valides, loin des 33.727 requis pour chaque candidat à la présidentielle. Le déficit de 10.544 signatures a été l'argument principal du Conseil Constitutionnel pour invalider son dossier.

Le parti, qui séduit l'électorat jeune, conteste les chiffres avancés par le Conseil Constitutionnel, indiquant avoir déposé 41.906 parrainages attestés par un procès-verbal auprès de la Commission électorale indépendante (CEI), avec une réserve de 3.000 signatures. Selon les accesseurs du parti, 7.165 parrainages auraient disparu du décompte officiel du Conseil Constitutionnel. L'ADCI affirme que le seuil de parrainage requis aurait dû être de 35.336 signatures et non 33.727 comme indiqué par le Conseil. Assalé Tiémoko, qui a réussi sa reconversion du journalisme à la politique, voit ainsi sa première tentative présidentielle échouer.⁸⁴ Cependant, l'ADCI appelle ses militants au calme, profitant de cette occasion pour réclamer une réforme du système des

83 <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250617-pr%C3%A9sidentielle-2025-en-c%C3%B4te-d-ivoire-le-d%C3%A9put%C3%A9-antoine-ti%C3%A9moko-assal%C3%A9-se-lance-en-ind%C3%A9pendant>

84 <https://www.pressecoatedivoire.fr/23307-rejet-de-la-candidature-dassale-tiemoko-aujourd'hui-et-demain-la-cote-divoire-deploire-des-incoherences-dans-les-chiffres-du-conseil-constitutionnel>

parrainages. Assalé Tiémoko dénonce un écart inexplicable de signatures qui « ont disparu » sans justification officielle. Il considère que les parrainages sont devenus une arme pour éliminer des candidats gênants, au lieu de garantir la représentativité nationale. Le candidat exclu et député a annoncé qu'il entend saisir le Conseil constitutionnel pour obtenir la liste des parrainages annulés et les régions concernées. L'objectif est d'exiger de l'institution transparence et reddition de comptes sur les critères d'invalidation. Assalé Tiémoko souhaite également se servir de son cas pour préparer une proposition de loi visant à réformer le processus de vérification des parrainages. Il veut introduire le principe du contradictoire, permettant aux candidats ou leurs représentants d'assister aux contrôles techniques des pièces fournies par un parti politique ou un candidat indépendant.

Un autre candidat de l'opposition est également exclu pour des motifs similaires. Pascal Affi N'Guessan, président du Front Populaire Ivoirien (FPI) – l'ancien parti de Laurent Gbagbo – a vu son dossier rejeté par le Conseil Constitutionnel en raison d'irrégularité constatées dans sa liste de parrainage. Selon les observations du Conseil, cette liste comportait 21.143 faux numéros de Carte nationale d'identité (CNI), 3.046 faux numéros d'électeurs et 1.966 erreurs d'identité ou région. A ces erreurs s'ajoutent 2.405 doublons et 1.065 parrainages déjà attribués à un autre candidat. Le total des parrainages annulés s'élève donc à 29.638, laissant au candidat du FPI seulement 16.908 parrainages, bien en deçà des 37.412 requis, soit 1% de l'électorat dans au moins la moitié des régions et districts. Ces chiffres ont été contestés par Pascal Affi N'Guessan, qui a précisé avoir déposé un total de 44.000 parrainages dans 20 régions et non 33, comme indiqué le Conseil Constitutionnel. Il affirme que les faux parrainages sont le fruit d'une falsification orchestrée par la

Commission électorale indépendante (CEI). Le président du FPI a annoncé son intention de déposer une plainte contre X auprès du procureur pour ce qu'il qualifie de falsification et de se plaindre « de dysfonctionnements graves dans la liste électorale » auprès du représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, M. Leonardo Santos Simão.⁸⁵

Dans ce contexte, c'est Alassane Ouattara, candidat à un quatrième mandat, qui voit ses chances de rester au pouvoir s'accroître, mais avec un risque majeur : celui d'un appel au boycott qui pourrait provoquer des violences similaires à celles de 2020. L'opposition dénonce un « coup de force institutionnel », et l'ex-président Gbagbo parle de « braquage électoral »⁸⁶, avertissant que cela pourrait raviver les tensions politiques et sociales, avec des risques de protestations violentes dans les bastions de l'opposition. Certains observateurs et acteurs politiques, tant nationaux qu'internationaux, estiment que permettre à Alassane Ouattara de se représenter menace le principe d'alternance politique. En effet, il a déjà exercé plusieurs mandats, dont un troisième qui entraîné des violences en 2020. Une candidature, contraire à l'esprit du renouvellement démocratique, affaiblit indirectement la crédibilité des institutions chargées de l'organisation des élections. Ce qui rend le débat autour de la candidature d'Alassane Ouattara complexe, c'est l'absence de mention claire dans la Constitution ivoirienne interdisant le cumul des mandats au-delà de deux. Ce « verrouillage » constitutionnel apparaît aujourd'hui comme indispensable si la limitation des mandats à deux doit être effectivement maintenue par la Constitution.

Concernant le processus de sélection des candidats à la présidentielle, une soixantaine de dossiers ont été transmis par la Commission électorale indépendante au Conseil constitutionnel. La majorité des

85 https://www.lepoint.fr/afrique/pascal-affi-n-guessan-le-president-sortant-a-choisi-ses-adversaires-20-09-2025-2599097_3826.php

86 <https://www.lopinion.fr/international/presidentielle-ivoirienne-laurent-gbagbo-denonce-un-coup-detat-civil-et-un-braquage-electoral>

dossiers comportaient des irrégularités de forme et de fond. L'un des critères obligatoires imposés par la loi ivoirienne, que de nombreux candidats n'ont pas pu respecter, est la mobilisation des signatures pour le « parrainage ». Chaque candidat doit mobiliser au moins 1% de l'électorat dans 50% des régions et/ou districts autonomes (soit 31 régions et les 2 districts autonomes : Abidjan et Yamoussoukro) sur l'ensemble du territoire ivoirien. Cette disposition a été introduite pour limiter les candidatures jugées fantaisistes. La loi précise également qu'un Ivoirien ne peut parrainer qu'un seul candidat dans la localité, le département ou la région où il est inscrit. Selon l'article 51 du Code électoral : « *Chaque candidat à l'élection du Président de la République est tenu de produire une déclaration de candidature revêtue de sa signature dûment légalisée. En outre, il doit être parrainé par une liste d'électeurs représentant un pour cent (1%) de l'électorat local, dans au moins cinquante pour cent (50%) des districts autonomes et régions* ». Plusieurs candidats n'ont pas pu respecter cette disposition. L'absence du cautionnement, « fixé à cinquante millions de francs » (un peu plus de 76.000 euros), constitue un second facteur éliminatoire, conformément à l'article 51 du Code électoral. D'autres vices de forme, tels que la non-légalisation des documents fournis, l'absence d'extraits d'acte de naissance, l'absence d'un extrait du casier judiciaire ou de l'attestation de régularité fiscale, ont également conduit à l'élimination de plusieurs candidats indépendants. Au final, seuls cinq candidats ont été retenus par le Conseil Constitutionnel : le président sortant Alassane Ouattara, Simone Ehivet Gbagbo, Jean-Louis Billon, Ahoua Don Mello et Henriette Lagou.⁸⁷

L'ex-première dame de Côte d'Ivoire, Simone Ehivet Gbagbo, après son divorce en 2023, signe son retour politique dans le cadre de la présidentielle avec le mouvement

qu'elle a lancé en 2022. Sous la bannière du Mouvement des Générations Capables (MGC), celle qui a longtemps été dans l'ombre de son ex-époux, l'ancien président Laurent Gbagbo, joue désormais un rôle central dans l'élection. Contrairement à Laurent Gbagbo, Simone Ehivet a bénéficié d'une amnistie présidentielle en 2018 à sa sortie de prison⁸⁸ et est donc inscrite sur la liste électorale. A 76 ans, elle aspire à devenir l'un des visages du renouvellement de la classe politique ivoirienne. Son projet politique repose sur sept engagements clés, visant une transformation radicale de la Côte d'Ivoire sur les plans social, économique et sécuritaire, objectif qu'elle souhaite atteindre à travers un véritable processus de cohésion social.

Un autre proche de l'ancien président a aussi été retenu par le Conseil constitutionnel. Ahoua Don Mello⁸⁹, fidèle de Laurent Gbagbo, a décidé de se lancer dans la course à la présidentielle après que le président du PPA-CI ait été écarté. Ancien vice-président chargé du panafricanisme au sein du PPA-CI, il a été démis de ses fonctions après avoir annoncé sa candidature sans l'aval de son parti, ce qui explique leur rupture. A 67 ans, l'ingénieur en travaux publics, ancien ministre de l'Équipement et de l'Assainissement et ancien directeur général du Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD) pendant 11 ans, se présente comme une « seconde chance » du PPA-CI. Refusant la politique de la chaise vide, il se positionne comme un souverainiste misant sur le capital humain pour renforcer l'indépendance économique de la Côte d'Ivoire. Ahoua Don Mello promeut également une coopération multipolaire afin de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des puissances occidentales. Sa proximité avec les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, et Afrique du Sud) est bien connue. Il a été nommé vice-président de l'Alliance des BRICS chargé des projets stratégiques en 2022, puis, le 6 mai 2022, représentant Afrique

⁸⁷ <https://eburnietoday.com/cote-divoire-ce-qu'il-faut-savoir-sur-les-cinq-candidats-en-lice-pour-la-presidentielle-doctobre-2025/>

⁸⁸ <https://information.tv5monde.com/afrique/presidentielle-en-cote-divoire-simone-ehivet-ex-gbagbo-la-dame-de-fer-qui-espere-peser-sur-le-scrutin-2792401>

⁸⁹ <https://www.bbc.com/afrique/articles/c4gpx4rpjno>

de l'organisation. Il appelle à une opposition unie pour faire barrage à Alassane Ouattara.

Cette stratégie d'unité est également celle de Jean-Louis Billon⁹⁰, autre candidat exclu de son parti d'origine. Ancien ministre du Commerce et patron du groupe SIFCA, il annonce sa candidature depuis son fief de Dabakala, localité du Nord de la Côte d'Ivoire, où il est député. Sa candidature est annoncé sans l'aval de son clan politique d'origine, le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), suite à l'invalidation des candidatures de Tidjane Thiam et Laurent Gbagbo. Ses partisans le présentent comme une alternative crédible pour rassembler l'opposition autour de son slogan « Osez le changement ». Ne bénéficiant pas du soutien officiel des principaux partis d'opposition, il se présente sous l'étiquette du Congrès Démocratique (CODE), une coalition de 18 partis et mouvements politiques, avec pour objective de promouvoir la réconciliation nationale et un tissu économique fort.

Henriette Lagou complète le tableau des candidats retenus.⁹¹ A 66 ans, cette ancienne ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, ainsi que ministre déléguée aux Affaires Sociales en 2002, avait déjà été candidate à la présidentielle de 2015, où elle avait obtenu 0,89% des voix. En 2025, sa candidature est soutenue par le Groupement des Partenaires Politiques pour la Paix (GP-PAIX). Diplômée de l'École Nationale d'Administration (ENA), elle met en avant une alternance de la gestion du pouvoir « au féminin », basée sur la stabilité, la promotion des valeurs démocratiques et le bien-être des Ivoiriens. Sa politique insiste sur la réconciliation nationale et la cohésion sociale, deux thèmes centraux dans le contexte postélectoral.

Face à cette opposition fragmentée mais renouvelée, le président sortant Alassane Ouattara, candidat à un quatrième mandat⁹², justifie sa candidature par la nécessité de maintenir la stabilité du pays face aux menaces terroristes et aux incertitudes économiques régionales. Il met en avant son bilan économique, qu'il qualifie « d'inattaquable », pour rassurer l'électorat et maintenir l'ordre dans un contexte marqué par la montée du djihadisme dans le Sahel et les activités illicites aux frontières nord. La menace terroriste est bien réelle : elle provient principalement des groupes jihadistes actifs au Sahel, notamment Katiba Macina (affiliée au GSIM) et l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS). Ces groupes opèrent dans les zones frontalières avec le Burkina Faso et le Mali, profitant de la porosité des frontières et des tensions locales. La Côte d'Ivoire a déjà connu plusieurs attaques meurtrières : le 13 mars 2016, un attentat à Grand-Bassam a fait 22 morts et 33 blessés. Entre 2020 et 2021, plusieurs attaques contre des positions militaires à Kafolo et Kolobougou, ainsi que des engins explosifs improvisés sur l'axe Nassian-Kafolo, ont provoqué une dizaine de morts et plusieurs blessés. L'instabilité régionale, renforcée par les attaques au Mali et au Burkina Faso, ainsi que les activités illicites comme l'orpaillage clandestin, le vol de bétail et les trafics transfrontaliers, aggravent la menace. Pour y faire face, la Côte d'Ivoire a renforcé la sécurisation de sa frontière nord, multiplié les patrouilles et la surveillance des axes stratégiques, et mené des opérations ciblées. Le cadre juridique s'est également amélioré : la loi n° 2015-493 du 7 juillet 2015 porte sur la répression du terrorisme, la loi n° 2018-864 du 19 novembre 2018 renforce notamment les dispositions sur le financement du terrorisme, et la loi n° 2024-360 du 11 juin 2024 a renforcé les peines

90 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/10/30/cote-d-ivoire-apres-quinze-ans-de-reflexion-jean-louis-billon-se-lance-dans-la-course-a-la-presidentielle_6366451_3212.html

91 <https://fr.africanews.com/2025/10/24/election-presidentielle-en-cote-divoire-lheure-des-femmes-a-sonne-selon-henriette-lagou/>

92 https://www.courrierinternational.com/article/vu-de-guinee-en-briguant-un-quatrieme-mandat-le-president-ivoirien-ouattara-pietine-sa-parole-d-honneur_233589

maximales, incluant la réclusion criminelle à perpétuité pour certains actes comme les meurtres. L'application de ces lois limite également les déplacements des journalistes : Ils doivent obtenir une autorisation du ministère de l'Intérieur avant de se rendre dans la zone frontalière nord, officiellement pour des raisons de sécurité.

Cette opposition fonde son argumentaire sur le premier alinéa de l'article 35 de la Constitution de 2016, adoptée quelques mois après la réélection d'Alassane Ouattara en octobre 2015. Le texte constitutionnel stipule clairement : « *Le Président de la République est élu pour cinq (5) ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois* » (article 35-alinéa 1).

Après son élection en 2010, à l'issue d'une crise post-électorale ayant causé environ 3.000 morts, puis sa réélection en 2015,

Alassane Ouattara a brigué et obtenu un troisième mandat en 2020 à la suite du décès soudain de son dauphin désigné, Amadou Gon Coulibaly. Pour l'opposition, cette succession de mandats constitue une violation de l'esprit et de la lettre de la Constitution, et s'apparente à un passage en force rendu possible par l'exclusion judiciaire et administrative des principaux leaders de l'opposition du processus électoral. Le camp présidentiel rejette toutefois cette lecture. Selon lui, la révision constitutionnelle de 2016, qui a marqué l'entrée de la Côte d'Ivoire dans la Troisième République, a juridiquement « remis les compteurs à zéro ». Dans cette interprétation, le premier mandat d'Alassane Ouattara sous la nouvelle Constitution correspondrait à celui exercé entre 2020 et 2025, et le scrutin de 2025 représenterait donc un second et dernier mandat conforme aux dispositions constitutionnelles en vigueur.

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE: NI INGÉRENCE NI INDIFFÉRENCE

Depuis la fin de la crise post-électorale en 2011 et l'arrivée au pouvoir d'Alassane Ouattara, « l'ingérence » de la communauté internationale dans les affaires politiques ivoiriennes se fait plutôt de façon discrète. Bien avant la fin de la crise en 2011, la France et de l'ONU ont joué un rôle plutôt controversé dans la crise ivoirienne de 2002-2011.

Leur engagement a été marqué par des actions militaires et diplomatiques. La crise débute le 19 septembre 2002 par une rébellion armée contre le président Laurent Gbagbo. Le pays est rapidement divisé : Nord contrôlé par les Forces nouvelles (rebelles) et Sud par les forces loyalistes (FANCI). C'est dans ce contexte et sur demande du président Laurent Gbagbo la France va déployer l'Opération Licorne dès 2002 pour protéger ses ressortissants et soutenir la stabilisation. Elle joue aussi un rôle dans la médiation des Accords de Linas-Marcoussis (janvier 2003), imposant un gouvernement de réconciliation incluant des rebelles. Les accusations d'ingérence et de néocolonialisme vont commencer à fuser contre la France après l'échec de l'opération César lancés par l'armée ivoirienne. Cette opération rebaptisée « opération dignité » va conduire à un incident aux contours encore troubles. Le bombardement d'une base française à Bouaké va conduire à la destruction de l'aviation ivoirienne par la France en novembre 2004. Ces événements provoquent des émeutes antifrançaises à Abidjan et des morts parmi les civils. La France est vue par une partie de la population ivoirienne comme le « véritable instigateur » et « principal soutien » de la rébellion. La France est perçue comme ayant des intérêts économiques et stratégiques en Côte d'Ivoire, ce qui alimente la suspicion sur la neutralité de son intervention. L'ONU va connaître un sort similaire à celui de la France. Elle met en

place l'ONUCI, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire en 2004 pour superviser le cessez-le-feu, désarmer les milices et organiser les élections. L'ONUCI est accusée de partialité en faveur d'Alassane Ouattara lors de la crise post-électorale de 2010-2011. L'opération des Nations Unies avec l'appui des forces françaises, participe à des attaques militaires contre les forces pro-Gbagbo en avril 2011, ce qui soulève des débats sur la légitimité de son mandat de maintien de la paix. Ces interventions ont laissé une image ambivalente. La France loin d'avoir jouer le rôle de médiateur est taxé d'ingérence et de promouvoir la Françafrique, un vieux système politico-économique visant à garder le contrôle sur l'économie de ces anciennes colonies. Lorsque la situation diplomatique et diplomatique entre Paris et les pays membres l'AES (Burkina Faso, Mali et Niger) se dégrade, les partisans de Laurent Gbagbo y voit la continuité du combat souverainiste de leur leader qui le premier a tenu tête à la France.

Cette approche résulte des critiques nées du rôle de la France⁹³ et de l'ONU dans la crise ivoirienne de 2002 à 2010⁹⁴. Le retour de la stabilité en Côte d'Ivoire va repositionner le pays comme une destination privilégiée pour les investisseurs étrangers. La Côte d'Ivoire va renouer avec la confiance des bailleurs et se positionner comme l'un des derniers alliés stratégiques des pays occidentaux en Afrique de l'Ouest. La France et plus largement les pays occidentaux qui interviennent

93 <https://shs.cairn.info/revue-relations-internationales-2018-3-page-93?lang=fr>

94 <https://shs.cairn.info/revue-les-champs-de-mars-ldm-2005-1-page-53?lang=fr>

dans la lutte contre le terrorisme dans la zone du sahel ont été poussé au départ des pays membre de l'AES (Mali, Niger et Burkina Faso). La Russie est devenue pour ces pays un allié de poids dans leur volonté souverainiste et de diversification de leurs partenariats militaires et diplomatiques. La Côte d'Ivoire qui continue d'entretenir d'excellents rapports avec la France, les Etats Unis et les pays membres de l'Union européenne va se positionner comme allié sûr dans la lutte contre le terrorisme mais aussi un allié stratégique vu sa position. Elle est un pays côtier avec une ouverture au nord sur la zone sahélienne. Le maintien de son partenariat se matérialise par une future base conjointe France-Etat Unis à Bouaké. Les deux puissances forcées au départ de l'AES pourront continuer de lutter contre le terrorisme depuis la Côte d'Ivoire. Le pays reste effectivement l'un des derniers partenaires stratégiques des pays occidentaux en Afrique de l'Ouest, mais la dynamique évolue rapidement. Le partenariat prend la forme d'une assistance technique dans un esprit d'indépendance. Longtemps critiquée comme le symbole de la domination française, la base militaire française de Port-Bouët du 43ème BIMA a été rétrocédée à l'armée ivoirienne en février 2025. Cette décision marque la fin d'une présence militaire française directe en Côte d'Ivoire, dans le cadre du retrait progressif de la France du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Malgré la rétrocession, Abidjan conserve une coopération militaire avec Paris : une centaine de soldats français resteront pour des missions de formation et d'accompagnement. Au niveau économique, la France n'est plus le premier partenaire de la Côte d'Ivoire. La Chine est le plus grand partenaire bilatéral commercial de la Côte d'Ivoire suivi de l'Union européenne comme la première zone économique de partenariat avec la Côte d'Ivoire. Les États Unis et la France sont des alliés historiques qui ont aujourd'hui une influence bien plus dans le domaine militaire

et diplomatique que politique en dépit de l'aide au développement important qu'ils continuent de verser à la Côte d'Ivoire.

La sous-région connaît de fortes mutations géopolitiques ces dernières années. La Côte d'Ivoire, en dépit d'élections marquées par la violence, va échapper à la vague des coup d'Etat militaire qui vont se succéder au Mali, au Burkina Faso, au Niger et en Guinée⁹⁵. La Côte d'Ivoire retrouve son rôle de pivot dans la stabilité régionale grâce à un partenariat sécuritaire qu'elle a su entretenir principalement avec la France et les Etats Unis dans la lutte contre le terrorisme. Ce qui n'est plus le cas avec le Mali, le Burkina Faso et le Niger qui se sont réunis au sein d'une entité socio-politique unique l'Alliance des États du Sahel (AES)⁹⁶. Il s'agit d'une confédération créée le 6 juillet 2024 dans la capitale du Niger (Niamey). A l'origine, elle avait pris la forme d'un pacte de défense mutuelle puisque les trois pays font face à des groupes armés qui opèrent à travers des attaques djihadistes dans la longue bande sahélienne que partage ces pays. Après la rétrocession de la base du 43ème BIMA d'Abidjan à la Côte d'Ivoire, la France ne dispose plus que de deux bases permanentes en Afrique. L'une au Gabon et la seconde à Djibouti. Pendant que Paris réduit son empreinte militaire sur le continent, d'autres acteurs comme la Russie et la Chine renforcent leur présence militaire. Malgré la rétrocession, Abidjan conserve une coopération militaire avec Paris : une centaine de soldats français resteront pour des missions de formation et d'accompagnement. La Côte d'Ivoire joue un rôle crucial dans la lutte contre les groupes djihadistes qui menacent le Sahel et le nord des pays côtiers. Les soldats ivoiriens faisaient partie des Éléments Nationaux de Soutien (NSE), chargés d'appuyer logistiquement la MINUSMA et de sécuriser des sites pour le contingent allemand. Cette coopération avait été validée par l'ONU depuis 2019. Le port et l'aéroport d'Abidjan ont permis de ravitailler

95 <https://arabcenterdc.org/resource/the-coups-detat-of-the-sahel-region-domestic-causes-and-international-competition/>

96 <https://www.frstrategie.org/publications/notes/alliance-etats-sahel-une-configuration-emergente-souverainete-securitaire-afrique-ouest-2025>

les troupes présentes au Mali en logistique. La Côte d'Ivoire développe un partenariat basé sur l'approche du renseignement et la formation anti-terroriste avec des centres de formation comme celui de Jacqueville. L'approche d'une base conjointe intégrée réunissant américain et français sur l'aéroport de Bouaké a été retenue.

La charte du Liptako-Gourma⁹⁷ signée le 16 septembre 2023 est l'acte de naissance de cette alliance dirigée par des juntes militaires. Les pays membres de l'AES ont quitté la CEDEAO en janvier 2024. Le triptyque « Défense, Diplomatie, Développement » définit cette alliance qui insiste sur sa souveraineté vis-à-vis des puissances occidentales. Cette posture va entraîner une rupture militaire et politique avec la France puis les Etats Unis. En lieu et place, ces trois pays se sont tournés vers la Russie et d'autres puissances émergentes comme la Chine ou la Turquie pour renforcer leurs armées face aux menaces sécuritaires persistantes, le terrorisme et les trafics⁹⁸. La France et les Etats Unis ont été forcés au départ dans les pays membres de l'AES faisant de la Côte d'Ivoire l'un des rares pays côtier avec sa partie nord à la porte du sahel à maintenir des liens solides avec la France et les Etats Unis. Abidjan est donc l'allié à préserver en évitant d'évoquer les questions qui fâchent. Les partenaires de la Côte d'Ivoire ont adopté une posture plutôt sobre dans le processus électoral ivoirien. C'est le cas lorsque Tidjane Thiam saisit l'ONU pour contester sa radiation sur la liste électorale. Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) a fait savoir au Comité des droits de l'homme des Nations Unies que les recours internes – auprès des juridictions ivoiriennes – n'ont pas permis de garantir les droits civils et politiques du président Thiam⁹⁹. Cette démarche auprès de l'instance onusienne est rendue possible par la ratification en 1997 par la Côte d'Ivoire

du Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Tidjane Thiam voulait sa réintégration sur la liste électorale afin de pouvoir se présenter comme candidat à l'élection présidentielle. En réponse, le Comité a invité l'Etat de Côte d'Ivoire à « à garantir que Tidjane Thiam puisse exercer ses droits politiques conformément à l'article 25 du Pacte » sans se prononcer sur la suspension immédiate de sa radiation. D'autres partenaires de la Côte d'Ivoire vont plutôt s'engager sur un accompagnement technique et financier du processus électoral. C'est le cas de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui a injecté un peu plus de 217 millions de francs CFA dans l'élection présidentielle (384.000 USD)¹⁰⁰. L'enveloppe a été répartie entre la Commission électorale indépendante (CEI) et le Conseil national des droits de l'homme (CNDH). L'appui vise à accompagner la conduite d'un processus électoral apaisé, libre et transparent. C'est aussi cette voie que le Japon va s'engager grâce à un appui de 612 millions de Yens, (environ 2,5 milliards de francs CFA) accordé à la Côte d'Ivoire¹⁰¹. L'assistance financière non-remboursable du Gouvernement du Japon devait permettre d'exécuter différents projets sous la supervision du PNUD. Pour CNDH, il s'agit principalement de la mise en place d'un système d'alerte précoce. L'Union européenne, partenaire électoral traditionnel de la Côte d'Ivoire, n'a pas déployé de mission officielle d'observation électorale lors de la présidentielle ivoirienne d'octobre 2025. Elle s'est limitée à un rôle de soutien technique et diplomatique en finançant des projets pour la cohésion sociale et la prévention des violences électorales. Elle a annoncé en mai 2025 qu'elle était prête à envoyer des observateurs « si les conditions étaient réunies », mais aucune confirmation officielle d'une mission de l'UE n'a été publiée avant ou après le

97 <https://mjp.univ-perp.fr/constit/sahel2023.htm>

98 <https://www.trtafrika.com/francais/article/b1a1d5720ce8>

99 <https://droit-et-politique-en-afrique.info/wp-content/uploads/2025/04/Ordonnance-du-22-AVRIL-2025-du-President-du-Tribunal-de-premiere-instance-dAbidjan-radiation-de-la-liste-electorale-de-Tidjane-Thiam.pdf>

100 <https://www.ecowas.int/ecowas-provides-financial-support-to-the-independent-electoral-commission-cei-and-the-national-human-rights-council-cndh-to-support-the-electoral-process-in-cote-divoire/>

101 https://www.ci.emb-japan.go.jp/itpr_ja/11_000001_01759.html

scrutin. Deux grandes missions d'observation électorale ont participé au monitoring de la présidentielle en Côte d'Ivoire. Il s'agit de la mission conjointe UA-CEDEAO et de celle de la CNDH-CI. En ce qui concerne la mission conjointe, elle est arrivée à Abidjan début octobre et est restée sur le terrain pour couvrir la campagne, le vote et le dépouillement, avec pour mandat d'évaluer l'ensemble du cycle électoral et de formuler des recommandations. Elle était dirigée au niveau politique par des responsables de la CEDEAO et de l'Union africaine, et encadrée par des équipes techniques envoyées par les deux institutions. La mission conjointe a relevé, dans sa déclaration préliminaire, des éléments du contexte susceptible d'affecter l'équité du scrutin. L'exclusion de certaines personnalités politiques majeures des listes de candidats, les appels au boycott par des partis d'opposition et des contraintes d'accès au terrain politique pour certains acteurs ont été relevés. Ces faits alimentent des doutes sur la pleine égalité de traitement des compétiteurs, même si la journée du vote elle-même a été jugée, pour l'essentiel, apaisée. Pour la CEDEAO et l'Union africaine, la mission avait pour double objectif d'assurer une observation indépendante et d'apporter une assise technique à la stabilisation démocratique dans une région pour laquelle la tenue d'élections crédibles reste un facteur clé de paix. Le constat d'un vote apaisé est un signal positif pour la stabilité à court terme. Cependant, dans les recommandations, les deux organisations soulèvent des réserves concernant l'inclusion politique

et la basse participation qui montrent que la consolidation démocratique exigera des efforts soutenus. Elles invitent la Côte d'Ivoire à faire des réformes institutionnelles et à travailler à un apaisement du climat politique. De son côté, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) a conclu à un déroulement globalement serein du scrutin et dans un climat propice au respect des droits de l'homme, grâce notamment à une remontée diligente des incidents par les missions d'observation. L'organisation a noté la réactivité de la CEI et du ministère de l'Intérieur pour gérer les incidents et prévenir les débordements. Le processus a globalement respecté les droits de l'homme, bien que des problèmes de méfiance envers les institutions et des tensions aient existé. En ce qui concerne les enjeux électoraux persistants, la CNDHCI a souligné de nouveau, les problèmes d'accès à l'état civil (cartes d'identité, certificats de nationalité) qui continuent d'entraver l'inscription des électeurs sur la liste. Au niveau des recommandations principales, elle encourage les candidats et la population à utiliser exclusivement les voies légales (tribunaux) pour contester les résultats. Elle demande aux militants et sympathisants de s'abstenir de tout acte de violence durant le processus électoral. Un appel à améliorer le processus de sélection des candidatures, à garantir une mise à jour annuelle et efficace des listes électorales figure parmi les recommandations de la CNDHCI. Il s'agit de deux revendications de l'opposition indispensable à la reprise du dialogue politique.

UNE ÉLECTION SUR FOND DE VIOLENCE ET DE DÉSINFORMATION

LA DÉSINFORMATION AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Durant le processus électoral de la présidentielle d'octobre 2025 en Côte d'Ivoire, quatre narratifs clés ont été mobilisés pour véhiculer et propager la désinformation sur les réseaux sociaux.¹⁰² Ces narratifs avaient pour but de créer la confusion et d'installer une crise de confiance vis-à-vis des institutions en charge de l'organisation des élections.¹⁰³ Le processus électoral de la présidentielle ivoirienne est structuré en sept séquences clés. Il débute par la révision de la liste électorale (1), se poursuit par la collecte des parrainages citoyens et le dépôt des candidatures à la Commission électorale indépendante (CEI) (2), l'analyse des dossiers de candidature et la validation de la liste définitive des candidats par le Conseil Constitutionnel (3), la campagne électorale (4), le vote ou scrutin (5), la proclamation des résultats provisoires par la CEI (6), et s'achève par la proclamation des résultats définitifs par le Conseil Constitutionnel (7). Tout au long de ce processus, différentes attaques informationnelles ont été signalées. Ces attaques informationnelles peuvent être regroupées en quatre principaux narratifs. Le premier narratif identifié est l'ingérence française. Il est décrit à travers une présence militaire et des pressions politiques visant à installer un « candidat de Paris » à la tête de la Côte d'Ivoire. Le deuxième narratif concerne la dégradation de la situation sécuritaire,¹⁰⁴ qui se matérialisait, selon les officines de la désinformation, par des attaques terroristes,

des attaques contre les lieux de vote ou encore la destruction du matériel électoral. Les fausses annonces nécrologiques ou les fausses agressions ciblant des personnalités publiques ont également constitué un axe exploité par différentes pages et comptes sur les réseaux sociaux afin de perturber l'écosystème informationnel ivoirien. Enfin, un dernier narratif porte sur le report et/ou l'annulation supposés des élections.¹⁰⁵ Les relations entre la France et la Côte d'Ivoire sont historiquement très fortes et demeurent privilégiées, notamment dans le contexte géopolitique de l'Afrique de l'Ouest francophone. La France a été contrainte de quitter le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Les relations entre la Côte d'Ivoire et la France, qui sont restées intactes, sont vivement critiquées par les pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES). Paris et Abidjan ont été accusés à plusieurs reprises de tentatives de déstabilisation des pays membres de l'AES (Mali, Burkina Faso, Niger).¹⁰⁶ Ces accusations, portées par les régimes militaires au pouvoir dans ces pays, trouvent un écho favorable auprès de cyberactivistes. Ainsi, lorsque la question de la nationalité du candidat Tidjane Thiam fait la une de l'actualité, différentes pages et comptes tendent à présenter le banquier ivoirien comme le « candidat de Paris ». Selon ces narratifs, la France, brandissant la menace d'un embargo, serait prête à imposer des sanctions contre la Côte d'Ivoire si « son candidat » n'était pas déclaré éligible et inscrit sur la liste électorale. La méthode utilisée pour rendre crédible cette fausse pression politique de Paris a consisté

102 <https://africacheck.org/fr/fact-checks/blog/presidentielle-civ-2025-role-medias-desinformation>

103 <https://factuel.afp.com/doc.afp.com.827269F>

104 <https://www.ivoirecheck.com/faux-aucune-de-ces-images-na-ete-prise-en-cote-divoir-e-en-2025/2025/10/24/-/257862/>

105 <https://www.ivoirecheck.com/faux-la-cei-na-pas-appelle-les-ivoiriens-a-ne-pas-se-rendre-aux-urnes-le-25-octobre/2025/10/23/-/257808/>

106 <https://fr.news.yahoo.com/c%C3%B4te-d-ivoire-arme-terroristes-162208565.html>

à usurper l'identité du journal français Le Monde diplomatique.¹⁰⁷ L'article attribué à ce journal était faux, et le média n'a pas manqué de le dénoncer publiquement. D'autres accusations ont ensuite suivi pour prétendument révéler l'ingérence de la France dans le scrutin. La Côte d'Ivoire est alors présentée comme un pays incapable d'assurer la sécurité des élections, sollicitant ainsi Paris, qui réagirait en envoyant 700 soldats en renfort.¹⁰⁸ A l'aide d'images décontextualisées, un compte Facebook basé au Burkina Faso a annoncé l'arrivée de ces soldats. Cette information était fausse, au même titre qu'un prétendu entraînement militaire supervisé par Sébastien Lecornu – alors ministre de la Défense – visant à cibler des opposants ivoiriens.¹⁰⁹ Sur le plan militaire, le narratif de l'ingérence trouve son origine dans les derniers développements de la coopération sécuritaire entre Abidjan et Paris. La France a officiellement rétrocedé à l'armée ivoirienne le 43ème Bataillon d'Infanterie de Marine (BIMA), situé au camp militaire de Port-Bouët, le jeudi 20 février 2025. Le ministre français des Armées, Sébastien Lecornu, et son homologue ivoirien, Téné Birahima Ouattara, ont tous deux rappelé que la coopération militaire entre les deux pays se poursuivrait sous d'autres formes, notamment en matière de renseignement militaire, de formation et d'équipement. Cette rétrocession de la base du 43ème BIMA n'a pas échappé à la désinformation. Un activiste proche de l'opposition ivoirienne, Gbagbo Koné, a ainsi affirmé que les soldats français quittaient Abidjan uniquement pour s'installer à Bouaké.

Il s'agit d'un narratif qui a précédé les élections et qui s'est amplifié durant la période des campagnes électorales et du vote. Dans le schéma préélectoral, l'idée selon laquelle la Côte d'Ivoire serait un

État fragile dissimulant ses échecs a été largement relayée par des pages pro-AES. Des attaques terroristes imaginaires, la présence supposée de mercenaires déstabilisateurs basés à Abidjan,¹¹⁰ et de prétendus affrontements entre partisans d'Alassane Ouattara et de Tidjane Thiam ont largement circulé sur le web. Ces attaques informationnelles ont gagné en intensité dans le contexte électoral, en s'appuyant sur un mode opératoire bien connu : l'utilisation d'images décontextualisées. La décontextualisation d'une image permet de faire circuler une fausse information de manière plus large et plus efficace qu'un simple texte. Elle est également plus facile à mettre en œuvre pour le grand public que la création de fausses images par intelligence artificielle, dont les outils restent encore complexes pour de nombreux usagers. Des images et vidéos provenant principalement d'agences de presse (AFP, AP, Reuters, EPA) ou de médias locaux ont ainsi été utilisées pour illustrer de prétendues situations de violence ou de dégradation de situation sécuritaire. La marche interdite de l'opposition ivoirienne le 11 octobre 2025 constitue un cas emblématique illustrant cette stratégie de désinformation.¹¹¹ Plusieurs images censées montrer une forte mobilisation des manifestants, la répression policière de la marche et le décès d'au moins trois personnes, dont un bébé, ont été relayées par différents comptes et pages sur les réseaux.

Deux types de menaces informationnelles ont été identifiées durant le processus électoral en Côte d'Ivoire. Il s'agit, d'une part, des manipulations domestiques menées par des influenceurs proches de partis politiques, et, d'autre part, des manipulations étrangères de l'information (FIMI) orchestrées par des pages et comptes situés hors de Côte d'Ivoire. Dans le cadre de cette seconde menace,

107 <https://eburnietoday.com/le-monde-diplomatique-na-jamais-revele-lingerence-de-la-france-dans-les-elections-ivoirienne-et-camerounaise-podcast/>

108 <https://factuel.afp.com/doc.afp.com.478X49D>

109 <https://eburnietoday.com/sebastien-lecornu-supervise-un-entrainement-militaire-ciblant-des-opposants-ivoiriens-trompeur/>

110 <https://factuel.afp.com/doc.afp.com.63M62NQ>

111 <https://factuel.afp.com/doc.afp.com.78R48WE>

les attaques informationnelles provenaient notamment de pays voisins, de pages et de cyberactivistes liés aux régimes militaires des pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES). La présidentielle ivoirienne constitue ainsi un cas d'école dans lequel la manipulation domestique de l'information alimente des manipulations étrangères de l'information, et vice versa. Ce schéma est rendu possible par l'existence d'intérêts communs entre les acteurs impliqués dans ces deux stratégies. Leur modus operandi repose sur la création de milliers de faux comptes sur Facebook, TikTok et X. Ces faux comptes servent à la diffusion massive de contenus polarisants, dans plusieurs langues. Les narratifs sont identiques, coordonnés et amplifiés afin de cibler des candidats ou des institutions. Les analyses techniques convergent pour attribuer ces campagnes à des acteurs nationaux et internationaux dont l'objectif est de façonner l'opinion publique ivoirienne à un moment politiquement décisif. Aux opérations d'ingérence extérieure s'est ajoutée une désinformation locale particulièrement active, reprenant point par point les éléments caractéristiques des FIMI. De nombreuses vidéos manipulées, des images décontextualisées et de fausses coupures de presse ou d'agence ont circulé. Ces contenus montraient, par exemple, des scènes de violences prétendument survenues lors de meetings, des urnes brûlées dans des communes où aucun incident n'avait été signalé, ou encore de fausses déclarations attribuées à des figures politiques ou religieuses appelant à l'émeute ou au boycott. La viralité de ces contenus a été renforcée par la forte pénétration des applications de messagerie, notamment WhatsApp et Telegram, où se forment des groupes comptant des centaines, voire des milliers de membres, et qui demeurent particulièrement difficiles à surveiller.

UNE ÉLECTION DOMINÉE PAR LE PARTI AU POUVOIR

Le Conseil Constitutionnel a invalidé, le 8 septembre 2025, les candidatures de Laurent Gbagbo (PPA-CI) et de Tidjane Thiam (PDCI-RDA). Les motifs invoqués sont, pour Laurent Gbagbo, des condamnations judiciaires assorties d'une privation de droits civiques et politiques, et, pour Tidjane Thiam, sa radiation de la liste électorale. Ces exclusions ont été perçues par l'opposition comme le signe d'une « élection verrouillée ». L'éviction des principaux leaders de l'opposition jette un doute sur le caractère inclusif de l'élection présidentielle. A l'ouverture officielle de la campagne électorale, le 10 octobre 2025, l'opposition projette l'organisation d'une marche le 11 octobre. Cette mobilisation vise à réclamer un processus électoral inclusif, à dénoncer l'exclusion des principaux leaders de l'opposition du scrutin et à s'insurger contre la candidature d'Alassane Ouattara pour un quatrième mandat.¹¹² La marche est organisée par le Front Commun. Il s'agit d'un regroupement politique qui réunissant le PPA-CI de Laurent Gbagbo et le PDCI-RDA de Tidjane Thiam. La marche projetée pour le 11 octobre 2025 devait être la seconde initiative de ce type en l'espace de deux mois. Le Front Commun avait déjà réussi une forte mobilisation dans son bastion de Yopougon, un quartier populaire d'Abidjan. Initialement prévue le 2 août, cette première marche avait été reportée pour raisons sécuritaires avant d'être finalement autorisée le 9 août. Le 9 août 2025, l'opposition ivoirienne est parvenue à mobiliser des milliers de personnes lors d'une marche qualifiée historique, la première autorisée par le pouvoir depuis les violences électorales de 2020.¹¹³ Depuis la fin du processus électoral d'octobre 2020, marqué par d'importantes violences, l'espace des

¹¹² <https://mondafrique.com/politique/presidentielle-ivoirienne-la-marche-de-lopposition-de-ce-11-octobre-interdite/>

¹¹³ <https://fr.apanews.net/news/marche-de-lopposition-a-abidjan-pour-une-presidentielle-inclusive/>

libertés individuelles en Côte d'Ivoire s'est considérablement réduit. Les manifestations, qu'elles émanent de l'opposition ou de la société civile, sont désormais soumises à une autorisation préalable des autorités préfectorales. Entre décembre 2020 et janvier 2025, aucune marche d'envergure de l'opposition n'a été autorisée. Seuls quelques meetings sporadiques ont permis à l'opposition ivoirienne de maintenir un minimum de mobilisation. La marche de l'opposition du 9 août 2025 dans la commune de Yopougon à Abidjan constitue également un événement majeur dans le contexte préélectoral, marqué par les tensions liées à la volonté d'Alassane Ouattara de briguer un quatrième mandat. Elle a été saluée comme un exemple de vitalité démocratique, démontrant la possibilité d'une contestation pacifique en Côte d'Ivoire. Aucun incident majeur n'a été signalé malgré la forte affluence. L'opposition s'est mobilisée pour contester le quatrième mandat d'Alassane Ouattara, jugé anticonstitutionnel, dénoncer l'exclusion de figures majeures telles que Laurent Gbagbo, Tidjane Thiam, Guillaume Soro, Charles Blé Goudé, et réclamer une réforme de la CEI ainsi que des élections inclusives. Cette mobilisation rappelle que l'opposition ivoirienne conserve une réelle capacité de mobilisation. Un signal sans doute préoccupant pour le parti au pouvoir, dont la communication a cherché à minimiser l'ampleur de cette démonstration.

Pour le gouvernement ivoirien, en revanche, la seconde marche projetée pour le 11 octobre, coïncidant avec le début de la campagne présidentielle, représentait un risque sérieux de troubles à l'ordre public. La préfecture d'Abidjan va interdire la marche par un arrêté, invoquant la nécessité de préserver la stabilité en période électorale. Elle souligne également que l'opposition n'a pas formulé de demande formelle préalable. L'interdiction de la marche ne va toutefois pas dissuader les militants de l'opposition. Ils tenteront de se rassembler en différents points de la capitale économique ivoirienne, ainsi que dans d'autres localités du

pays. Les forces de l'ordre vont disperser ces rassemblements à l'aide de gaz lacrymogène et procéder à de nombreuses interpellations, y compris de mineurs. Dès le 12 octobre, le ministère de l'Intérieur annonce environ 710 arrestations et un décès à Bonoua. Ces chiffres sont contestés par l'opposition, qui évoque plus de 1000 personnes arrêtées et détenues dans différents lieux. Le procureur de la République annonce l'ouverture d'enquêtes pour « incitation à l'insurrection » et « atteinte à la sécurité nationale » en lien avec la marche interdite.¹¹⁴ Officiellement, l'interdiction de la seconde marche est justifiée par des impératifs de sécurité liés au début de la campagne électorale. La date du 11 octobre n'avait pas été choisi au hasard par l'opposition. La marche devait se tenir vingt-quatre heures après l'ouverture officielle de la campagne présidentielle. Les partisans des cinq candidats en lice auraient ainsi pu se retrouver dans les rues d'Abidjan aux côtés des militants de l'opposition appelant au boycott. Le risque d'affrontements était réel, ravivant le souvenir des scénarios de 1995 et 2020.¹¹⁵ En 1995, le premier boycott actif d'une élection avait été lancé par Laurent Gbagbo, alors leader du FPI, et par Alassane Ouattara, à la tête du RDR. Les deux partis avaient dénoncé une élection « taillée sur mesure », appelé au boycott du scrutin et à la désobéissance civile. En 2020, le FPI et le PDCI s'étaient associés pour dénoncer la candidature d'Alassane Ouattara à un troisième mandat et réclamer un scrutin transparent et respectueux de la Constitution. A chacune de ces périodes de boycott, les violences ont entraîné d'importants dégâts matériels, de nombreux blessés et des pertes en vies humaines.

Les incidents du 11 octobre vont conduire les autorités ivoiriennes à restreindre davantage l'espace des libertés civiles et politiques. Un arrêté interministériel, signé le 17 octobre 2025 par les ministres de l'Intérieur et de la Défense, interdit toute manifestation pendant deux mois. Du 17 octobre au 17 décembre 2025, seuls les rassemblements directement

114 afrikipresse.fr/article/marche-non-autorisee-du-11-octobre-2025-le-procureur-de-la-republique-fait-la-lumiere

115 <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/06/afr310011996fr.pdf>

liés à la campagne des candidats en lice et autorisés par la CEI peuvent se tenir. Dans ce contexte, avec une opposition exclue et muselée sur la base de lois consolidées par le régime entre 2016 et 2022, le RHDP apparaît comme le grand favori de l'élection présidentielle. Le parti d'Alassane Ouattara domine largement la campagne grâce à la mise en place d'une équipe composée de 439 responsables de premier plan. Cette équipe comprend 13 directeurs adjoints, 17 directeurs centraux, 47 directeurs régionaux et 350 directeurs départementaux.¹¹⁶ L'ensemble est coordonné par un Comité d'orientation stratégique présidé par le vice-président Tiémoko Meyliet Koné.¹¹⁷ Ce comité regroupe 19 personnalités influentes, dont plusieurs ministres. L'objectif affiché est de permettre au président sortant de remporter l'élection dès le premier tour. La stratégie du « coup KO » demeure controversée. Pour le parti au pouvoir, elle traduit la volonté d'assurer un raz-de-marée électoral immédiat. C'est cette logique qui conduit le RHDP à mobiliser près de 1 300 acteurs pour conduire la campagne électorale. Le parti mise sur la mobilisation de la jeunesse, encourage le retrait massif des cartes d'électeur et investit le terrain à travers de grands meetings dans les grandes villes. Pour l'opposition, la stratégie du « coup KO » dissimule la volonté du président sortant de se maintenir au pouvoir par tous les moyens. Convaincu d'avoir écarté ses rivaux les plus sérieux par le biais d'une « justice aux ordres », Alassane Ouattara apparaît confiant quant à sa réélection au regard des moyens déployés. L'opposition dénonce une campagne menée en grande partie avec les ressources de l'État.

Le programme proposé par le président sortant s'inspire de son discours de candidature, lequel repose sur six piliers.¹¹⁸ Ce programme combine les axes classiques de paix, de sécurité et de stabilité avec les défis nouveaux liés à la transition numérique et

écologique. La promotion du capital humain à travers une meilleure offre de santé et d'éducation, la modernisation de l'agriculture ainsi que l'innovation au niveau industriel constituent d'autres piliers majeurs du projet politique d'Alassane Ouattara. Alors que les autres candidats en lice mobilisent à peine quelques centaines de personnes lors de leurs différents meetings, le RHDP occupe à la fois l'espace médiatique et le terrain grâce à des moyens financiers et logistiques largement supérieurs à ceux de ses concurrents. Le président sortant dispose d'un nombre plus important de panneaux d'affichage et de camions-podiums, ses équipes de campagne bénéficient d'un accès privilégié aux médias publics, et le RHDP mise sur son fort ancrage territorial dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Les meetings du parti au pouvoir mobilisent des milliers de personnes, à l'image de ceux organisés à Yopougon le 14 octobre, à Cocody le 13 octobre, et au Plateau, place de la République, le 23 octobre. A chacun de ces rassemblements, le président ivoirien ou ses équipes de campagne misent sur des thèmes particulièrement attendus par la jeunesse, tels que la création d'emplois, l'industrialisation, la cohésion sociale et la transformation numérique. Face à cette offensive politique du parti au pouvoir, l'opposition, affaiblie par l'exclusion de figures majeures, appelle au boycott du scrutin. Le Parti des Peuples Africains - Côte d'Ivoire (PPA-CI) appelle ainsi ses militants à ne pas se rendre aux urnes. Laurent Gbagbo, président du parti, qualifie le scrutin de « braquage électoral » et dénonce la partialité des institutions en charge de l'organisation des élections. Le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) n'a pas présenté de candidat en remplacement de son président Tidjane Thiam, exclu du scrutin. Le parti n'a donné aucune consigne claire de vote, laissant ses militants partagés entre l'abstention et la volonté de choisir un autre candidat parmi les quatre opposés à Alassane

116 <https://cinews.ci/presidentielle-2025-voici-les-hommes-du-rhdp-designes-pour-diriger-la-campagne-de-ouattara/>

117 <https://www.rhdpofficiel.ci/actualites/election-presidentielle-2025-lequipe-de-campagne-rhdp-prete-pour-une-victoire-eclatante>

118 <https://www.pressecotedivoire.fr/23551-presidentielle-2025-les-six-piliers-du-programme-dalassane-ouattara-devoiles>

Ouattara. L'ADCI (Aujourd'hui et Demain, la Côte d'Ivoire), mouvement politique de l'opposition dont le président Assalé Tiémoko Antoine a vu sa candidature rejetée par le Conseil Constitutionnel, refuse également de soutenir les candidats en lice et dénonce pour sa part une élection « muselée ».

La campagne pour l'élection présidentielle, qui se tient du 10 au 23 octobre 2025, se déroule dans un climat de tension et de désinformation. Sur l'ensemble de la période de campagne électorale, les rumeurs et campagnes de désinformation ont notamment porté sur l'utilisation frauduleuse des logos des partis politiques afin de diffuser des messages alarmants. Des faux communiqués ont ainsi ciblé l'ensemble des partis politiques dans le but de créer la confusion au sein de l'opinion publique. Un autre narratif de désinformation concerne l'annulation supposée des élections. Durant la campagne, différentes pages et comptes sur les réseaux sociaux ont affirmé que les Nations Unies n'allaient pas reconnaître le résultat du vote. Ce narratif s'appuie à la fois sur le rôle de certification exercé par l'ONU lors de l'élection présidentielle d'octobre 2010 et sur le fait que Tidjane Thiam, président du PDCI-RDA, a effectivement saisi le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies après avoir été radié de la liste électorale par la justice ivoirienne le 22 avril 2025. Le Comité n'a toutefois pas accédé à la demande de mesures provisoires et n'a donc émis aucune injonction immédiate visant à la réinscription de Tidjane Thiam. En revanche, le Comité a invité la Côte d'Ivoire à prendre toutes les « mesures nécessaires pour garantir ses droits politiques » tant que la requête demeure en cours d'examen. L'ONU doit rendre une décision définitive au plus tard le 8 janvier 2026, après réception des observations de l'État ivoirien. Les Nations Unies n'ont donc à aucun moment invoqué l'annulation de l'élection présidentielle, ni même la non-reconnaissance des résultats du scrutin.

Les cinq candidats en lice - Alassane Ouattara (RHDP), Simone Ehivet Gbagbo (MCC), Jean-Louis Billon (CODE), Ahoua Don Mello (indépendant) et Henriette Lagou Adjoua (GP-PAIX) – axent leurs discours sur des thématiques jugées dominantes et prioritaires par les Ivoiriens. La vie chère et pouvoir d'achat occupent une place centrale, dans un contexte marqué par l'inflation et le coût incontrôlé des denrées alimentaires sur les marchés. La question de l'emploi des jeunes revient également de manière récurrente, accompagnée de promesses de réformes économiques et industrielles. Le défi sécuritaire, notamment la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière, figure parmi les préoccupations majeures mises en avant par les candidats. Enfin, le chapitre de la réconciliation nationale, après les crises post-électorales de 2010 et de 2020, est de nouveau placé au cœur des débats et des propositions politiques.¹¹⁹

Lorsque le premier tour de l'élection présidentielle ivoirienne se tient le 25 octobre, l'impressionnante mobilisation des forces de l'ordre suscite des craintes de violences similaires à celles observées lors des précédents épisodes électoraux. L'État-Major Général des Armées de Côte d'Ivoire lance alors l'opération « Espérance »¹²⁰, un dispositif sécuritaire déployé afin d'assurer la sécurisation du scrutin. De façon pratique, cette opération vise à garantir un processus électoral apaisé et sécurisé dans un contexte politique, social et sécuritaire particulièrement tendu. L'objectif de cette opération de sécurisation est de prévenir et de contenir toute forme de violence durant l'ensemble du processus électoral, d'assurer la sécurité des populations ainsi que des activités électorales, et de dissuader toute tentative de perturbation du scrutin. Le déploiement de l'opération est prévu du 5 octobre au 4 novembre 2025, avec la possibilité d'une prolongation en cas de second tour. Les forces déployées sont appuyées par des blindés, des véhicules de transport de troupes et

119 <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20251022-pr%C3%A9sidentielle-en-c%C3%B4te-d-ivoire-la-vie-ch%C3%A8re-l-emploi-et-la-s%C3%A9curit%C3%A9-au-c%C5%93ur-du-scrutin>

120 <https://french.news.cn/20251003/5c5923d498a84b42a45fc35134090c37/c.html>

du matériel de maintien de l'ordre. Depuis l'arrivée au pouvoir du président Alassane Ouattara, l'armée ivoirienne ne s'est pas faite discrète, suscitant par moment des critiques quant à ses méthodes d'intervention. La présence massive des forces de sécurité, en particulier dans les grandes villes durant la présidentielle, constitue l'un des éléments les plus commentés par les observateurs nationaux. Certains électeurs estiment que cette présence est de nature à rassurer les votants, tandis qu'une autre frange de la population ne partage pas cet avis. Pour ces derniers, cette présence est perçue comme « dissuasive », susceptible d'intimider les électeurs et de renforcer le climat de peur. Ce sentiment de méfiance est notamment lié au rôle clé joué par l'armée dans la répression des militants et cadres de l'opposition entre 2020 et 2024. En dépit de ce déploiement massif des forces de sécurité, des violences meurtrières ont été signalées dans plusieurs localités de la Côte d'Ivoire.

Des partis d'opposition ont appelé au boycott et à des marches, tandis que les réseaux sociaux ont été inondés de discours de haine et d'une vague de désinformation. Les discours haineux sont récurrents dans l'arène politique ivoirienne, notamment en période électorale. Lors du premier grand rassemblement de l'opposition, le 16 août 2025, les militants réunis ont scandé des slogans hostiles au président Alassane Ouattara, le qualifiant de « petit mossi ». Le terme « Mossi », qui désigne l'ethnie majoritaire du Burkina Faso, est présentée par certains comme étant celle du président Alassane Ouattara. L'expression « petit mossi » renvoie à des clivages historiques et à une rhétorique identitaire selon laquelle « Alassane Ouattara est un burkinabé » et donc « un étranger ». Cette rhétorique xénophobe, déjà observée lors de précédentes séquences électorales, refait surface dans le débat politique. Dans ce contexte, le terme « Mossi » est devenu,

sous l'effet de la politisation, un marqueur identitaire associé aux troubles et aux tensions. Historiquement, de nombreux Mossis ont migré vers la Côte d'Ivoire pour travailler dans l'agriculture ou comme ouvriers, ce qui a parfois entraîné des stéréotypes liés à la pauvreté ou à un statut social jugé inférieur. L'ajout du qualificatif « petit » renforce le caractère méprisant de l'expression, suggérant une position subalterne ou un manque de prestige, et ce malgré le fait qu'Alassane Ouattara soit président de la République. Le président sortant a, lui aussi, alimenté la polémique avec ce qui a été qualifié d'« allégorie des chiens ». Dans le cadre du débat électoral, cette expression visait à désigner et à déshumaniser ses adversaires politiques. Ce type de qualificatif est identifié comme ayant un effet crisogène et a été fortement condamné par la société civile, qui y voit un facteur aggravant des tensions politiques et sociales.

Face à ce climat, l'armée Ivoirienne affirme vouloir prévenir et dissuader les actes de violences électorales, les risques de sabotage et les attaques contre le personnel ainsi que le matériel électoral, tout en évitant les troubles à l'ordre public. L'opération « Espérance » mobilise au total 44.000 éléments des forces de défense et de sécurité, dont 18.000 gendarmes, 18.000 policiers et 8.000 militaires.¹²¹ La stratégie sécuritaire adoptée vise à couvrir l'ensemble du territoire national, avec une attention particulière portée aux points stratégiques tels que les bureaux de vote, les axes routiers et les zones sensibles, c'est-à-dire des localités où, par le passé, des tensions électorales ont débouché sur des violences graves. Un autre axe majeur concerne le numérique. Une surveillance renforcée des réseaux sociaux est jugée indispensable pour contrer la désinformation, les discours de haine et les appels à la violence.¹²² Dans la pratique, l'armée bénéficie d'une série de mesures

121 <https://www.lemeridien.ci/securisation-de-la-presidentielle-doctobre-2025-44-000-agents-des-forces-de-defense-et-de-securite-mobilises/>

122 <https://disinfo.africa/les-%C3%A9lections-de-2025-en-c%C3%B4te-divoire-en-proie-%C3%A0-la-d%C3%A9sinformation-e38593abc910>

associées facilitant son action. Parmi les principales figurent l'interdiction des marches et des manifestations publiques pendant un période de deux mois, à l'exception des activités autorisées par la CEI, ainsi que la coordination avec la CEI pour sécuriser le transport et la conservation du matériel électoral.¹²³ Malgré ce dispositif, des foyers de violence éclatent dans plusieurs régions du pays entre le 20 et le 25 octobre 2025, prenant des formes diverses. Dans certaines localités du Sud-Est et de l'Ouest, plusieurs obstructions de routes à l'aide de troncs d'arbres sont signalées. A Yamoussoukro, capitale politique de la Côte d'Ivoire, le siège local de la Commission électorale indépendante est saccagé puis incendié. Des affrontements intercommunautaires liés au boycott sont également enregistrés dans plusieurs zones, notamment dans le Haut-Sassandra, à Nahio¹²⁴ et Zoukougbeu, faisant des morts, des blessés par balles et provoquant l'incendie de maisons. Des attaques visant les forces de sécurité et les autorités administratives ou chargées des élections entraînent, le 20 octobre 2025, la mort du sous-lieutenant Klenon Lassina

Daniogo, officier de gendarmerie en service à l'escadron d'Agboville.¹²⁵ Par ailleurs, un acte de sabotage ciblé vise un fournisseur d'énergie dans la nuit du 23 au 24 octobre à Avagou, près de Jacqueville. La tentative d'incendie de la chambre de transfert de gaz de la société FOXTROT est qualifiée d'acte terroriste par les autorités ivoiriennes. Déjouée à temps, cette tentative avait pour objectif de déstabiliser le processus électoral et de créer des tensions le jour du vote. Selon les premiers éléments d'enquête, le mode opératoire des assaillants reposait sur l'utilisation des cocktails Molotov afin de provoquer un incendie susceptible de se propager jusqu'à la plateforme gazière offshore de Vridi. Si l'attaque avait abouti, les dégâts auraient été qualifiés d'« incalculables » en raison du caractère particulièrement sensible du site. Sept suspects ont été interpellés à Sassako-Bégniny. Le principal commanditaire identifié est Lobo Tevy Degny Germain, alias "Volcan". L'objectif de cette opération de sabotage était de créer un climat de terreur et d'empêcher la tenue de l'élection présidentielle du 25 octobre 2025.

123 <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/c%C3%B4te-d-ivoire-le-gouvernement-interdit-les-manifestations-politiques-pour-deux-mois/3720311>

124 <https://www.france24.com/fr/afrique/20251030-pr%C3%A9sidentielle-c%C3%B4te-d-ivoire-que-sait-on-violences-meurtri%C3%A8res-nahio>

125 <https://africacheck.org/fr/fact-checks/blog/imbroglia-deces-enregistres-manifestations-election-2025>

COMMUNIQUE DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
PRÈS LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE D'ABIDJAN

Dans la nuit du jeudi 23 au vendredi 24 octobre 2025, des individus ont tenté d'incendier la chambre de transfert de gaz de la Société FOXTROT, sise à Avagou, village situé à 9 km de Jacqueville.

Fort heureusement, cette tentative, qui aurait eu des conséquences incalculables si elle avait abouti, s'est soldée par un échec.

Le Procureur de la République observe que cet acte de terrorisme, d'une particulière gravité, s'ajoute aux nombreuses infractions commises depuis l'interdiction, par le Préfet d'Abidjan, de la marche projetée le 11 octobre 2025, par deux (02) formations politiques.

Depuis cette interdiction, certains partisans de ces formations politiques, constitués en attroupements armés ou non armés, ont perpétré, en divers endroits du territoire national, des actes de violence portant atteinte à la sécurité nationale, à l'autorité de l'Etat, diffusé de fausses informations et appelé à l'insurrection, à la haine et à la xénophobie.

Ces actes ont occasionné des assassinats, des vols à main armée, des extorsions de fonds, des destructions de biens publics et privés, des incendies de biens publics et privés ainsi que des atteintes graves à l'intégrité des personnes.

Grâce à la promptitude et à l'efficacité des forces de défense et de sécurité, de nombreux auteurs, complices et instigateurs de ces actes répréhensibles ont été interpellés ; certains ont été jugés et condamnés et d'autres, ayant commis des faits criminels, font l'objet d'une information judiciaire.

Le Procureur de la République, par ailleurs Directeur de la Section Antiterroriste du Tribunal de Première Instance d'Abidjan, tient à faire connaître à l'opinion nationale et internationale que de tels actes ne resteront pas impunis. Tous leurs auteurs, complices et commanditaires, quelle que soit leur qualité, seront recherchés, interpellés et jugés conformément aux dispositions légales.

C'est l'occasion pour le Procureur de la République d'adresser ses plus vives félicitations aux forces de défense et de sécurité dont le professionnalisme a permis de circonscrire les violences et d'éviter des dommages d'une plus grande ampleur.

Fait à Abidjan, le 24 octobre 2025

Le Procureur de la République



Youssef Draman Oumar
Magistrat Hors Hiérarchie

Les principaux incidents signalés entre le 20 et 25 octobre sont consolidés dans le présent tableau.¹²⁶

Date	Location	Nature of incidents and casualties
20 October	Agboville–Azaguié road axis (southern Côte d'Ivoire)	A shooting occurred between gendarmes and unidentified armed people during a security patrol. Second Lieutenant Klenon Lassina Daniogo, serving with the Agboville squadron, was struck in the shoulder and abdomen by gunfire and later succumbed to his injuries. The patrol was attacked by armed and hooded people who had erected barricades to block the road. The attackers had planned to paralyze traffic, and some were armed with 12-gauge shotguns, machetes, and Kalashnikovs. According to preliminary findings, the ambush was linked to protests against Alassane Ouattara's bid for a fourth term.
	Yamoussoukro	Clashes were reported in the Assabou neighbourhood between opposition protesters and the ruling parti members. Police attempted to restore calm with tear gas. Looting took place at the Attiéguakro bus station, where several shops were vandalised. The local CEI office was set on fire.
	Gagnoa, Garahio market area	Protesters set up roadblocks around the Garahio market. Security forces dispersed them using tear gas.
21 October	Yamoussoukro	One individual lost his life after being struck by a stone thrown by protesters while assisting the gendarmerie in removing barricades erected by youth groups demonstrating against the outgoing president's fourth term. Intercommunal violence between young Baoulé and Malinké residents was reported. Tidjane Thiam, president of PDCI, belongs to the Baoulé ethnic group, and Alassane Ouattara is identified as member of the malinké tribes. Protesters assumed that those who are members of these different groups belong automatically to the political parti of the two leaders. Initial clashes in Yirikro quickly spread to Habitat, 220 Logements, and Assabou. Reinforcements from both communities continued converging on Yirikro, where tensions remained high. Security forces attempted to contain and disperse the rival groups.
	Agboville	In the sub-prefecture of Lovigué, individuals forced students out of the primary school groups 1–3 and 2–4, as well as the Lovigué secondary school. Gendarmerie forces instructed distribution agents to temporarily suspend operations.
	Sinfra Department, Marahoué Region	At EPP Dienembroufla (Kononfla sub-prefecture), a distribution agent was assaulted and injured by unidentified individuals who also ransacked and stole electoral materials, severely disrupting the process.
	Agnéby-Tiassa Region	In Aboudé, protesters blocked the roads. Schools progressively emptied as a result. Dozens of young people have decided to carry out the boycott call issued by the opposition. Security forces advised electoral agents to withdraw for safety reasons. Affected distribution centres: EPP 1 Aboudé Kouassikro, EPP 2 Aboudé Kouassikro, and EPP Boa-Vincent.
	Man, Tonkpi Region	Students at Lycée Municipal Florent Dro Jacquet demanded suspension of classes until after the 25 October election. Some threw stones onto school roofs to force others to leave class. Security forces intervened with tear gas to disperse them, pursuing several students into nearby neighbourhoods.
	Sinfra Department	In Bazré, students were forced out of local schools. Distribution operations by team 06 LV were suspended as a precaution.
23 October	Guîtry Department	In Lauzoua, the CEI office was set on fire around 22:47 by unidentified individuals. All materials inside were destroyed. Gendarmes arrived to conduct routine investigations.

126 Ces incidents signalés sur les réseaux sociaux ont pu être confirmés par des témoins

	Dabou Department	In Bouboury village (between 2 and 3 a.m.), unidentified individuals set fire to five parked trucks, one of which was broken down. The resulting obstruction disrupted traffic. Gendarmerie and the Civil Protection Centre intervened to clear the road.
	Gagnoa Department	In Gnagbodougnoa around 11 a.m., a distribution agent was assaulted by unidentified attackers who stole all electoral materials, including the phone used for communication. The agent was unharmed.
	Daoukro	Around 11 a.m., students forced their classmates out of Lycée HKB 1 and 2. Security forces intervened, but students resisted and threw stones. Several students were arrested after a foot chase. Calm has since been restored.
24 October	Taabo village	Protesters erected barricades blocking all access roads, disrupting movement. This incident is related to a land dispute and not to the electoral process.
	Tiébissou	Reports indicated planned demonstrations by young people close to the opposition. Electoral materials were pre-emptively secured at the gendarmerie brigade.
	Gnagbodougnoa	Around 8 a.m., protesters arrived at the CEL office. After asking the guard to open the doors and seeing no electoral materials inside, they left.
	Yopougon	In Niangon Nord (left side), near the Benoît pharmacy, youths attempting to march toward the social centre around 11 a.m. were dispersed with tear gas. Calm was restored.
	Zégo (Divo Department)	Amid a deteriorating security situation, marked by hostile protesters and barricades preventing access even to security forces, the CESP head decided—together with military and administrative authorities—to relocate the CEL and electoral materials to Goudi. The transfer took place overnight under gendarmerie escort. Authorities also recommended regrouping certain polling stations and reinforcing security for voters as security forces in the area are not enough.
	Bassa and Niezeko, Kebe canton (Sassandra)	Village residents refused to participate in professional elections because their preferred candidate was not on the voter list. CEI agents expressed fear and were reluctant to deploy on 25 October.
	Dayiro Didizo (Guirya Department) and Divo Department	Relay agents refused to report to their assigned posts due to security concerns. Rumors of attacks against electoral personnel spread in both localities.
	Kokumbo (Toumodi Department)	Protesters felled trees to block the main road linking Kokumbo to neighbouring towns. Traffic was temporarily paralysed. Gendarmerie forces intervened to restore order and clear the road.

25 October	Bogogoua School Group (LV)	Around 06:45, unidentified individuals stole the ballot box and electoral documents.
	Douseba Village (Zikisso)	Protesters erected barricades blocking access routes, preventing residents from reaching the following polling stations: LV Groupe Scolaire Douseba, EPP Besseboua, EPP Krikpoko, and EPP Goudou. Protesters close to the opposition mentioned that there would be no vote as long as opposition leaders were excluded from the electoral process.
	Didi Sub-prefecture – Gobioko School Group	Around 07:00, unidentified individuals stole the voting booth.
	Kpouèbo (Toumodi Department)	The CEI office was set on fire, but electoral materials were spared. Polling stations opened as planned.
	Facobly – EPP Kirao 1	Access to the centre was barricaded and staff were forced out. Materials were secured. The CESP requested security reinforcements.
	Attoutou (Jacqueville Department)	Ballot boxes from polling stations 1 and 2 were stolen by unidentified individuals.
	Douzéba (Lakota Department)	Access roads were blocked to prevent residents from voting. All polling stations are currently closed.
	Diapé	All voting centres are closed. Electoral materials are secured at the Agou CEL. One electoral agent was assaulted.
	Oumé	Ballot boxes were stolen from three centres: EPP Akroufla, EPP N'Da N'Guessankro, and EPP Akroufla UAU. Four polling stations remain inaccessible due to blockades: EPP Gnanoufla, EPP Dougbafla 1, EPP Dougbafla 2, and EPP Bemakro.
	Bouaflé (Pakouébo Sub-prefecture)	A group of youths stormed the GS Nanann N'Dri Yoman polling site and burned the electoral materials. They then erected roadblocks. All voting centres are now closed.
	Grand-Zattry (Nawa Region)	Thirteen polling stations were vandalised, including: EPP Gbisso, Oureyo BV 1 and 2, Gbaleguhe, Blesseoua, Gadago, Mavou, Gouabouo, Aboikouamekro, Koreguhe, Pierrekro (Blesseoua), Zougouzoa, and SerigbanganEn Commune, EPP Kipiri.
	Gbolouville (Tiassalé Department)	The local CEI office was ransacked around 7 a.m. Polling centres are closed. Electoral staff are safe. No voting took place.
	Dabou – Toupah – Vieux-Badien village	Around 10:15, unidentified individuals burned electoral materials, halting the vote. The sole gendarme assigned to secure the site was attacked by protesters.
	Anyama – EPP Anyama-Adjamé	Materials from five polling stations were vandalised and four tablets were stolen.
	Toulepleu – Méo Sub-prefecture	During the night of 25–26 October, the aunt of the Sub-prefectural Electoral Commission (CESP) President was found murdered (throat slit) in her home.
	Issia/Nahio	Around 18:30, clashes broke out between protesters from the Front Commun and RHDP supporters. Gendarmerie forces intervened. Casualties: 3 dead, 19 injured, and several houses burned.

Le bilan officiel des violences liées à l'élection présidentielle d'octobre 2025, dressé par le Conseil National de Sécurité (CNS) le jeudi 13 novembre 2025, fait état de 11 décès, de 71 blessés, d'importants dégâts matériels et de 1.658 interpellations.¹²⁷ Selon la CEI et le Conseil Constitutionnel, ces violences ne sont pas de nature à remettre en cause la crédibilité du scrutin ni celles des résultats proclamés.¹²⁸ Le taux de participation est officiellement établi à 50,10%, pour un total de 8.568.456 électeurs inscrits et 4.292.474 votants. Le nombre de bulletins nuls s'élève à 105.156 et celui des bulletins blancs à 66.788. Le nombre de suffrages exprimés et effectivement pris en compte pour le décompte final est de 4.187.318 voix. Les missions d'observation électorale ont été autorisées à réaliser un monitoring des opérations de dépouillement et de proclamation des résultats, tant au niveau des bureaux de vote qu'au niveau national. Elles ont relevé plusieurs types d'incidents et d'anomalies. Parmi ceux-ci figurent l'insuffisance d'encre indélébile pour le marquage du doigt des votants, l'ouverture tardive de certains bureaux de vote, le manque des bulletins tactiles destinés aux électeurs malvoyants, ainsi que la mauvaise configuration de certains bureaux de vote, de nature à compromettre le secret du vote, notamment en raison du mauvais emplacement des isoloirs. Les observateurs ont également noté l'absence de dispositifs permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder aux bureaux de vote. D'autres irrégularités concernent des électeurs qui n'ont pas retrouvé leurs noms sur les listes électorales le jour du vote, des personnes surprises de constater qu'un vote avait déjà été enregistré à leur nom alors qu'elles venaient d'arriver dans leurs bureaux

de vote, ou encore des erreurs d'orthographe sur les noms, ayant empêché certains citoyens ivoiriens de participer au vote. Dans différentes localités, les opérations de vote ont été perturbées par des individus se réclamant proche de l'opposition. L'exclusion de leurs leaders politiques les a poussés à s'opposer « par tous les moyens » au processus électoral. Des attaques contre des agents électoraux, la destruction de matériel électoral ainsi que des attaques ciblant des agents de sécurité ont été rapportés par plusieurs missions d'observation. S'agissant de la sincérité du vote et des résultats¹²⁹, il est difficile de recueillir le point de vue des candidats dont les dossiers ont été rejetés par le Conseil Constitutionnel. Les observateurs ont toutefois relevé que seul le candidat du RHDP disposait de représentants dans la quasi-totalité des bureaux de vote. Les quatre autres candidats en lice n'ont pas été en mesure de mobiliser suffisamment des représentants.

Le président sortant, Alassane Ouattara (RHDP), candidat à sa propre succession, obtient 89,77% des suffrages, soit 3.759.030. Il est suivi par Jean Louis Billon (CODE), arrivé en deuxième position avec 3,09% des voix (129.493), et par Simone Ehivet Gbagbo (MGC), classée troisième avec 2,42% des voix (101.238). Ahoua Don Mellon, candidat indépendant, et Henriette Lagou (GP-PAIX) occupent respectivement la quatrième et cinquième place avec 1,97% et 1,15% de suffrages.

Dans l'ensemble, les missions d'observation électorale déployées sur le territoire national ont salué la bonne tenue du scrutin.¹³⁰ La mission extérieure la plus importante est celle conduite conjointement par la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et l'Union Africaine

127 <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/c%C3%B4te-d-ivoire-11-morts-et-1-658-interpellations-dans-les-troubles-pendant-la-pr%C3%A9sidentielle/3743462>

128 <https://www.conseil-constitutionnel.ci/archives-et-decisions/decision-ndeg-ci-2025-ep-00704-11ccsg-du-04-novembre-2025-portant-proclamation>

129 https://cei.ci/wp-content/uploads/2025/10/EPR_2025_RESULTAT_NATIONAL.pdf

130 <https://fr.apanews.net/news/rci-la-cedeao-et-lua-jugent-globalement-satisfaisant-le-scrutin-presidentiel/>

(UA).¹³¹ Elle a déployé 255 observateurs, dont 15 observateurs à long terme et 240 à court terme. Ces observateurs, issus de 28 pays africains ainsi que d'institutions de la CEDEAO et de l'UA, ont été déployés dans l'ensemble des districts de la Côte d'Ivoire sous la supervision de l'ancien vice-président du Nigéria, le professeur Oluyemi Oluleke Osinbajo. Le Conseil de l'Entente a, pour sa part, déployé une cinquantaine d'observateurs en mettant un accent particulier sur le volet sécuritaire. Le Conseil de l'Entente est une organisation sous-régionale regroupant la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Bénin, le Niger et le Togo. Sous la houlette d'Afo Salifou Ousmane, l'organisation a conduit une mission d'observation électorale visant à observer le déroulement des élections, à vérifier les dispositifs sécuritaires et juridiques mis en place, à témoigner de la solidarité régionale et à renforcer la confiance dans le processus démocratique. Cinquante observateurs ont été répartis entre Abidjan et l'intérieur du pays. La mission a été marquée par des rencontres avec les autorités nationales, notamment celles du ministère de l'Intérieur, de la Commission électorale indépendante et du Conseil constitutionnel. L'observation électorale s'est déroulée avant, pendant et après le vote. À l'issue de sa mission, le Conseil de l'Entente a invité les autorités ivoiriennes à renforcer la sécurité électorale en maintenant des dispositifs robustes avant, pendant et après le vote, à garantir la transparence du processus électoral par la publication rapide et claire des résultats, et à encourager la concertation entre les acteurs politiques afin de réduire les tensions et d'engager des réformes consensuelles et constructives du processus électoral.

Au niveau national, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) a procédé au déploiement le plus important d'observateurs, avec 400 observateurs

dans le district d'Abidjan et 1.950 dans les 516 sous-préfectures à l'intérieur du pays.¹³² Globalement, ces missions avaient pour objectif de réaliser un monitoring du processus électoral avant, pendant et après le scrutin, d'alerter le gouvernement sur les risques d'incidents et de formuler des recommandations visant à prévenir les conflits et à instaurer un climat de confiance et de transparence. La mission d'observation électorale du CNDH de Côte d'Ivoire visait spécifiquement à évaluer le respect des droits civils et politiques durant l'ensemble du processus électoral. Le déploiement s'est effectué à travers 2 350 observateurs répartis dans les 31 régions et les deux districts autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro. Les observateurs ont utilisé une plateforme numérique « CNDH RCI Alerte Précoce » pour signaler les incidents en temps réel. La CNDH a assuré une présence dans 9 400 lieux de vote visités sur un total de 11 835, soit une couverture d'environ 79,4 %, et dans 18 800 bureaux de vote sur 25 370, soit environ 79,16 %. Le principal constat de l'organisation concerne le contexte général de l'élection et le cadre relatif aux droits de l'homme. La CNDH évoque notamment les invalidations massives de candidatures (55 dossiers rejetés sur 60), le boycott de l'opposition, ainsi que des manifestations et des tensions politiques accrues entre le 11 et le 14 octobre 2025, ayant causé au moins six morts, plusieurs blessés et des arrestations. Dans ses conclusions, la CNDH souligne que le scrutin s'est globalement déroulé dans un climat apaisé et conforme aux droits humains, malgré certains incidents. Ceux-ci comprennent des retards d'ouverture dans 35 % des bureaux de vote, dus notamment à l'acheminement tardif du matériel et à des contraintes sécuritaires, 129 urnes saccagées, 71 lieux de vote non ouverts et 212 incidents recensés, incluant des destructions de matériel, des agressions et des empêchements de vote. Grâce au système d'alerte précoce, 80 % des

131 <https://www.peaceau.org/fr/article/declaration-d-arrivee-communique-conjoint-des-missions-d-observation-electorale-de-la-cedeao-et-de-l-union-africaine-pour-l-election-presidentielle-du-25-octobre-2025-en-republique-de-cote-d-ivoire>

132 <https://www.aip.ci/272682/cote-divoire-aip-presidentielle-2025-le-scrutin-sest-globalement-deroule-dans-un-climat-serein-selon-le-cndh/>

problèmes identifiés ont pu être résolus. Dans ses recommandations, la CNDHCI plaide pour l'instauration d'un dialogue inclusif et d'une concertation entre gouvernement, la CEI, les partis politiques et la société civile. Elle invite les autorités à garantir les libertés fondamentales tout au long du cycle électoral et à engager des réformes légales visant à harmoniser la législation électorale avec les textes relatifs à la représentativité des femmes. Elle recommande également la mise en place de mécanismes efficaces de lutte contre les discours haine et la désinformation.

VERS UN RENOUVELLEMENT DE LA CLASSE POLITIQUE IVOIRIENNE

Dans un pays où les moins de 35 ans représentent près de 75% de la population¹³³, l'âge moyen des acteurs politiques est resté largement supérieur à 50 ans depuis l'avènement du multipartisme en Côte d'Ivoire au début des années 1990.¹³⁴

Les mêmes figures ont dominé la scène politique ivoirienne depuis le décès du président Félix Houphouët Boigny en 1993, demeurant actives pendant plus de trois décennies. Feu Henri Konan Bédié (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire), Alassane Ouattara (Rassemblement Des Républicains) et Laurent Gbagbo (Front Populaire Ivoirien) se sont livrés, entre 1995 et 2020, à des batailles politiques parfois sanglantes, marquées par des alliances fluctuantes et des appels répétés au boycott. Ces querelles politiques se sont soldées, au fil des années, par de nombreux morts, des détentions arbitraires, des arrestations et d'importantes destructions de biens publics et privés.

Dans leur ascension et leur longévité politiques, la forte personnalité de ces leaders a contribué à freiner l'émergence de jeunes cadres susceptibles d'assurer la relève. Henri Konan Bédié a dirigé le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire jusqu'à son décès, le 1er août 2023. Agé de 89 ans, il n'avait pas exclu de se présenter à l'élection présidentielle d'octobre 2025, alors même qu'un jeune challenger, Jean Louis Billon, faisait entendre sa voix au sein du parti. La disparition de l'ancien président ivoirien (1993-1999) a déclenché une guerre de leadership au sommet du PDCI, opposant son successeur désigné par les instances dirigeantes du parti, Tidjane Thiam, à Jean Louis Billon, homme d'affaire ayant déjà affiché ses ambitions de diriger le parti et de se présenter à l'élection présidentielle.

En l'absence d'une passation de charges clairement organisée entre Henri Konan Bédié et les jeunes dauphins de son parti, le PDCI s'est retrouvé profondément divisé à l'approche de l'élection présidentielle d'octobre 2025. Tidjane Thiam et Jean Louis Billon incarnent néanmoins, chacun à leur manière, un espoir de renouveau à la tête du parti historique. Laurent Gbagbo, pour sa part, n'a pas d'avantage préparé le Front Populaire Ivoirien (FPI) à survivre ou à exister politiquement en son absence. Lorsqu'il est défait et transféré à la Cour Pénale Internationale (CPI), le parti se retrouve sans véritable leadership. La majorité de ses cadres se trouvent soit en exil, soit en détention. La question de sa succession reste longtemps en suspens, jusqu'à la sortie de prison de Pascal Affi N'Guessan. Fidèle de Laurent Gbagbo, ce dernier tente de remobiliser les troupes et de reconstruire un FPI affaibli. Toutefois, la branche radicale du parti perçoit son action comme une tentative « d'enterrer Laurent Gbagbo¹³⁵ » politiquement.¹³⁶ Le FPI se fragilise davantage et se divise, si bien qu'Affi N'Guessan, candidat face à Alassane Ouattara en 2015, n'obtient que 9,29% des voix. Le divorce entre Laurent Gbagbo et son ancien parti est définitivement consommé lorsqu'à sa sortie de prison, il crée en 2021 le Parti des Peuples Africains - Côte d'Ivoire (PPA-CI). Exclu de la présidentielle d'octobre 2025, Laurent Gbagbo annonce, dans une interview, sa retraite politique, laissant planer le doute quant au rôle qu'il pourrait encore jouer à

133 https://www.anstat.ci/assets/publications/files/Chiffres_Cles_CIV_2025.pdf

134 <https://journals.openedition.org/poldev/120>

135 <https://www.infoivoire.net/master.php?mod=detpol&po=798>

136 <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20131119-cote-ivoire-fpi-demande-etats-generaux-affi-nguessan>

l'avenir, tant au sein de son parti et que sur l'échiquier politique national.¹³⁷ Alassane Ouattara, de son côté, avait tenté de s'éclipser de la scène politique ivoirienne après son deuxième mandat. Pendant longtemps, il est resté le seul visage associé à la vie politique du Rassemblement des Républicains (RDR). Il a continué à diriger son parti depuis son exil, période durant laquelle il avait été écarté de la scène politique ivoirienne en raison de dispositions constitutionnelles relatives à la nationalité et du concept d'« ivoirité ». A son retour en Côte d'Ivoire, il parvient à imposer une discipline politique au sein du RDR et à conduire son parti à l'élection présidentielle de 2010, la première à laquelle il participe depuis son départ du poste de Premier ministre d'Houphouët Boigny en décembre 1993. Grâce au soutien de son ancien rival politique, Henri Konan Bédié, il est élu président de la République sous la bannière du RHDP, le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix.

Après deux mandats, Alassane Ouattara désigne Amadou Gon Coulibaly, l'un de ses plus fidèles collaborateurs au sein du RDR, comme son successeur. Le décès brutal de ce dernier, le 8 juillet 2020, contraint toutefois le président ivoirien à se représenter à l'élection présidentielle de 2020, scrutin largement boycotté par l'opposition. Réélu à la tête de la Côte d'Ivoire pour un quatrième mandat, la question de son départ et de sa succession demeure centrale. Le président ivoirien a indiqué qu'il existait « une demi-douzaine »¹³⁸ de cadres du RHDP susceptibles de lui succéder. Des personnalités telles que Robert Beugré Mambé, Premier ministre, Adama Bictogo, Président de l'Assemblée nationale, Patrick Achi, ministre d'État et conseiller spécial du Président, ou encore Téné Birahima Ouattara,

ministre d'État et ministre de la Défense, figurent parmi les possibles successeurs. Le renouvellement de la classe politique ivoirienne ne se limite cependant pas aux trois grands partis traditionnels que sont le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (conservateur), le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (libéraux) et le Parti des Peuples Africains - Côte d'Ivoire (socialiste). D'autres personnalités politiques émergent en dehors de ces formations. L'une des figures les plus marquantes est Assalé Tiémoko Antoine. Journaliste d'investigation et patron de presse, il fait son entrée en politique en devenant député-maire de Tiassalé, une circonscription du Sud de la Côte d'Ivoire.¹³⁹ Diplômé en sciences juridiques, administratives et politiques à l'Université de Cocody (Abidjan), son profil jeune et très critique le démarque des lignées politiques traditionnelles. Il s'est fait connaître du public grâce à l'hebdomadaire satirique d'investigation qu'il fonde en 2011, *L'Eléphant Déchainé*.¹⁴⁰ A travers ses enquêtes, il met en lumière de nombreux cas de fraude, de corruption, de détournement de deniers publics et d'abus du pouvoir. Son engagement lui vaut une incarcération en 2007 pour avoir dénoncé des actes de corruption judiciaire. Après douze mois de prison, il fonde l'organisation non gouvernementale SOS Justice Côte d'Ivoire, dédiée à la défense des droits de l'homme. Élu maire de Tiassalé en 2018, puis député en 2021, il met en œuvre une politique de transparence dans la gestion communale et initie des réformes en faveur de la bonne gouvernance locale. Assalé Tiémoko Antoine devient ainsi le porte-voix d'une frange de la population ivoirienne réclamant davantage de justice sociale, la fin des dérives autocratiques et une gestion transparente de l'État. Sa vision progressiste,

137 <https://mondafrique.com/decryptage/presidentielle-ivoirienne-laurent-gbagbo-ladieu-aux-armes/>

138 <https://www.jeuneafrique.com/1646732/politique/alassane-ouattara-se-dit-desireux-de-continuer-a-servir-la-cote-divoire/>

139 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/04/21/tiemoko-assale-le-depute-qui-agite-le-parlement-ivoirien_6170538_3212.html

140 <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2017/05/assale/>

inclusive et innovante séduit de nombreux jeunes, qui rejoignent son mouvement politique lancé en 2024 : Aujourd'hui et Demain, la Côte d'Ivoire (ADCI).¹⁴¹ Un autre leader de l'opposition incarne également cette volonté de voir émerger de nouveaux visages politiques en Côte d'Ivoire. Il s'agit de Vincent Toh Bi Irié, ancien préfet d'Abidjan.¹⁴² De 2002 à 2011, il exerce comme consultant pour l'ONU et comme directeur résident de l'Electoral Institute of Southern Africa (EISA). Son expertise en matière de gouvernance et d'observation électorale l'amène à intervenir dans plusieurs pays africains. Pur produit de l'École Nationale d'Administration (ENA), il se distingue par un style inédit pour un haut fonctionnaire, se positionnant comme un cadre de l'administration à l'écoute des citoyens et n'hésitant pas à dialoguer directement avec eux sur les réseaux sociaux. Lorsqu'il démissionne de son poste de préfet d'Abidjan le 26 août 2020, soit deux mois avant l'élection présidentielle contestée de 2020, de nombreux ivoiriens y voient le signe

d'une possible ambition présidentielle.¹⁴³ Encouragé par de nombreux internautes, il décline toutefois cette hypothèse. Fin 2020, il lance l'initiative citoyenne « Aube Nouvelle ». Le 13 mai 2025, Vincent Toh Bi Irié annonce officiellement sa candidature à l'élection présidentielle, se présentant comme « une alternative aux partis traditionnels » que sont le RHDP, le PDCI et le PPA-CI. Le rejet de sa candidature ne constitue pas une fin en soi, mais marque plutôt l'entrée en politique d'un acteur en dehors des grands réseaux politiques établis. Ainsi, le renouvellement de la classe politique ivoirienne apparaît comme un processus lent et progressif depuis l'avènement du multipartisme. La gestion du pouvoir s'est longtemps jouée entre les figures centrales issues de la crise de succession de l'ère Houphouët-Boigny. Cette lutte incarnée par trois leaders majeurs a rendu difficile l'ascension d'une nouvelle génération, aussi bien à l'intérieur des grands partis politiques traditionnels qu'en dehors de ceux-ci.

141 <https://www.adci-ci.org/actualites/details/tiemoko-antoine-assale-pour-lamour-de-la-justice-de-lintegrite-et-de-la-cote-divoire>

142 <https://fr.apanews.net/cote-divoire/vincent-toh-bi-ex-prefet-dabidjan-candidat-a-la-presidentielle/>

143 <https://news.abidjan.net/articles/678960/vincent-toh-bi-quitte-ses-fonctions-de-prefet-pour-lhonneur-et-le-respect-de-sa-conscience-declaration>

CONCLUSION

L'élection présidentielle d'octobre 2025 en Côte d'Ivoire confirme que le pays n'a pas encore trouvé les mécanismes permettant de conduire un processus électoral pleinement apaisé, consensuel et sans violence. Les crises politiques successives entre 2011 et 2025 trouvent en grande partie leur origine dans l'échec du processus de réconciliation nationale et l'absence d'un dialogue politique constructif.

Différents facteurs structurels, politiques et sociaux ont contribué à cette situation. Au lendemain de la crise post-électorale de 2010-2011, la Côte d'Ivoire a mis en place la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) ainsi que la Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des victimes (CONARIV). Ces structures ont souvent été perçues comme instrumentalisées par le pouvoir, ce qui a sapé leur crédibilité. Leurs recommandations pour une justice équitable et des réparations aux victimes sont restées largement inappliquées. Alors que les rapports d'enquête indiquent que les deux camps en conflit ont commis des crimes graves, seules les figures de l'opposition ont été poursuivies, comme Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé transférés à la CPI à La Haye. Cette instrumentalisation de la justice a contribué à l'absence de dialogue politique, véritable facteur de tension durable.

Depuis 2015, l'opposition réclame la recomposition de la Commission électorale indépendante (CEI) jugée partielle et un audit du fichier électoral. Le Code électoral contient encore des articles conflictuels, sans consensus entre le pouvoir et l'opposition. Selon les observateurs, malgré les violences enregistrées, l'élection présidentielle de 2025 marque un tournant en redéfinissant le paysage politique du pays. Elle a favorisé l'entrée de nouveaux acteurs, représentant une génération émergente d'hommes et de femmes politiques susceptibles de contribuer au renouvellement de la classe dirigeante. Pour que ce renouveau se consolide, la réconciliation nationale doit devenir une priorité, accompagnée de réformes visant à promouvoir la bonne gouvernance et un

climat politique apaisé marqué fondé sur le dialogue.

Avec l'officialisation du quatrième mandat d'Alassane Ouattara, les interrogations portent sur l'avenir politique de la Côte d'Ivoire et sur l'interprétation de la Constitution. Trois scénarios sont envisagés : Premièrement, un maintien prolongé au pouvoir, calqué sur le modèle camerounais ou centrafricain, ce scénario suppose la levée de la limitation des mandats inscrite dans la Constitution, permettant au président de rester en fonction indéfiniment. Deuxièmement, une réforme vers un régime parlementaire, sur le modèle togolais. Dans ce modèle, l'élection présidentielle serait intégrée à un système où l'Assemblée nationale choisirait le président. Le candidat disposant de la majorité parlementaire serait élu président par les députés. Le troisième cas de figure serait le respect de la Constitution actuelle. Après quatre mandats, Alassane Ouattara prendrait sa retraite politique, ouvrant la voie à l'émergence d'une nouvelle classe politique et favorisant le renouvellement générationnel.

Entre 2025 et 2030, la gouvernance du président Ouattara sera étroitement scrutée, tant au niveau national qu'international. Les défis socio-économiques demeurent importants : en 2024, la dette publique ivoirienne a atteint 59,2 % du PIB, en hausse de 1,7 point par rapport à 2023. Le FMI projette un ratio de 58,1% du PIB en 2025. Au premier semestre 2025, l'État a consacré 861 milliards FCFA (environ 1,5 milliard \$) au service de sa dette. Sur le plan politique, les questions du fichier électoral, de la recomposition de la CEI et de la libération des prisonniers

politiques restent prioritaires. Le bilan officiel des violences liées à l'élection fait état de 11 morts, 71 blessés, et 1 658 interpellations, selon le Conseil National de Sécurité (CNS) du 13 novembre 2025.¹⁴⁴ Sur 612 prévenus jugés pour les événements du 11 octobre dans les villes d'Abidjan, Gagnoa, Oumé, Daloa et Dabou, 213 ont été relaxés, 5 condamnés à 36 mois avec sursis pour « troubles à l'ordre public », et 394 condamnés à 36 mois de prison ferme pour « troubles à l'ordre public » et délits associés. Tous ont été jugés en flagrant délit. L'opposition continue de réclamer la libération des détenus et la mise en place d'un dialogue politique constructif pour garantir la stabilité et la cohésion nationale.

144 <https://fr.apanews.net/cote-divoire/presidentielle-en-rci-11-morts-et-plus-de-1600-interpellations/>



**Funded by
the European Union**